



Département
des Landes

Les Landes, le Département

Hôtel du Département
23, rue Victor Hugo
40025 Mont-de-Marsan Cedex
Tél. : 05 58 05 40 40
Fax : 05 58 05 41 41

Imprimerie Départementale

PROCÈS-VERBAL DES DÉBATS - Décision modificative n°2 - 2024

Les Landes, le Département

landes.fr

Procès-Verbal des Débats

Conseil départemental

Décision modificative n°2 - 2024

Adopté le 14 mars 2025

ISSN 1249-6219

Réunion du Conseil départemental
Vendredi 8 novembre 2024 à 9 h 30

*La séance est ouverte à 9h30 sous la présidence de **M. Xavier FORTINON**, Président du Conseil départemental des Landes.*

Monsieur le Président : Nous allons ouvrir cette séance et faire tout d'abord le point sur les présents. Damien DELAVOIE a donné pouvoir à Rachel DURQUETY - il me représente à la Vélodyssée -, Salima SENSOU a donné pouvoir à Frédéric DUTIN, Martine DEDIEU a donné pouvoir à Christophe LABRUYERE, et Julien DUBOIS a donné pouvoir à Hélène LARREZET. Pour l'instant, on n'a pas de nouvelles de Boris VALLAUD et il a donné pouvoir à Agathe BOURRETERE. Cela veut dire qu'il va peut-être arriver.

Mme VALIORGUE : Il est dans les transports.

Monsieur le Président : Entre Dax et Mont-de-Marsan ou entre Paris et Dax ?

Mme VALIORGUE : Entre Paris, Dax et Mont-de-Marsan. Donc ça fait deux transports : train et véhicule.

Monsieur le Président : Merci beaucoup.

[Le Président procède à l'appel]

Patricia BEAUMONT,	Présente
Henri BEDAT,	Présent
Eva BELIN,	Présente
Sylvie BERGEROO,	Présente
Agathe BOURRETERE,	Présente
Paul CARRERE,	Présent
Dominique COUTIERE,	Présent
Martine DEDIEU,	Absente, pouvoir à M. Christophe LABRUYERE
Dominique DEGOS,	Présente
Damien DELAVOIE,	Absent, pouvoir à Mme Rachel DURQUETY
Jean-Luc DELPUECH,	Présent
Julien DUBOIS,	Absent, pouvoir à Mme Hélène LARREZET
Rachel DURQUETY,	Présente
Frédéric DUTIN,	Présent
Christine FOURNADET,	Présente
Didier GAUGEACQ,	Présent
Cyril GAYSSOT,	Présent
Christophe LABRUYERE,	Présent
Muriel LAGORCE,	Présente
Hélène LARREZET,	Présente
Jean-Marc LESPADE,	Présent
Monique LUBIN,	Présente
Olivier MARTINEZ,	Présent
Julien PARIS,	Présent
Sylvie PEDUCASSE,	Présente
Salima SENSOU,	Absente, pouvoir à M. Frédéric DUTIN
Sandra TOLLIS,	Présente
Magali VALIORGUE,	Présente
Boris VALLAUD,	Absent, pouvoir à Mme Agathe BOURRETERE

Monsieur le Président : Comme Julien PARIS est là, on va lui proposer d'être secrétaire de séance.

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 18 OCTOBRE 2024.

Monsieur le Président : Le procès-verbal de la réunion du 18 octobre 2024 vous a été adressé. Est-ce que vous avez des observations à formuler ? S'il n'y en a pas, je vais vous proposer de l'adopter.

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédat, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretière, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu (a donné pouvoir à Christophe Labruyère), Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie (a donné pouvoir à Rachel Durquety), M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois (a donné pouvoir à Hélène Larrezet), Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin, M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot, M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou (a donné pouvoir à Frédéric Dutin), Mme Sandra Tollis, Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud (a donné pouvoir à Agathe Bourretière). **(30)**

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ABSENTS : 0

ADOpte A L'UNANIMITE

Monsieur le Président : Nous avons 35 dossiers à examiner ce matin. Vous trouverez sur vos tables quelques compléments : un concernant le rapport relatif à la prolongation du contrat de délégation service public à XL Autonomie que vous avez dans le rapport A1, et en complément du rapport A2, le tableau qui présente le plan de soutien financier aux EHPAD en 2024 hors unités de long séjour.

Donc, on va débuter l'examen de ces 35 dossiers en commençant par le dossier Actions en faveur de l'autonomie et je donne la parole à Paul CARRERE.

N°s	Titres des rapports	Rapporteurs	Pages
	A - AUTONOMIE (Personnes âgées et Personnes handicapées) ET PROTECTION DE L'ENFANCE		
A-1	LES ACTIONS EN FAVEUR DE L'AUTONOMIE	Paul CARRERE	3 du volume 1
A-2	LES ACTIONS EN FAVEUR DES PERSONNES AGEES	Paul CARRERE	34 du volume 1
A-3	LES ACTIONS EN FAVEUR DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP	Magali VALIORGUE	48 du volume 1

N°s	Titres des rapports	Rapporteurs	Pages
A-4	PROTECTION DE L'ENFANCE	Agathe BOURRETERE	71 du volume 1
	B - INSERTION, FAMILLE, LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS		
B-1	INSERTION PROFESSIONNELLE ET LUTTE CONTRE L'EXCLUSION SOCIALE	Frédéric DUTIN	90 du volume 1
B-2	SOUTIEN AUX FAMILLES	Sylvie PEDUCASSE	136 du volume1
B-3	LES ACTIONS EN FAVEUR DE LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS	Frédéric DUTIN	145 du volume1
	C - SOLIDARITE TERRITORIALE		
C-1	SOLIDARITÉ TERRITORIALE - AIDES AUX COMMUNES ET AUX ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE	Didier GAUGEACQ	159 du volume1
C-2	LOGEMENT	Jean-Marc LESPADE	163 du volume1
C-3	RÈGLEMENT UNIQUE DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT DES COLLECTIVITÉS, DE LEURS GROUPEMENTS ET DE LEURS ÉTABLISSEMENTS PUBLICS	Didier GAUGEACQ	182 du volume1
	D - AMENAGEMENT DU TERRITOIRE		
D-1	AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE - POLITIQUE DE LA MOBILITÉ ET INFRASTRUCTURES, BUDGET ANNEXE DU PARC ET ATELIERS ROUTIERS DES LANDES (PARL)	Olivier MARTINEZ	305 du volume1
D-2	GESTION DOMANIALE	Olivier MARTINEZ	323 du volume1
	E - ENVIRONNEMENT : TRANSITIONS ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE		
E-1	PRÉSERVER LES MILIEUX NATURELS, LA BIODIVERSITÉ ET LES PAYSAGES	Jean-Luc DELPUECH	330 du volume1
E-2	EAU : PETIT ET GRAND CYCLES	Paul CARRERE	333 du volume1
E-3	PROTÉGER ET VALORISER LES ESPACES LITTORAUX	Sandra TOLLIS	338 du volume1
E-4	DÉVELOPPER LES ITINÉRAIRES DE RANDONNÉE ET LA PRATIQUE CYCLABLE	Jean-Luc DELPUECH	341 du volume1

N°s	Titres des rapports	Rapporteurs	Pages
E-5	DÉCHETS	Christine FOURNADET	345 du volume1
E-6	AGIR ET INFORMER, SENSIBILISER AUX ENJEUX DU DÉVELOPPEMENT DURABLE SUR LE TERRITOIRE	Jean-Luc DELPUECH	347 du volume1
E-7	SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS (SDIS)	Dominique DEGOS	358 du volume1
	F - AGRICULTURE ET FORET		
F-1	AGRICULTURE ET FORET	Dominique DEGOS	366 du volume1
F-2	DOMAINE DÉPARTEMENTAL D'OGNOAS	Didier GAUGEACQ	371 du volume1
	G - ATTRACTIVITE, TOURISME ET THERMALISME		
G-1	ATTRACTIVITÉ - TOURISME	Cyril GAYSSOT	3 du volume 2
G-2	RAPPORTS D'ACTIVITÉS DES SOCIÉTÉS D'ÉCONOMIE MIXTE ET DES SOCIÉTÉS PUBLIQUES LOCALES	Olivier MARTINEZ	81 du volume 2
	H - ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE		
H-1	AGIR POUR L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE ET SES ACTEURS, AGIR POUR L'ENVIRONNEMENT : LE SCHEMA DE PROMOTION DES ACHATS SOCIALEMENT ET ECOLOGIQUEMENT RESPONSABLES	Cyril GAYSSOT	406 du volume1
	I - EDUCATION ET SPORTS		
I-1	EDUCATION ET SPORTS	Henri BEDAT	420 du volume1
	J - JEUNESSE		
J-1	JEUNESSE	Sylvie BERGEROO	429 du volume1
	K - CULTURE		
K-1	CULTURE ET PATRIMOINE	Rachel DURQUETY	447 du volume1
K-2	COOPERATION SCIENTIFIQUE PROPOSEE PAR L'INSTITUT DES ETUDES POLITIQUES DE BORDEAUX (IEP)	Rachel DURQUETY	455 du volume1

N°s	Titres des rapports	Rapporteurs	Pages
L-1	L - DEMOCRATIE PARTICIPATIVE BUDGET PARTICIPATIF CITOYEN DES LANDES	Sylvie BERGEROO	459 du volume1
M-1	M - FINANCES, PERSONNEL, ADMINISTRATION GENERALE PERSONNEL DEPARTEMENTAL	Henri BEDAT	463 du volume1
M-2	INFORMATIQUE ET TELECOMMUNICATIONS	Julien PARIS	489 du volume1
M-3	INFORMATIONS ET COMPTES RENDUS A L'ASSEMBLEE DES DELEGATIONS DONNEES AU PRESIDENT	Dominique COUTIERE	493 du volume1
M-4	ORGANISATION ET GESTION FINANCIERE	Dominique COUTIERE	523 du volume1
M-5	PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DES INVESTISSEMENTS - AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	Dominique COUTIERE	554 du volume1
M-6	DECISION MODIFICATIVE N°2-2024	Dominique COUTIERE	561 du volume1

A-1 LES ACTIONS EN FAVEUR DE L'AUTONOMIE (page 3 du volume 1)

(Rapporteur : M. CARRERE)

M. CARRERE : Bonjour à tous. Sur le dossier A1, on a deux points.

En termes d'inscriptions budgétaires, en dépenses 159 888,88 € et en recettes, 292 338,88 €.

Premier point de ce rapport, diversifier et consolider l'offre territoriale, ce qui correspond de façon classique malgré tout à l'axe 2 de notre plan Bien Vieillir.

Tout d'abord, l'aide à la vie partagée et le soutien à l'investissement. Un simple rappel, l'aide à la vie partagée est une aide individuelle destinée aux personnes en situation de handicap et aux personnes âgées de plus de 65 ans qui font le choix de vivre en habitat inclusif. Cela peut ouvrir une aide de 5 à 10 000 € suivant le projet de la structure qui les accueille. Bien qu'individuelle, cette aide est versée directement aux porteurs de projet d'habitat inclusif conventionnés avec le Département pour financer le projet de vie sociale et partagée des habitants qui vivent dans cet habitat.

Cette aide est conjointement financée par le Département et la CNSA. Actuellement, c'est entre 5 et 10 000 € par an et par personne habitant. Dans les Landes, nous avons déjà travaillé dès le début, depuis 2021, à une programmation du déploiement avec comme outil la conférence des financeurs. On a d'ores et déjà 20 projets qui sont inscrits dans la programmation de 2024, projets qui accueilleront en réel 150 habitants au total d'ici fin 2026 : 90 personnes âgées de plus de 65 ans et 64 personnes en situation de handicap. On a 23 troubles du spectre autistique et 14 avec des troubles de déficience intellectuelle ou cérébraux lésés.

La DM2 d'aujourd'hui propose tout simplement d'ajuster les besoins de financement à la réalité de la mise en œuvre de cette programmation, que ce soit en fonctionnement, en investissement et vous en avez le détail dans les points 1 et 2 de votre dossier.

Concernant les aides à l'investissement de la CNSA. En complément des aides à l'investissement du Département, la CNSA a lancé un appel à manifestation d'intérêt pour permettre à certains projets d'habitat inclusif inscrits dans les programmations de leur département de bénéficier d'aides complémentaires à l'investissement portant sur l'adaptabilité des habitats et des logements dédiés aux personnes âgées, la construction à la réhabilitation d'un ou plusieurs espaces communs.

3 projets landais sont présentés aujourd'hui et ont été retenus dans le cadre de cet appel à manifestation d'intérêt. L'un porté par la mairie de Monségur, l'autre par l'association Maison de Vie et de Partage et le troisième par le CCAS du Vignau pour un montant global de 159 888 €. Ces aides sont totalement prises en charge par la CNSA, mais nous sommes tenus tout de même de formaliser le conventionnement avec le porteur pour assurer le versement de ces subventions.

Le second point du dossier A1 concerne la prolongation du contrat de Délégation de Service Public XL AUTONOMIE. Un rappel là aussi, XL Autonomie, c'est 795 usagers inclus depuis le lancement de l'opération. Ce sont actuellement 360 bénéficiaires actifs, c'est un taux de couverture de ces bénéficiaires à 94 % par des conventionnements avec les CIAS landais et ce sont 5 personnes qui accompagnent le travail au quotidien pour l'accompagnement de ces 360 bénéficiaires.

En quelques mots sur ce dossier, la décision d'avenant prolongeant de nouveau la DSP SEMOP actuelle jusqu'au 31/12/2025 nous laisse plus de temps pour mieux nous préparer à l'organisation à venir. Nous avons fait le choix de ne pas aller au bout de la procédure d'appel d'offres pour motif d'intérêt général dans un contexte où le gouvernement engage la fusion des sections tarifaires des EHPAD, ce qui correspond pour moi à une véritable refonte de l'offre médico-sociale. L'Etat est en train de repositionner, au terme des deux ans d'expérimentation, là où il en avait prévu quatre il y a quelques mois, les Départements sur le bloc du maintien à domicile et ce, sans aucune garantie sur la soutenabilité opérationnelle et financière et sans aucune négociation préalable avec les collectivités territoriales concernées.

Ce temps de prolongation de l'avenant est mis à profit pour approfondir le dialogue entre nous, Conseil Départemental, et les Centres Intercommunaux d'Action Sociale sur qui nous allons bâtir cette nouvelle organisation relative aux réformes, une organisation très concrète du service public infra et territorial de l'autonomie. Cela concerne tout ce qui est téléassistance, mais aussi la lutte contre l'isolement. Cet avenant ne change pas les règles actuelles de la DSP SEMOP et laisse la possibilité si besoin d'établir de nouvelles coopérations avec des acteurs répondant aux conditions fixées par la collectivité et en cohérence avec les textes sur le service public départemental de l'autonomie.

Pour ce faire, il vous est proposé :

- de prendre acte de la décision de ne pas donner suite à la procédure de consultation pour un motif d'intérêt général,
- d'approuver l'avenant dont le projet figure en annexe 5, prolongeant jusqu'au 31 décembre 2025 le contrat de délégation de service public,
- et d'autoriser le Président à signer ledit avenant.

M. LE PRESIDENT : Merci. Est-ce que sur ce dossier il y a des interventions ou des demandes de prise de parole ? Non, c'était clair pour tout le monde ? Est-ce qu'il y a une demande de vote [particulier] sur ce dossier ?

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédat, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretière, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu (a donné pouvoir à Christophe Labruyère), Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie (a donné pouvoir à Rachel Durquety), M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois (a donné pouvoir à Hélène Larrezet), Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin, M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot, M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou (a donné pouvoir à Frédéric Dutin), Mme Sandra Tollis, Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud (a donné pouvoir à Agathe Bourretière). **(30)**

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ABSENTS : 0

ADOpte A L'UNANIMITE

A-2 LES ACTIONS EN FAVEUR DES PERSONNES AGEES (page 34 du volume 1)

(Rapporteur : M. CARRERE)

M. CARRERE : Sur le dossier A2, on a trois points.

Le premier point concerne l'amélioration de la prise en charge des personnes âgées avec en premier lieu, des moyens supplémentaires pour les EHPAD. Là aussi, comme vous le savez, on vit une crise sociale et économique sur nos structures qui fait que les EHPAD en France sont en véritable difficulté. Dans les Landes, on n'est pas épargnés puisque sur les 62 EHPAD landais, on en a une dizaine qui sont en grande difficulté, établissements avec lesquels nous travaillons dans un dialogue de gestion je dirai, presque au quotidien. On en a une trentaine qui tendent à être en difficulté puisqu'ils sont dans des conditions financières dégradées. On en a une vingtaine qui sont dans un schéma encore tolérable, encore à l'équilibre, même si on peut imaginer qu'à la clôture 2024, la quasi-totalité des établissements seront, sur l'exercice, dans un schéma déficitaire.

Je vous rappelle qu'en 2023 nous avions délibéré sur un plan de soutien à ces établissements massif et inédit à ces établissements pour un montant d'un peu plus de 7,5 M€ qui nous a permis de tenir et de contenir la dégradation de la situation budgétaire que je viens d'évoquer, sans toutefois la résorber.

Nous avons reconduit en 2024 un plan de soutien financier considérable. En effet, nous avions inscrit, jusqu'à cette DM2, 6,4 M€, un peu plus de 2 M€ au titre du plan Bien Vieillir, 3 M€ au titre du fonds de soutien aux EHPAD, 1 350 000 € au titre de la réévaluation du point GIR à 9,10 €, sachant que ce point GIR à 9,10 € est le point GIR le plus élevé en France.

Alors cela veut dire quoi, une fois qu'on a dit que l'on était les meilleurs ? Cela veut dire que tout simplement, si l'on compare ce que l'on donne aux établissements landais par rapport à ce que donne un Département qui correspond au point GIR médian, c'est-à-dire un peu moins de 7,50 €, cela veut dire que le Département des Landes verse plus de 7 M€ de plus que d'autres Départements directement aux établissements sur le volet Dépendance. C'est 7 + 6,4 dans le contexte.

Il faut considérer que nous avons mené une analyse financière précise avec tous les établissements pour construire, en fonction de la situation dégradée, un plan d'actions sur les trois prochaines années.

Nous sommes vraiment dans une volonté de retravailler la trajectoire budgétaire et financière de ces établissements. Nous en avons fait une première présentation le 14 octobre dernier à l'ensemble des Présidents des Conseils d'administration des établissements, dans cette même salle, où nous avons développé ce que sera le plan à travailler avec les établissements des différents territoires de notre département. L'objectif est de travailler sur une optimisation des taux d'occupation parce qu'on se rend compte que dans certains établissements, depuis le Covid, il y a eu un glissement et on est plutôt entre 80 et 90 % de taux d'occupation sur certaines structures, ce qui leur fait perdre de façon chronique des recettes importantes. Effectivement, ils nous expliquent qu'ils sont en difficulté de personnels pour se faire et qu'ils ferment des lits. L'objectif est plutôt d'aider les établissements à retrouver du personnel pour avoir un taux d'occupation qui tende vers 100 %, dans la mesure où on sait en plus que les listes d'attente commencent à refleurir dans ces établissements.

Nous avons maintenu et nous allons accentuer le dialogue de gestion avec les établissements les plus en difficulté, mais avec l'ensemble des établissements et de la même façon, j'ai proposé que les techniciens de la Solidarité et de l'Autonomie puissent participer de façon régulière à l'ensemble des Conseils d'Administration des établissements pour venir expliquer les modalités de prise en charge et de déploiement de notre plan Bien Vieillir dans les Landes.

Nous allons aussi travailler la trajectoire de l'augmentation du prix de journée. On est sur un schéma de prix de journée actuellement qui est de façon médiane autour de 60-62 €. On voit très justement que, dans le cadre du travail de consolidation du dialogue de gestion et de l'équilibre financier, nous avons une réalité de besoin de montée en charge de ces prix de journée à l'horizon de quelques années sur plutôt 70 € médians. Donc, il faut que l'on puisse travailler à l'augmentation raisonnée et raisonnable de ces prix de journée. On a des établissements qui sont à moins de 60. On a des établissements qui sont déjà à plus de 65. Il faut que l'on arrive à travailler sur une feuille de route qui tende vers 70 et il faut aussi que les landaises et les landais puissent comprendre qu'il y aura un effort à faire au niveau tarifaire si l'on veut maintenir une qualité de service public de proximité.

Il y aura enfin un travail important qui est l'expérimentation que nous avons validée sur la fusion des sections. C'est un petit peu technique. L'Etat demande d'expérimenter le fait de mettre « soin » et « dépendance » dans une même section qui sera gérée par l'Etat. Nous avons, avec le Président FORTINON, rencontré l'ancienne Directrice de la CNSA et nous sommes allés nous positionner sur cette expérimentation, tout simplement parce que notre modèle est atypique, que nous avons essentiellement des établissements publics et qu'il était important de voir l'impact que pouvait générer cette expérimentation que nous savons déjà comme généralisable dans deux ans, tout simplement parce que quand on voit l'effort que l'on fait, nous, sur le point GIR et sur l'accompagnement des crédits non reconductibles, il est important de voir l'impact que pourra avoir le fait que l'Etat gère directement la dépendance sur le fonctionnement à venir de nos établissements. L'idée est justement de ne pas voir se dégrader, par un transfert de la dépendance à l'Etat, la situation de nos établissements que nous trouvons déjà assez dégradée comme ça.

Donc, nous avons souhaité nous associer à cette expérimentation puisque c'est malheureusement la seule proposition qui est faite par l'Etat en matière d'accompagnement des établissements et on est persuadé qu'elle est vraiment très légère par rapport à la réalité des besoins, mais nous souhaitons malgré tout nous y associer.

Dernier point, nous allons aussi engager les tarifs différenciés. Je l'ai déjà expliqué, c'est l'histoire d'avoir une tarification différente qui peut être de 5 à 10 % supplémentaires par rapport au niveau financier des gens qui résident dans les EHPAD. Cela ne règlera rien. Cela amènera peut-être quelques recettes complémentaires, mais cela ne règlera en rien la chronicité déficitaire des budgets des établissements en France.

Voilà un petit peu ce qui est proposé. Nous allons de la même façon, le 19 novembre, rencontrer l'ensemble des Directeurs pour leur faire état de la situation et dans ce cadre, nous leur ferons particulièrement état, par établissement, de l'aide que nous verserons aux établissements puisque la délibération que nous prenons ce matin en DM2, c'est la volonté d'ajouter 2 M€ supplémentaires dans le cadre de cette DM2 aux 6,4 M€ déjà votés.

Donc, c'est un effort de 8,4 M€ cette année là où il était de 7,5 M€ l'an dernier et donc, nous allons, établissement par établissement, équipe de Direction par équipe de Direction, échanger avec eux sur l'aide qui sera adressée à chaque structure.

Vous avez sur votre table le tableau récapitulant les aides par établissement. Ne sont pas intégrés effectivement les établissements sanitaires puisqu'au niveau des ESLD, c'est un autre budget ; ce sont les budgets annexes hospitaliers. Ne sont pas non plus intégrés dans ce tableau, je le dis avant que la question n'arrive, les établissements associatifs appartenant à ADGEssa puisqu'ils sont dans une démarche de pré-redressement potentiel et donc, nous attendons, dans le cadre du travail du mandataire ad hoc, de voir les retours pour voir dans quelle mesure il faudra les aider et comment il faudra les aider puisque les aider sans vision potentielle financière à venir n'est pas non plus réglementairement cohérent.

Voilà un petit peu ce que je voulais vous dire. Ce sont donc 2 M€ supplémentaires d'aide aux EHPAD au-delà des 6,4 M€ qui ont déjà été validés.

Je terminerai ce point qui est malgré tout très important sur cette DM2 en expliquant que là où nous allons mettre 8,4 M€ pour le Département des Landes, nous savons a priori qu'il y a un plan financier de 100 M€ au niveau national sur des crédits d'urgence Etat. Cela veut dire quoi ? Si on regarde la péréquation de notre Département, l'an dernier c'étaient 700 000 €, nous avions mis 7,5 M€. Ils annoncent potentiellement, bruits de couloir, qu'il y aurait 100 M€ supplémentaires. On est en train de voter une aide d'urgence qui est donc, comme son nom l'indique et comme Lapalisse l'aurait dit, urgente pour les établissements. On n'est pas en mesure de déterminer ce que sera l'aide complémentaire de l'Etat, je dis bien complémentaire parce que si elle est à 10 % de la valeur de ce que l'on donne, voire à 15, elle n'est pas, encore une fois, au niveau des attendus pour l'aide des établissements.

Je pense qu'il est important que les landaises et les landais le sachent, que tout le monde le sache. Nous l'avons dit aux Présidents de Conseils d'Administration et nous le redirons aux Directeurs parce que je suis un peu étonné d'entendre la petite musique dans les Conseils d'Administration des établissements où le Département ne donne pas assez. Je pense qu'il est important de donner les chiffres correspondant à l'effort financier d'accompagnement de nos EHPAD et comparer ces montants à ce que ne donne pas l'Etat ou à ce que donne simplement l'Etat sur ces mêmes périodes.

Voilà pour ce point.

Le second point concerne le soutien aux acteurs du maintien à domicile.

Deux éléments principaux pour cette DM2. La revalorisation des tarifs 2025 des services mandataires et emplois directs permettant de suivre l'augmentation du SMIC, puis techniquement, le regroupement des différentes interventions pour les nouveaux plans d'aide APA sous un terme générique rénové appelé « auxiliaire autonomie ». Cette évolution ne remet en rien en cause le contenu des prestations assurées par les services d'aide et d'accompagnement à domicile, mais va dans le sens d'une reconnaissance des

métiers, déjà largement soutenue par les SAD publics et qui leur permettra une souplesse dans l'exécution des plans d'aide.

Le troisième point concerne l'APA. C'est tout simplement une écriture puisque la DM2 va inscrire des recettes CNSA, dont des régularisations tardives. Ce n'est pas neutre puisque c'est 5 876 927,22 € qui vont être inscrits à la DM2, dont plus de 3 370 000 € de solde de 2022.

Donc, si vous voulez, là aussi on est dans un schéma où l'on préfinance pas mal de choses qui arrivent avec un certain décalage.

Le second point de ce dossier est le « mieux prévenir et accompagner la perte d'autonomie ». C'est tout simplement le fait de racheter 200 appareils de téléalarme supplémentaires qui viennent s'ajouter aux 2 100 que nous avons déjà achetés. C'est 410 000 € qui étaient inscrits au BP et c'est 45 000 € supplémentaires à la DM2. C'est donc faire évoluer notre technologie pour accompagner les 9 000 landais qui bénéficient de ce service.

Et le troisième et dernier point est quelque chose de beaucoup plus classique. C'est l'action du SAPAL et vous demander de valider le calendrier du SAPAL et de fixer une partie des prestations qui sont tarifées et qui sont donc payantes.

Voilà, Monsieur le Président, j'en ai terminé.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie. J'ai la demande de prise de parole de Dominique COUTIERE, Didier GAUGEACQ et Jean-Marc LESPADE.

M. COUTIERE : Président, je voudrais compléter le propos de Paul. D'abord, concernant la vue générale en France, on est à un prix de journée moyen – ce ne sont pas mes chiffres, ce sont les chiffres de la CNSA – 10 € de moins que le prix de journée dans tous les EHPAD au niveau national. C'est le premier point. Et en Aquitaine idem, on est 10 € en dessous.

On est le 13^{ème} quand on part des moins chers vers les plus chers, le 13^{ème} à partir des moins chers.

Il y a quelque chose qu'il faut que tout le monde intègre. Entre 2019, c'est à dire avant le COVID, et 2023, sur cette période de 19-23, les charges dans les EHPAD - je parle de la somme de tous les EHPAD landais - ont augmenté de 33 %. Le prix de journée dans les Landes a augmenté de 12. Donc il n'est pas possible que ça continue comme cela. Ce n'est pas possible. Tout cela vient de quoi ? Vous savez très bien que le Ségur il a été appliqué sur certains personnels au niveau des compensations et c'est le Département qui boucle aujourd'hui, mais ce sont les EHPAD qui l'ont pris en pleine figure parce que celui qui faisait fonction de et celui qui n'avait pas le diplôme ont été payés quand même de la même façon.

Je voudrais alerter tout le monde parce que les 8 M€ que l'on a mis l'année dernière, 8 M€ cette année, dans la perspective de ce qui nous arrive là, vous le savez tous, on va sûrement prendre une note salée avec le plan qui se prépare au niveau de l'État pour le Département, on ne pourra pas indéfiniment continuer à mettre de telles sommes. Il faut forcément qu'on le répercute dans le prix de journée.

Je peux même rajouter quelque chose de sympathique, c'est que le GMP sur la même période 2019-2023 est passé de 709 en moyenne sur tout le département à 730. C'est à dire qu'on a des gens de plus en plus lourds dans nos EHPAD, de plus en plus lourds qui demandent de plus en plus de personnel. Tout cela est lié et je pense qu'il faut qu'il y ait de la responsabilité de la part de tout le monde. Il ne faut pas dire : « Ah les prix des journées ». Vous savez très bien que l'alimentation a augmenté de façon importante entre 19 et 23. Il y a aussi tout un tas de facteur dont l'énergie. Il faut quand même que cela soit pris en compte et on ne pourra pas boucher tous les trous. Et ce qu'a dit Paul tout à

l'heure en donnant la notion de ce que l'État peut nous apporter, c'est à dire 100 M€ à l'échelle du pays, ce n'est rien. 700 000 € l'année dernière, c'est-à-dire 10 % de ce que l'on a fait. Cette année, ce sera à peu près la même chose. Donc, c'est impossible qu'avec ces choses-là, on arrive à équilibrer.

Donc, il faut qu'on revoie cela, il faut qu'on le porte et il faut qu'on l'explique. Tout le monde est d'accord pour dire qu'il fallait revaloriser ce que l'on donne aux aides-soignants, ce que l'on donne aux infirmières, ce que l'on donne à tout le personnel des EHPAD qui est en contact avec effectivement des gens qui sont plus en plus lourds. Il fallait le revaloriser. Oui, mais cela a une traduction et il faut aussi derrière qu'on l'assume. C'est un problème à assumer collectivement. Ce n'est pas un problème que le Département seul pourra assumer. Voilà ce que je voulais dire.

M. GAUGEACQ : Merci Monsieur le Président. Je voulais juste relever cet accompagnement du Conseil Départemental à destination des EHPAD. La spécificité du Département des Landes, c'est d'accompagner les landaises et les landais de la naissance à la fin de vie et ce plan Bien Vieillir, le soutien aux EHPAD, en est l'illustration parfaite.

Donc, je voulais relever cet accompagnement primordial pour essayer d'accompagner la difficulté de nos EHPAD sur l'ensemble du territoire landais. Et les perspectives des évolutions budgétaires des années à venir peuvent nous faire craindre que malheureusement, on ne puisse pas toujours être en capacité de tenir le même niveau d'accompagnement, mais là je voulais relever vraiment ce niveau d'accompagnement. Y compris également cet accompagnement à la carte auprès de tous les établissements, de tous les EHPAD pour essayer de les accompagner dans la recherche de la meilleure solution possible pour essayer d'endiguer ces difficultés qui sont connues de tous. Ce qu'a dit Dominique COUTIERE est parfaitement la réalité de tous les jours des gestionnaires de nos établissements. Et je pense qu'à la fois le soutien financier, l'accompagnement au plus près des gestionnaires devraient nous aider, Présidents de CIAS et gestionnaires de d'établissements, à passer ce cap et cela passera évidemment par l'augmentation du prix de journée, mais je pense que tout le monde aujourd'hui a intégré ce fait.

C'était surtout le remerciement au Conseil départemental de cet accompagnement.

M. LESPADE : Merci Monsieur le Président. Pour avoir été pendant un certain nombre d'années Président de Conseil d'Administration gérant un EHPAD, je veux effectivement témoigner justement de l'impact des actions du Département en disant qu'au sein du Conseil d'Administration, tout le monde était conscient justement de l'accompagnement qui était accordé par notre collectivité. Je peux vraiment dire que tout le monde en était conscient, y compris les agents de cet établissement, et je pense qu'il y a quand même un grand nombre d'établissements où tout le monde en est conscient.

La deuxième chose que je voulais relever, et nous en discussions avec ma collègue Eva BELIN, c'est par rapport effectivement aux capacités financières des usagers. Nous sommes dans un département attractif. On a un certain nombre de ménages, de couples, notamment de couples de retraités, qui viennent rejoindre notre beau département. Ils ont souvent des capacités financières importantes et ils ont sans doute vocation à peut-être devenir un jour usagers de nos établissements. Et donc, nous ne trouverons pas forcément inopportun d'imaginer à ce que ces foyers-là, ces ménages-là, payent un petit peu plus que les autres, en fonction, bien sûr, de leur capacité financière.

Et puis troisième élément, mais cela a été dit, on attend depuis longtemps des lois et des actions de la part de l'État et quand on voit ce qui se profile, c'est très en dessous de ce qu'il faudrait.

M. LABRUYERE : Merci Monsieur le Président. C'était juste une question à mon collègue Monsieur COUTIERE au sujet du prix moyen. Vous nous avez dit que c'était globalement 10 € de moins à la journée dans les Landes. Si on ramenait cela au prix moyen au niveau de la France, est-ce qu'on retrouverait un équilibre au niveau de nos EHPAD, si on augmentait de 10 € la journée ? Est-ce que cela nous permettrait de rééquilibrer nos comptes au niveau EHPAD ?

C'est une question un peu technique pour voir quel est le besoin du niveau de la journée pour pouvoir effectivement retrouver un équilibre et donc, éviter ces subventions importantes du Département. Merci.

M. CARRERE : Comme vous avez posé la question à Dominique COUTIERE, je vais le laisser vous répondre. J'aurais pu vous apporter la réponse, mais je voulais apporter un complément d'information à M. Jean-Marc LESPADE.

Tout simplement, les gens qui effectivement ont les moyens, comme vous le dites, supplémentaires de participer en matière de prix de journée, c'est cela l'expérimentation, qui va devenir une généralisation, du tarif différencié. C'est à dire que sur une fourchette supplémentaire, il peut y avoir un tarif supplémentaire pour des gens qui en ont les moyens, ce qui peut générer quelques recettes en atténuation. Il faut que ce soit quand même correctement encadré pour qu'on ne tire pas trop non plus sur cette classe moyenne, si je puis dire, qui va rentrer en EHPAD.

Je rappelle simplement, je n'en ai pas parlé tout à l'heure, que l'on est en train également de travailler sur quelque chose d'assez simple, mais pour lequel on n'a pas de réponse. On est en train de chercher à analyser si l'offre que l'on fait dans les Landes en matière d'accueil en établissement correspond sans discrimination à l'accueil de toutes les classes sociales, si je puis dire, puisque on n'a pas nécessairement les niveaux d'aide sociale qui évoluent. Ils stagnent tout simplement et donc, on se rend compte que peut-être les moins aisés n'osent plus rentrer, pour certains, en EHPAD parce qu'ils font le choix de ne pas sacrifier le peu de patrimoine qu'ils ont ou de ne pas mettre en difficulté leurs enfants et donc, on est en train, à la demande du Président, de porter une étude qui va nous permettre d'affiner et d'ajuster ce principe et de voir si on doit corriger le tir, là aussi, pour une non-discrimination des plus pauvres ou des moins riches d'entre eux. Cela aussi est important.

On s'était inscrit dans l'expérimentation de la tarification différenciée pour voir ce que cela faisait et on avait imaginé avec les services de la DGA Solidarités de faire une expérimentation sur trois cadres : un en milieu urbain pour les Landes, c'est à dire Mont-de-Marsan ou Dax ou Saint-Paul, un en milieu rural à l'intérieur des terres et un en littoral pour voir l'impact que cela pouvait générer sur trois typologies d'EHPAD.

L'État passe directement de la potentielle expérimentation à la généralisation. On en attend quand même les principes définitifs qui ne sont toujours pas tombés puisqu'on est quand même dans l'art de généraliser des choses sans en donner les règles. C'est assez compliqué en matière de mise en place ensuite sur le terrain et aussi d'explications aux techniciens qui, dans les établissements, doivent l'expliquer en Conseil de vie sociale, l'expliquer aux familles et le mettre en application dans les établissements.

Donc, le tarif différencié nous semblait intéressant par rapport à cette arrivée de gens qui arrivent avec des moyens plus importants que le moyen médian landais ou de landais qui en ont les moyens tout simplement, sans discrimination géographique.

M. COUTIERE : Pour répondre à la question de M. LABRUYERE, d'abord le problème du prix des EHPAD et du déséquilibre de fonctionnement, est global. Tous les journaux s'en font l'écho, que l'on habite en Bretagne, en Alsace... C'est partout pareil. Ce que je veux

dire, c'est qu'en rajoutant 10, on pense que l'on va arriver à la moyenne, mais les autres vont être obligés de rajouter aussi et donc, je pense que l'on sera quand même toujours nettement en-dessous de la moyenne. Vous voyez ce que je veux dire ? Parce qu'ils vont être obligés de prendre des actions pour rééquilibrer eux aussi les comptes.

Je ne sais pas si vous avez vu, mais nos collègues de Bretagne ont décidé de ne plus payer l'électricité dans les EHPAD.

Pour répondre plus précisément à la question, Paul avait déjà répondu en disant : « Il faut que l'on s'approche de 70 € ». Il y aura toujours quelques EHPAD qui ne passeront pas, mais on aura réduit considérablement les choses et si on le multiplie par le nombre de journées, cela apportera une quinzaine de M€. Globalement, le Département en a mis 8, mais il y a encore des trous à boucher. On devrait être tout près.

M. CARRERE : Pour compléter, on vous explique que l'on doit tendre vers 70, que les autres sont entre 70 et 75, voire un peu plus, et qu'ils vont aussi augmenter de 10. Pourquoi les nôtres avaient-ils de l'avance au niveau tarifaire ? Tout simplement parce qu'en matière d'investissements et en matière de crédits non reconductibles, on accompagne de façon substantielle les établissements et donc, ces aides substantielles ne viennent pas percuter la réalité des prix de journée des établissements.

C'est pour cela qu'historiquement, on avait ce temps d'avance, si je puis dire, puisqu'il y a aussi des Départements qui ont définitivement décidé d'arrêter leurs aides à l'investissement et quand vous perdez 15 % sur un projet de 10 M€, vous voyez l'impact que cela peut générer en charges financières supplémentaires et donc, en impact globalement généré sur les prix de journée.

Donc, on veut maintenir cet écart dans la mesure où on pourra continuer, comme le dit Dominique, à accompagner, comme on espère pouvoir le faire, les établissements, mais rien n'est moins sûr dans le contexte de tour de vis budgétaire que nous impose la décision de loi de finances, potentiellement du gouvernement cette année.

M. LE PRÉSIDENT : Est ce qu'il y a d'autres demandes de prise de parole ? Non ?

Simplement pour clôturer le débat sur ce dossier et pour peut-être redire un certain nombre de choses dont on a souvent longuement débattu dans cette enceinte, mais parfois il faut peut-être préciser parce qu'au fil des années, on oublie un petit peu ce qui est la singularité ou la spécificité de ce Département en matière de gestion d'établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes.

Le choix qui avait été fait il y a 30 ans de n'avoir que des établissements publics était accompagné d'un élément essentiel que l'on ne retrouve pas dans les autres Départements, parce qu'on est le seul en France à faire cela, c'est qu'il y a 100 % de places agréées à l'aide sociale. Cela veut dire simplement que tout un chacun peut bénéficier d'un accueil en établissement, quelles que soient ses ressources, et que ceux qui n'ont pas les ressources suffisantes bénéficient de ce qu'on appelle l'aide sociale à l'hébergement qui représente dans notre budget aujourd'hui, selon les années, entre 20 et 25 M€ et cela concerne à peu près une personne hébergée sur quatre ou cinq selon les établissements.

Mais qu'est-ce que cela veut dire, au-delà du fait que cela donne accès à tout le monde ? Cela veut dire que cela permet au Département d'avoir plus qu'un regard, de gérer l'évolution des prix de journée parce que toutes les places agréées à l'aide sociale bénéficient d'un encadrement du prix de journée qui est fixé tous les ans par un taux directeur qui est défini par le Département.

Ailleurs, là où vous avez des établissements qui ont pour partie beaucoup de places ou une part significative de places qui ne sont pas agréées à l'aide sociale, c'est l'opérateur qui

fait ce qu'il veut en matière de prix de journée. C'est à dire que dans un même établissement, vous avez des places dites à prix libre et des places qui sont encadrées par des prix de journée du Département. Dans tous les Départements de France, c'est comme ça, sauf dans les Landes où il n'y a pas d'établissements où le prix peut être fixé librement par le Conseil d'Administration. Il doit respecter un taux d'encadrement. Il y a un dialogue annuel qui est mis en place entre la tutelle qui est le Département et l'établissement. C'est aussi pour cela qu'il y a des écarts très importants.

J'allais la semaine dernière inaugurer, mettre la première pierre d'une résidence autonomie à Labenne. Préalablement, j'étais allé visiter l'Institut Hélio Marin qui a une multitude d'activités en matière d'accueil de personnes âgées dépendantes. J'ai discuté avec l'équipe médicale. C'est vrai qu'ils ont beaucoup de succès, qu'ils accueillent beaucoup de monde et ils me disaient : « Quand les personnes sont en attente de place et jugent que cela ne va pas assez vite, elles franchissent la frontière du département des Landes et elles vont dans les Pyrénées Atlantiques. » Elles donnent juste un coup de téléphone. C'est 85 €. Elles reviennent vite. C'est pour que tout le monde comprenne comment tout cela fonctionne.

Autre élément important à prendre en ligne de compte : on a mis en place le plan Bien Vieillir pour que l'accompagnement auprès de nos personnes âgées au sein des établissements soit le meilleur possible et donc, on a financé des postes pour augmenter les taux d'encadrement. Je vous rappelle que le taux d'encadrement dans les établissements landais est de 0,8 personnes salariées pour une personne hébergée. 0,8 équivalent temps plein pour une personne hébergée. Le niveau national, c'est 0,6. C'est quand même un écart significatif quand vous regardez les masses salariales de ces établissements, dans les Landes et donc, ailleurs, dans d'autres départements.

Je ne m'attarderai pas sur le prix moyen qui a été très bien expliqué par Dominique COUTIERE et par Paul CARRERE, mais il faut savoir que quand on vous dit que le prix moyen dans les Landes est à 63 € et qu'au niveau national il est à peu près 10 € de plus, ce sont des chiffres d'il y a deux ans. Les 63, c'est le chiffre de 2024, mais pour les autres, c'est 2022.

Donc, depuis deux ans, dans la mesure où 85 % des établissements en France sont déficitaires, ils ont déjà augmenté depuis deux ans et l'écart n'est pas de 10 €, mais il est déjà bien plus important, et compte tenu du fait que cela ne va pas aller en s'améliorant parce que la crise sanitaire a surtout généré une baisse du taux d'activité dans les établissements ; compte tenu, et de la crise sanitaire et du scandale ORPEA, il y a eu de la réticence de la part des familles à donner la possibilité à leurs parents ou grands-parents d'intégrer des EHPAD en France et on a eu une baisse du taux d'activité importante qui s'est aussi accompagnée, liée à la crise sanitaire et aux problématiques d'attractivité des métiers, d'un taux d'absentéisme qui s'est énormément accru ces dernières années. C'est à dire que ces conjonctions ont fait que, dans certains établissements et même dans des établissements landais, les Directeurs ou les Présidents, pour faire face à ces difficultés, fermaient des lits et donc, de fait, on avait un taux d'activité qui baissait et donc, on creuse le déficit.

Aujourd'hui, c'est vrai que les taux d'activité remontent, on est plutôt autour de 97 % et pour des établissements de cette nature, il faut au minimum être déjà supérieur à 95, mais être peut-être plutôt proche de 98 si on veut au minimum déjà équilibrer. C'était un des facteurs importants et structurels du déficit.

Et ce qu'a expliqué aussi Dominique COUTIERE, et je n'y reviendrai pas, c'est l'augmentation des charges qui était sans commune mesure avec l'augmentation du tarif du prix de journée.

Le dernier élément différenciant le Département des Landes par rapport aux autres Départements, et Paul l'a rappelé à juste titre, parce qu'on a l'habitude ici d'aider au financement des investissements. Le seul objectif de cette aide à l'investissement était là aussi de maintenir ou de réguler les prix de journée, parce qu'un investissement de 14 M€ - c'est à peu près cela quand on refait entièrement un EHPAD – inévitablement, cela a un impact sur le prix de journée parce qu'il faut amortir les investissements et donc, sur une durée relativement longue et par les subventions, si on diminue le reste à charge de l'établissement, cela joue inévitablement sur la « supportabilité » de l'augmentation du prix de journée.

Voilà un petit peu pour redire ce que sont les fondamentaux dans les Landes, qui font qu'on a cette situation aujourd'hui, mais qui ne nous différencient pas dans le fait que beaucoup de nos établissements sont structurellement déficitaires et qu'il y aura donc un effort conjugué - c'est ce que l'on fait depuis deux ans - de rajout des aides du Département, mais il va falloir qu'il y ait aussi de la part des établissements un effort. Mais pour cela, il faut qu'on les autorise, parce que quand on parle de dialogue, il faut aussi qu'on autorise les augmentations pour qu'il y ait ce ratrappage qui est évoqué.

Je voudrais simplement faire un parallèle et j'en terminerai par là. C'est vrai que cela ne parle pas beaucoup aux gens. On ne connaît pas le point d'arrivée du projet de loi de finances, mais celui qui a été présenté au Conseil des Ministres et qui a été présenté à l'Assemblée, conduit à ce que le Département voit ses recettes impactées – c'est estimé, parce qu'on n'en connaît pas tous les impacts - entre 13 et 15 M€ nets. Vous voyez, on met aujourd'hui 8 M€ en plus des crédits classiques pour financer les déficits des établissements. Inévitablement, si on nous en prend 13 ou 15, cela fait partie des choses qu'on ne pourra plus faire, concrètement. Cela veut dire qu'on ne pourra plus soutenir financièrement les EHPAD en difficulté si on nous prend autant de moyens financiers.

C'était simplement pour faire une illustration, on pourra le faire sur plein d'autres sujets, mais cela rend peut-être les choses un peu plus concrètes parce que les sommes en elles-mêmes ne parlent pas aux gens parce que ce sont des sommes tellement importantes qu'ils n'en voient pas la concrétisation dans leur budget familial.

Est-ce que sur ce dossier vous souhaitez qu'il y ait un vote [particulier] ? C'est quand même le dossier le plus important de la matinée dans la mesure où, quand vous regardez la DM2, c'est, en matière financière, quand même ce qui impacte le plus.

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédat, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretière, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu (a donné pouvoir à Christophe Labruyère), Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie (a donné pouvoir à Rachel Durquety), M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois (a donné pouvoir à Hélène Larrezet), Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin, M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot, M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou (a donné pouvoir à Frédéric Dutin), Mme Sandra Tollis, Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud (a donné pouvoir à Agathe Bourretière). **(30)**

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ABSENTS : 0

ADOpte A L'UNANIMITE

A-3 LES ACTIONS EN FAVEUR DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP (page 48 du volume 1)

(Rapporteur : Mme VALIORGUE)

Mme VALIORGUE : Merci Monsieur le Président, mes chers collègues. Cette DM concernant les personnes en situation de handicap pour soumettre à votre délibération les modifications budgétaires de l'EAD, l'ESAT et du SAVS qui ont été présentées à la commission de surveillance du 17 septembre 2024. Vous avez les montants dans le rapport.

Ensuite, on a dans cette DM des ajustements réglementaires et administratifs, s'agissant notamment de l'autonomie financière de l'EAD où il nous était demandé de nous doter, à partir du 1^{er} janvier 2025, d'un budget annexe de l'entreprise adaptée d'une seule autonomie financière.

Le troisième point, administratif, concerne l'application d'une journée de carence sur l'ESAT lors des arrêts maladie pour permettre une équité de traitement entre les agents travaillant dans cette entité et mettre en place une journée de carence pour l'ensemble des ouvriers de Nonères.

Pour cette Décision Modificative, on vous propose d'inscrire en dépenses un montant de 1 700 000 € et un montant de recettes de 2 575 997 €. J'attire votre attention sur le montant supplémentaire qui est demandé au titre de la PCH qui fait suite à de nouveaux droits comme la « PCH troubles psy » et « PCH parentalité ». Pour pouvoir la mettre en œuvre, il s'agit d'un crédit supplémentaire. Le Département des Landes n'est pas le seul dans cette situation où ce recours à ces nouveaux droits de PCH augmente de façon importante, donc qui appelle, en compensation, une recette complémentaire de 1 696 219 €.

J'en ai terminé, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Est-ce que sur ce dossier important vous avez des questions ? Non. Je vous remercie.

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédat, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretière, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu (a donné pouvoir à Christophe Labruyère), Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie (a donné pouvoir à Rachel Durquety), M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois (a donné pouvoir à Hélène Larrezet), Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin, M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot, M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou (a donné pouvoir à Frédéric Dutin), Mme Sandra Tollis, Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud (a donné pouvoir à Agathe Bourretière). **(30)**

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ABSENTS : 0

ADOpte A L'UNANIMITE

A-4 PROTECTION DE L'ENFANCE (page 71 du volume 1)

(Rapporteur : Mme BOURRETERE)

Mme BOURRETERE : Merci Monsieur le Président, chers collègues. Le dossier de la protection de l'enfance pour cette Décision Modificative n° 2 n'est évidemment pas anecdotique, avec cette compétence essentielle qui est la nôtre, qui a été soulignée ces dernières semaines par les visites que nous avons pu faire et les inaugurations, ainsi que l'aboutissement dont je vous ai parlé toute l'année de la construction de notre schéma de protection de l'enfance départemental 2024-2028 qui a associé l'ensemble des services et des partenaires à un immense travail pour investir ce champ de compétences et répondre à la détresse, à la fois des enfants et des familles, particulièrement – on en a parlé et je vais en reparler – de ceux souffrant de double vulnérabilité, c'est à dire environ 15 % des enfants qui nous sont confiés.

Cette Décision Modificative va porter la dotation annuelle du Département à près de 63 M€ pour la protection des jeunes landais et l'accompagnement de leurs familles en difficulté. Toutes nos volontés sont bien sûr d'améliorer les conditions d'accueil et d'accompagnement, mais également de travailler aux côtés des personnels et de favoriser l'attractivité des métiers, de la mise à disposition de lieux ressources et le maintien du soutien psychologique ainsi que la formation professionnelle.

Tout ce travail qui a été mené cette année autour du schéma de la protection de l'enfance se traduit, vous avez pu le voir, par des actes forts, mais également par une information comme en fait état la couverture du magazine d'octobre-décembre de XL Mag, mais ce n'est pas uniquement de la communication, c'est un budget important puisque cette Décision Modificative, c'est aujourd'hui quasiment 5,8 M€ dont il s'agit.

Je vais rapidement en détailler le contenu. Cette Décision Modificative passe par l'acquisition dont nous avons fait état des structures bâimentaires pour mettre à disposition de nos partenaires, particulièrement l'ALGEEI et l'association l'Escale, des structures bâimentaires qui vont leur permettre d'accueillir dans les meilleures conditions ces enfants les plus fragiles des plus fragiles pour lesquels nous avions aussi des difficultés jusqu'à maintenant pour les accueillir. Pourquoi ? Parce que leur double vulnérabilité fait que ce sont des accueils qui nécessitent une prise en charge au plus près de leurs difficultés et pour laquelle l'État et sa composante sanitaire ne nous aident pas vraiment. Donc, il nous incombe de combler ce manque d'offre de soins et de structures pédopsychiatriques sur le territoire afin que ces enfants ne souffrent pas d'une double peine.

Cette rallonge conséquente va prendre en compte cela et également des rebasages de tarifications concernant les personnels, l'augmentation, on l'a dit également, pour les personnes âgées des coûts de fonctionnement qui rentrent en ligne de compte.

Je vais également ajouter une rallonge de 200 000 € concernant le Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille pour lequel vous avez le détail de la Décision Modificative en annexe. Ce sont 200 000 € de rallonge de la part du Département. Une rallonge budgétaire également concernant les administrateurs ad hoc, c'est à dire ces personnels qui accompagnent les enfants en situation judiciaire et il y a de plus en plus de placements et donc de situations judiciaires à prendre en compte et à accompagner.

Voilà pour l'essentiel. Si je vais dans le détail des chiffres, nous avons donc les rattrapages de tarifications, la mise en place du Ségur, la hausse - en France, on est à + 18 % d'enfants confiés à l'ASE - et nous n'échappons pas à cette hausse, les augmentations du SMIC, les tarifications.

Donc c'est un crédit complémentaire de 5 883 000 € que nous avons à faire en contrepartie des recettes qui parlent d'elles-mêmes puisqu'on a une recette de 694 288 € dans le cadre de la loi de finances et de 471 050 € pour la contrepartie de prise en charge des MNA, 64 jeunes ici concernés par cette Décision Modificative. Également un crédit complémentaire de 2 000 € pour la contribution au fonctionnement du groupement France Enfance Protégée. Je crois que j'ai fait le tour.

La recette complémentaire de 1 357 906 € concerne le contrat départemental de prévention et de protection de l'enfance qui a tardé, là aussi, à se mettre en œuvre sur notre département depuis 2023.

Donc, si vous comparez notre Décision Modificative, en dépenses 5 750 000 € et 2 523 244 €, cela appelle peut-être des commentaires. En tout cas, cela souligne notre volonté, qui n'est pas que la couverture d'un magazine, de prendre en charge ces enfants de la meilleure manière afin qu'ils ne soient plus les invisibles pour nous. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie. Est-ce qu'il y a des questions sur ce dossier de la protection de l'enfance ?

M. GAYSSOT : Merci Président. Je voudrais apporter un rapide témoignage. Avec les services, nous sommes allés visiter un lieu de vie d'accueil sur la protection de l'enfance sur la commune d'Azur, tout à fait récent. J'ai été très admiratif de voir une famille qui accueille entre 4 et 5 enfants et donc, cette famille qui accueille dans le cadre de ce lieu de vie, laisse les enfants à l'intérieur même de sa famille et vraiment, on ressent de la fraternité. Les enfants qui ont des parcours que l'on n'imagine même pas quand on les entend et c'est vrai que quand on ne se confronte pas à cette réalité, Président, on ne sait pas ce que signifie le mot invisible lorsqu'on parle de tous les exclus que l'on ne voit plus autour de nous. C'est assez émouvant parce que ces enfants sont venus spontanément nous embrasser, les techniciens, moi-même, pour nous dire bonjour. Ils se sentaient très bien.

C'est ce qui signifie que les politiques humaines dans lesquelles aujourd'hui nous décidons, nous votons, nous mettons en œuvre, elles créent les conditions de la vie ensemble et de cette existence fraternelle. Je tiens à le dire et à l'incarner à travers ces moments. Certes, on vote, on communique à travers du papier glacé, mais la réalité de ces parcours et de ces familles est assez prenante et attachante.

On a des familles qui font de la fraternité une réalité sur ce territoire et je tiens à souligner que l'ensemble des politiques publiques et l'ensemble des landais et des landaises qui sont concernés par ces sujets le savent.

Enfin, je voudrais aussi souligner qu'avec Sandra TOLLIS, nous avons visité le siège de l'ADMR à Soustons dont nous finançons et nous accompagnons les interventions des TISF, des Techniciennes des Interventions Sociales et Familiales qui vont dans les familles les soutenir. Ce sont des métiers, là aussi, qui sont très prenants et qui demandent beaucoup d'humanité.

Ce que je tenais à dire à ce micro dans mon intervention, c'est que l'humanisme est un horizon éthique indépassable de notre temps. On ne remplacera pas notre humaine raison, notre intervention solidaire, fraternelle par des dispositifs, par des machines. Il faudra absolument que l'ensemble des publics, des concitoyens soient concernés et c'est ce que j'ai pu retrouver à travers les différentes visites que nous avons pu effectuer. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Est-ce que quelqu'un souhaite rajouter quelque chose ?

Simplement, c'est vrai qu'on a fait le choix, et cela a été rappelé par Agathe BOURRETERE, d'investir dans trois bâtiments : à Grenade-sur-l'Adour et à Larrivière-Saint-Savin. C'est à dire que c'est nous qui portions l'investissement parce qu'à un moment donné aussi, cela nous permettra le jour venu de choisir les opérateurs avec qui on travaillera et ne pas toujours être dépendants.

Mais ce que je voulais dire c'est que pour ces équipements, et particulièrement les deux maisons d'enfants à caractère social, c'est à dire sur Grenade-sur-l'Adour - pour faire le parallèle, tout à l'heure on parlait des personnes âgées dépendantes dont les taux d'encadrement étaient à 0,8 -, là pour faire la différence et pour savoir pourquoi cela coûte aussi cher, pour s'occuper d'un enfant, il faut 2 agents. Là, ce sont 2 personnes à temps plein pour 1 personne accueillie. Donc, les prix de journée dans des maisons d'enfants à caractère social sont sans commune mesure avec les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes. On pourrait aussi faire le parallèle avec les foyers de vie, d'hébergement pour les personnes handicapées où vous verriez qu'il y a des écarts significatifs.

Souvent, derrière les sommes que nous votons, on n'identifie pas toujours les réalités qui sont derrière tout cela. On accueille aujourd'hui, et on le dit, de plus en plus d'enfants qui sont placés dont quand même une grande partie ne devrait pas retomber sous la responsabilité du Département. Cela a été évalué à 350, sur 1 300, la part qui ne devrait pas être sous notre responsabilité est quand même très importante. Elle relèverait plutôt de soins que d'un accompagnement et donc, c'est pour expliquer derrière tout cela ce que représentent les sommes que l'on y consacre. Il y a des réalités humaines très importantes que rappelait Cyril GAYSSOT. Tout le monde peut se poser des questions sur tous ces montants qui semblent quand même très très importants. On voit ce que représentent ces prises en charge.

Ce qu'a fait Cyril GAYSSOT, je pense que chacun d'entre vous doit avoir à proximité des familles d'accueil ou des maisons à caractère social et peut les visiter pour se rendre bien compte de cette réalité, je pense que l'on ne comprend pas ou que l'on n'appréhende pas si on n'a pas été au contact.

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédat, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretière, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu (a donné pouvoir à Christophe Labruyère), Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie (a donné pouvoir à Rachel Durquety), M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois (a donné pouvoir à Hélène Larrezet), Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin, M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot, M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou (a donné pouvoir à Frédéric Dutin), Mme Sandra Tollis, Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud (a donné pouvoir à Agathe Bourretière). **(30)**

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ABSENTS : 0

ADOpte A L'UNANIMITE

B-1 INSERTION PROFESSIONNELLE ET LUTTE CONTRE L'EXCLUSION (page 90 du volume 1)

(Rapporteur : M. DUTIN)

M. DUTIN : Merci Monsieur le Président, chers collègues. Trois points effectivement concernant ce dossier B1, d'abord concernant le RSA. Il vous est demandé d'inscrire un crédit supplémentaire de 450 000 € compte tenu effectivement de la revalorisation de 4,6 % qui est intervenue en avril dernier, mais également du fait que nous avons constaté une augmentation du nombre d'allocataires.

Il s'agit donc, par cette demande en quelque sorte, de prendre une décision prévisionnelle d'anticipation parce que force est de constater que la politique de l'offre qui a été menée par le gouvernement paraît s'essouffler, même si le Département reste en dessous effectivement de la moyenne en la matière par rapport à la Nouvelle-Aquitaine.

Je voudrais également porter à votre connaissance une information qui est très récente puisque c'est la mise à jour de l'Open data France Travail qui vient effectivement d'être effectuée, pour vous indiquer que le nombre de demandeurs d'emploi des allocataires du RSA enregistre effectivement une hausse, qui est donc moindre concernant notre département, mais également l'information selon laquelle la mobilité, et ce n'est pas anodin par rapport à notre département, est le premier frein périphérique à l'emploi des demandeurs d'emploi et des allocataires du RSA.

Le deuxième point concerne le cadre et la gouvernance des politiques d'insertion. Je rappelle que nous avons autorisé Monsieur le Président à signer plusieurs conventions et contrats : la convention landaise pour la lutte contre la pauvreté, l'insertion et l'accès à l'emploi, le contrat local des solidarités et la convention départementale pour l'insertion et l'emploi dans le cadre de la réforme France Travail.

Il s'agit en conséquence d'inscrire les recettes suivantes : 494 790 € au titre du contrat départemental des solidarités, 398 546 € au titre de la convention départementale pour l'insertion et l'emploi dans le cadre de la réforme France Travail.

Juste tout de même pour vous indiquer à ce niveau-là que les inquiétudes que nous avons pu émettre concernant la mise en œuvre France Travail et la loi plein emploi restent d'actualité. Si les choses ont été faites et les annonces ont été faites à marche forcée, nous attendons toujours, et ce n'est pas la première fois que j'ai l'occasion de le dire, mais que des collègues autour de cet hémicycle l'indiquent aussi, nous attendons toujours que des décrets soient pris au titre de l'application. Plus du tiers des décrets ne sont toujours pas là et petit à petit tout de même, l'horloge du temps s'avance puisque je vous rappelle qu'en principe, France Travail doit débuter le 1^{er} janvier.

Nous avons prévu avec le Directeur de la Solidarité de réveillonner ensemble puisque manifestement, je pense que des décrets tomberont le 31 décembre. Je ferai en cela une entorse au réveillon que nous passons traditionnellement avec M. GAYSSOT.

Concernant l'aspect Fonds Social Européen, il s'agit effectivement d'acter que les dernières opérations relatives à la subvention globale FSE+ pour 2018-2020 se sont achevées au 31 décembre 2022. Il est donc proposé d'inscrire une recette à ce titre de 302 201 €. Concernant la subvention globale, FSE+ 2022-2027, nous avons bénéficié d'une délégation de gestion à hauteur de 3 751 846 € de crédit pour les 6 années à venir et il vous est donc demandé, chers collègues, de signer la première partie de désignation des crédits FSE+ pour un montant de 2 626 292,20 € et donc d'ajuster la recette correspondante pour 2024 à hauteur d'environ 100 000 €.

Ensuite, le dernier volet, les outils concernant les politiques d'insertion, avec une récupération de recettes à hauteur à peu près de 1 M€ concernant les contrats PEC, Parcours Emploi Compétences, et les CDDI, les contrats à durée déterminée d'insertion, puisque je vous rappelle que le Département cofinance des structures qui favorisent l'embauche d'allocataires du RSA au travers notamment des contrats auxquels je viens de faire allusion.

Et puis c'est l'opération et le dispositif que nous avons eu l'occasion de traiter plusieurs fois dans cette enceinte concernant le « Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée » qui est un projet sur lequel la lumière doit être faite, qui va nous offrir un nouvel outil de façon à répondre à nos concitoyens les plus éloignés de l'emploi, dans une logique surtout de maintien dans l'activité. Au-delà effectivement des discours, les choses se lancent et se positionnent et il est proposé d'approuver la participation du Département dans la mise en œuvre de ce projet selon des versements année par année : sur 2025 83 000 €, 2026 147 000 €, 2027 210 000 € et donc dans l'immédiat, d'inscrire un transfert de crédit de 83 190,93 €.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie. M. Gayssot a demandé la parole.

M. GAYSSOT : Merci Président, chers collègues, je voulais juste mettre en évidence un rapport tout récent de France Stratégie concernant les retombées concrètes et positives sur le dispositif « Territoire Zéro Chômeur », dont le Conseil Départemental des Landes a fait l'une de ses politiques publiques, décidée en 2021. Cette efficacité souligne le sens et la logique même de ce dispositif qui est la transformation des financements passifs en activation. Ce qui signifie qu'on utilise l'ensemble des allocations pour permettre d'avoir suffisamment de compensation financière à une éventuelle moindre productivité de l'ensemble des personnes qui sont recrutées pour vivre pleinement et dignement de leur emploi dans le cadre d'un contrat ordinaire d'emploi.

Je tenais à le souligner car une expérimentation est en cours, ici, dans le département des Landes.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie. Est-ce qu'il y a d'autres demandes de prise de parole ? Je vous précise que sur ce dossier je ne participerai pas au vote. Est-ce qu'il y a une demande de vote [particulier] sur ce dossier ? Donc il est adopté.

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédat, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretière, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu (a donné pouvoir à Christophe Labruyère), Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie (a donné pouvoir à Rachel Durquety), M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois (a donné pouvoir à Hélène Larrezet), Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin, M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot, M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou (a donné pouvoir à Frédéric Dutin), Mme Sandra Tollis, Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud (a donné pouvoir à Agathe Bourretière). **(30)**

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ABSENTS : 0

ADOpte A L'UNANIMITE

B-2 SOUTIEN AUX FAMILLES (page 136 du volume 1)

(Rapporteur : Mme PEDUCASSE)

Mme PEDUCASSE : Merci Monsieur le Président. Bonjour chers collègues.

Cette fois-ci, un dossier en DM, mais qui consiste essentiellement en la modification du règlement d'intervention concernant le FAJ, le Fonds d'Aides aux Jeunes en difficulté. Quelques petites précisions sur la modification de ce règlement.

Il s'agit pour l'essentiel, sur deux articles, de modifier les plafonds pour les rendre conformes aux plafonds de ressources du Fonds Départemental d'Aides aux Familles, ce qui d'ailleurs ne change rien au minima de 1 102 € pour une personne seule.

Une modification importante sur l'article 5.2 qui est la possibilité de pouvoir avoir une majoration des barèmes de loyer de 20 % sur certains secteurs car on sait que l'aide au logement en particulier est une aide fortement sollicitée par les jeunes qui sont impactés comme l'ensemble des autres familles par cette difficulté à se loger parfois sur notre département.

Une modification sur l'aide à l'énergie, là aussi pour se mettre en conformité avec les plafonds du Fonds Départemental d'Aides aux Familles et qui fait porter le seuil à 198 € contre 152 € précédemment pour une personne seule.

Et enfin, une précision sur le type de demandes éligibles à l'aide à la mobilité pour les interventions sur les véhicules. Voilà pour ce dossier.

M. LE PRESIDENT : Je vous remercie beaucoup. Est-ce qu'il y a des questions sur ce dossier ? Non ? Donc, il est adopté ?

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédat, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretière, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu (a donné pouvoir à Christophe Labruyère), Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie (a donné pouvoir à Rachel Durquety), M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois (a donné pouvoir à Hélène Larrezet), Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin, M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot, M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou (a donné pouvoir à Frédéric Dutin), Mme Sandra Tollis, Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud (a donné pouvoir à Agathe Bourretière). **(30)**

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ABSENTS : 0

ADOpte A L'UNANIMITE

B-3 LES ACTIONS EN FAVEUR DE LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS (page 145 du volume 1)

(Rapporteur : M. DUTIN)

M. DUTIN : Monsieur le Président, il s'agit effectivement de traiter la prévention des violences sexuelles et sexistes et de protéger les victimes. Deux points.

D'abord, d'approuver la convention pluriannuelle d'objectifs concernant l'ADAVEM-JP 40. Il s'agit d'une association qui accompagne les victimes d'infractions pénales dans leur recherche judiciaire et leur apporte un soutien psychologique par des professionnels et professionnels spécialisés. C'est une association qui fonctionne en partenariat efficace avec les juridictions en la matière.

J'indique que, concernant cette association et depuis 2022, le Département a renforcé son soutien pour permettre la création d'un nouveau service d'aide aux victimes d'urgence qui est opérationnel le samedi et le dimanche puisqu'on peut être victime aussi le weekend évidemment, afin d'éviter toute rupture d'accompagnement, en particulier pour les situations qui sont les plus graves. C'est une mesure qui est une mesure à mon sens essentielle et il s'agit effectivement de noter que cette association a accompagné 4 328 victimes en 2023 et que si l'on en suit les prévisions pour 2026, on devrait atteindre un nombre de 5 350 victimes.

Il s'agit donc d'approuver cette convention qui permettra justement de suivre de manière plus efficace et de financer de manière plus efficace les interventions de l'ADAVEM-JP 40.

Et puis, l'Observatoire des violences sexistes et sexuelles de Nouvelle-Aquitaine. Il s'agit d'une association qui a pour objet une meilleure connaissance des violences sexistes et sexuelles sur le territoire de Nouvelle-Aquitaine, de sensibiliser et d'informer les publics afin de prévenir et de lutter contre les violences. Il est proposé d'inscrire un crédit de 2 500 € au titre de la cotisation 2024.

M. LE PRESIDENT : Je vous remercie.

Mme DURQUETY : Chers collègues, nous parlons dans ce dossier de l'ADAVEM dont il fut question hier au tribunal de Dax pour un procès qui nous concerne tous. Les juges devaient statuer sur le cas d'un maire, toujours en poste mais interdit de mairie et déjà contraint à un suivi par l'ADAVEM justement, pour des motifs de harcèlements moraux et sexuels aggravés par le fait d'une personne exerçant autorité.

10 cas ont été retenus par le ministère public, 10 histoires de violences quotidiennes sur des personnes qui, pour certaines ou pour la plupart, habitent encore dans le village et/ou y travaillent, baissant la tête depuis trop longtemps, évitant les lieux publics dans l'attente d'un verdict et de la reconnaissance de leur parole ; verdict qui est repoussé au 13 décembre.

J'étais au procès. J'ai vécu huit ans à Pouillon. Je suis élue sur ce territoire. Quelle douleur à l'énoncé des faits ! Quelle honte en tant qu'élue de voir ainsi bafouer une fonction et les différents articles de la charte de l'élu. J'ai même entendu que tous les maires étaient mégalomanes, histrioniques, alors que moi, naïvement, je suis juste élue pour défendre des idées et me mettre au service des citoyens.

Si, comme moi, vous considérez qu'appeler vos collaborateurs ou collaboratrices, pardon, « mon cochon ou ma cochonne », que leur toucher quotidiennement les seins, que leur frôler la bedaine en les forçant à vous embrasser, n'est pas forcément un comportement normal d'un mâle blanc qui est trop âgé pour comprendre le féminisme d'aujourd'hui. Nous devons tous, ici rassemblés, dire notre totale désapprobation devant ces agissements, notre consternation devant l'omerta qui a trop longtemps perduré, notre sidération devant une telle inertie et notre totale solidarité avec la douloureuse traversée du désert injuste et solitaire des victimes.

La plupart des élus que nous sommes, tous sans doute au-delà de nos divergences, ne sommes en rien assimilables à ces comportements et pour que l'ensemble des citoyens puisse le comprendre, je pense qu'il nous faut désormais constituer un collectif trans-partisan d'élus pour demander la révocation de ce maire qui déshonore la fonction et également exiger des comptes de la part de son équipe toujours en place, qui a ignoré ses agissements ou parfois pire.

Parce que cela se passe dans notre département à deux pas de chez nous, pour les victimes, je devais aujourd'hui prendre la parole.

M. LE PRESIDENT : Merci. Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole ?

Mme BELIN : Sans commune mesure avec ce que vient d'évoquer notre collègue Rachel DURQUETY et en lien avec le dossier que notre collègue Frédéric DUTIN nous a exposé, je voulais simplement rappeler à l'ensemble de nos collègues que, comme tous les ans, les inégalités hommes femmes persistent et que c'est aujourd'hui que cela s'impose puisqu'à partir de 16h48, mesdames, nous travaillerons toutes gratuitement jusqu'à la fin de l'année.

Mme LUBIN : Rachel, merci... Je suis un peu émue... Merci pour cette parole, Rachel. Excusez-moi, je n'avais pas prévu d'être émue, du tout, je ne savais pas que tu allais faire cette intervention.

Le combat des femmes pour leur dignité est un long combat. Il part de loin, de très très loin et aujourd'hui, on voit effectivement devant un tribunal un homme porteur d'autorité, un élu, qui a été capable de traiter ces femmes comme il les a traitées. Et ces femmes, nous les avons rencontrées aussi il y a quelques temps. Moi, je me souviens, lorsque nous sommes allés voir les agents de Pouillon avec Boris VALLAUD et avec Éric KERROUCHE, il m'a fallu quelques jours quand même pour m'en remettre.

On avait en face de nous une trentaine de personnes qui nous racontaient des choses absolument incroyables et qui étaient dans une souffrance et j'ai notamment le souvenir de femmes dans une souffrance indicible parce qu'en fait, ce qu'elles ont vécu et ce qu'il faut dire, c'est qu'une partie de la population ne les soutient pas. Il y a ceux qui s'en foutent et il y a ceux qui considèrent que c'est normal : « Qu'est-ce qu'on va nous casser les pieds... Enfin. Des mecs qui utilisent des techniques de drague lourdes, ou qui se permettent des choses, c'est comme ça, ça a toujours été comme ça ». Mais non, ce n'est pas comme ça ! Ça a, malheureusement, longtemps été comme ça mais ça ne doit plus être comme ça.

Je pense que ce que Rachel a entendu était très certainement difficile à entendre. Moi, je pense à ces femmes - je crois qu'il y a un homme également dans les plaignants -, je pense à ces femmes à qui personne ne reconnaît cette souffrance, personne. Elles ont toutes été obligées quasiment de quitter leur emploi et dans la rue, dans le village, finalement, peu de gens et au-delà du village, peu de gens reconnaissent cette souffrance. C'est vrai que ça suffit. Ça suffit.

Me Too me mène à réfléchir. Je ne philosophie pas autant que notre collègue Cyril mais je réfléchis quelquefois quand même ; c'est toujours pareil dans un mouvement, lorsqu'il naît, il peut aussi y avoir quelquefois des appropriations du mouvement qui vont un peu loin, mais dans 90 % des cas, c'est juste la parole qui doit être entendue, qui se libère enfin. Et malheureusement, nous sommes dans des temps - on peut le voir au niveau international avec ce qui s'est passé cette semaine - où le machisme, le virilisme et la déconsidération des femmes reviennent quand même à grands pas.

Alors aujourd'hui, Rachel, je te remercie pour ces mots. Je te soutiens et nous te soutenons dans ton combat sur le secteur et nous portons la parole de ces femmes et nous les soutenons. Je veux qu'aujourd'hui, de ces femmes et de ces plaignants, ils et elles entendent toutes et tous, que nous, nous les avons entendus et que nous, nous reconnaissions leur souffrance. Excusez-moi pour la petite émotion du début.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. Est-ce que quelqu'un souhaite rajouter quelque chose ? Très bien. On ne va pas en rajouter, c'est suffisamment édifiant ce qu'ont vécu certaines personnes et les propos rapportés, tant par Rachel DURQUETY que Monique LUBIN.

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédat, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretière, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu (a donné pouvoir à Christophe Labruyère), Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie (a donné pouvoir à Rachel Durquety), M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois (a donné pouvoir à Hélène Larrezet), Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin, M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot, M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou (a donné pouvoir à Frédéric Dutin), Mme Sandra Tollis, Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud (a donné pouvoir à Agathe Bourretière). **(30)**

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ABSENTS : 0

ADOpte A L'UNANIMITE

C-1 SOLIDARITE TERRITORIALE – AIDES AUX COMMUNES ET AUX ETABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPERATION INTERCOMMUNALE (page 159 du volume 1)

(Rapporteur : M. GAUGEACQ)

M. GAUGEACQ : Désolé de revenir sur des choses plus techniques après tout ce que nous venons d'entendre. La transition est très complexe, mais je vais m'y employer.

Le dossier n° C1 concerne la solidarité territoriale, avec une inscription budgétaire supplémentaire en DM 2 de 331 000 €. Il y a deux dossiers dans ce rapport.

Tout d'abord le Fonds de Développement et d'Aménagement Local, qui intervient à la fois sur la revitalisation des centres-bourgs, des centres-villes, mais aussi sur le dispositif Petites Villes de Demain. Au niveau du département des Landes, ce sont 67 centralités qui sont éligibles, qui ont été déterminées dans le cadre d'un recensement. A ce jour, 48 centralités sont accompagnées et 17 dotations sont programmées pour 4,5 M€. Fin 2024, deux centralités bénéficieront de 600 000 € de dotation, puisque ces collectivités qui sont éligibles, ces centralités, doivent d'abord fournir un plan de référence, ça fonctionne comme ça. Elles sont accompagnées dans le cadre de la réalisation de cette étude du plan de référence. Ensuite, quand les actions rentrent en phase de réalisation, le Conseil départemental intervient avec ce fonds de développement et d'aménagement local et donc, au fur et à mesure que les projets naissent et éclosent, on vient accompagner le financement.

Sur 2025, au moins 10 centralités supplémentaires vont être en conventionnement puisqu'on connaît l'évolution et le service développement territorial suit au jour le jour l'évolution de ces dossiers. On sait que sur 2025, il y aura au moins 10 centralités qui vont rentrer dans la phase de réalisation.

Pour les Petites Villes de Demain, aujourd'hui, il y a 38 études actuellement qui sont soutenues. On intervient avec la Banque des Territoires pour apporter 80 % d'aide à ces études, pour un montant de 380 000 €.

Sur le volet Contrat de Réussite de la Transition Ecologique (CRTE), - le terme « *relance* » a été remplacé par « *réussite* » - : le Conseil départemental a une enveloppe de 12,5 M€. C'était le même montant pour la partie revitalisation et centralisation. Ce sont deux enveloppes distinctes, 12,5 M€ pour la partie revitalisation, 12,5 M€ pour la partie CRTE. Donc, ce sont vraiment deux enveloppes qui se cumulent.

Nous avons depuis 2022, 323 dossiers qui ont été programmés pour plus de 9 250 000 € versés. Au 25 octobre 2024, 88 dossiers sont soldés. Donc là, on est aussi sur le même dispositif des CRTE. Les collectivités présentent leur dossier, engagent les travaux et au fur et à mesure que les travaux sont engagés, les demandes d'intervention du Fonds du Département sont sollicitées et les versements ont lieu petit à petit.

Pour arriver à couvrir les demandes des différentes collectivités qui ont engagé des travaux, sur cette DM2, il est proposé d'augmenter les crédits de paiement FDAL à hauteur de 60 000 €, et pour le CRTE, de 200 000 €. Ce sont des transferts de fonds. Il n'y a pas d'incidence budgétaire de ces transferts ; et donc, nous avons comme objectif ces 12,5 M€ sur toute la période 2022-2026 au titre des CRTE. Nous savons d'ores et déjà que fin 2024, parce qu'on dépasse chaque année les 2,5 M€ de programmation, on est au-delà de l'enveloppe prévue. On verra comment on atterrit fin 2026.

Deuxième dossier de ce rapport, c'est le Fonds d'Equipement des Communes. C'est une aide qui est attribuée à la majorité des communes landaises, pour ne pas dire la quasi-totalité. C'est un fonds qui est à disposition de l'ensemble des Conseillers départementaux et ensuite, l'Assemblée Générale des maires décide de l'affectation de chaque dossier en fonction des demandes des communes.

Là aussi, il est proposé à cette DM2 de modifier l'échéancier prévisionnel des crédits de paiement pour arriver à solder et à porter le montant nécessaire au versement des sommes demandées par les collectivités, et d'inscrire une augmentation en crédit de paiement complémentaire de 331 000 €. C'est sur ce volet-là que sont inscrits les montants de la DM2.

Voilà pour ce dossier.

Juste un petit point, puisqu'on a à l'écran le montant les aides aux communes, sur une année. Sur l'année 2024, les 20 M€, ce sont les aides directes aux communes. Elles se rapprochent plus de 24 M€ sur l'année 2024 concernant tous les dispositifs que je viens d'énumérer.

Donc, 24 M€ d'aides directes, mais il y a aussi à destination des communes ce que l'on peut nommer des aides indirectes, puisque ce sont des fonds que le Conseil départemental attribue à des organismes, à des syndicats mixtes, à des associations, qui viennent en soutien à l'aide, à l'accompagnement aux collectivités territoriales, au logement, au SDIS, au transport scolaire. Donc, tout cela fait aussi 20 M€. On arrive pratiquement sur l'année 2024, puisqu'on est sur une lecture très précise des montants de l'année, à près de 45 M€ attribués sur une année à l'ensemble des collectivités de ce département.

Une somme également très importante qui est considérable et qui est un soutien considéré aujourd'hui par l'ensemble des collectivités comme nécessaire pour pouvoir accompagner les projets d'investissement. On a parlé du CRTE, d'une enveloppe de 12,5 M€ attribués à ce CRTE. Souvent, on vient en complément du dispositif d'État qui est la plupart du temps la DETR, parfois du Fonds Vert, mais là, on est sur des fonds DETR qui ne sont pas relevés dans le cadre du CRTE. On est sur l'enveloppe classique. Donc, on peut justifier de cette ouverture d'enveloppe et on est malheureusement dans une période où les communes sont habituées à cet accompagnement du Conseil départemental. Faire comprendre aux collectivités qu'il va falloir peut-être faire aussi bien avec moins dans les années à venir va

peut-être parfois poser des difficultés, mais je pense que l'ensemble des élus du Département des Landes est sensibilisé à ces baisses qui arrivent sur les années à venir. On aura des choix à faire, des arbitrages, mais l'aide aux collectivités devra être maintenue au niveau correspondant à celui que notre budget pourra permettre. Je sais qu'il y aura sûrement des baisses et des arbitrages ; ces sommes-là sont très conséquentes, mais très importantes pour les collectivités territoriales du département des Landes.

M. LE PRÉSIDENT : Est ce qu'il y a des questions ou des prises de parole ? Toujours pas ?

Je remercie Didier GAUGEACQ pour avoir fait le point sur les consommations de crédits pour montrer l'importance de notre soutien aux collectivités territoriales de ce département. Mais concrètement, ces aides seront dans le débat que l'on devra avoir dans le cadre de nos orientations budgétaires des années à venir. Pour revenir au montant que l'on va nous soustraire, nous allons être confrontés à des choix.

Ce qui est constaté quand même dans le projet de loi de finances du Gouvernement, c'est qu'ils ont fait le choix, à la différence du choix qui avait été fait en 2014 dans les mesures de redressement des finances publiques, de sélectionner un certain nombre de collectivités et d'en exonérer beaucoup d'autres. Ils ont choisi 450 collectivités en France qui devraient contribuer massivement au redressement. On peut marcher à l'aise au niveau du département des Landes : on est les seuls. Les autres collectivités (que ce soient les Communautés de Communes, d'Agglomération ou les communes), seront concernées certes à travers le FCTVA, les quatre points de CNRACL supplémentaires, ce qui ne sera pas rien, plus pour certaines Communautés de Communes le gel du versement de la TVA.

Rappelez-vous quand même le rêve qu'on avait vendu aux concitoyens locaux, aux communes et aux Départements. On leur avait dit : ne vous inquiétez pas, on supprime la Taxe d'Habitation, et pour le Département, on supprime le Foncier Bâti que l'on avait transféré au bloc communal. Et je le répète ici, je l'ai dit cette semaine : pour tous ceux qui croient qu'ils payent encore des impôts au Département, non, cela fait maintenant quelques années qu'ils n'en payent plus. On devait bénéficier d'un reversement national de TVA qui devait évoluer de façon beaucoup plus importante que les bases de foncier bâti. Le Gouvernement a décidé de nous redonner la même chose qu'en 2024. Quand on sait qu'en 2024 on avait touché 0,8 % en plus que ce qu'on avait touché en 2023 alors que dans le même temps, les bases fiscales dans les communes, Communautés de Communes, à travers les valeurs locatives et le foncier bâti, ont augmenté de 5 % - une année 7 et une année 5 ... C'est pour que chacun ait les éléments de comparaison. Vous voyez déjà que la dynamique n'existe pas, bien au contraire et là en fait, on va être bloqué en 2025 sur le montant de 2024, c'est-à-dire une perte de 2,5 M€ pour le Département.

Pour les Communautés de Communes, du moins celles qui ont perdu une partie de leur Taxe d'Habitation, qui était compensée par ce prélèvement sur la TVA, cela va être pareil.

Inévitablement, on va être confronté à des choix. C'est pour cela que l'on va vraiment attendre le point d'arrivée du projet de loi de finances et du projet de loi de finances de la Sécurité Sociale, parce qu'il y a ce qui est dans le projet de loi de finances, mais il y a aussi ce qui est dans le projet de loi de finances de la Sécurité Sociale, qui n'est pas neutre et qui aura aussi des impacts encore plus directs sur les personnes physiques. On sera confronté à des choix et donc, inévitablement les dispositifs d'aides aux collectivités peuvent faire l'objet des choix sur lesquels on sera amené à revenir, parce que ce sera en cascade. Si on nous prélève à nous, il va bien falloir que l'on fasse des économies sur autre chose, parce qu'à la différence de l'Etat, on ne peut pas faire de déficit, contrairement à tout ce qui a été raconté ces dernières années.

Je faisais référence à 2014 avec le plan de redressement des finances publiques, qui avait concerné toutes les collectivités, et c'était sans commune mesure.

C'était juste pour que tout le monde ait conscience des choix auxquels on va être confronté, et ces dispositifs pourront peut-être être remis en cause si nécessaire.

Vous avez évoqué le Fonds Vert. Là aussi, rappelez-vous... Le problème, c'est que tout le monde perd la mémoire et c'est dramatique. Je ne pouvais pas penser que l'amnésie était cette maladie qui gagnait tout le monde à une vitesse aussi grande. Quand le Gouvernement a annoncé la suppression de la CVAE pour les Départements et pour les Communautés de Communes, je l'avais expliqué ici en 2023 : l'Etat a prélevé cette valeur de CVAE, et comme il y avait un décalage d'un an entre ce qu'il prélevait et ce qu'il reversait (parce qu'on nous reverse toujours avec un an de décalage), l'Etat a fait, mine de rien, un bénéfice de 4,5 milliards d'euros sur le dos des Départements, c'est-à-dire qu'il n'a pas reversé ce qu'il a perçu. On nous a dit : « Ne vous inquiétez pas, on met le Fonds Vert en place qui va être doté de 2,5 milliards d'euros. » Cette année, moins 1,5 milliard d'euros.

On a quand même affaire à des personnes qui ont une parole qui ne dure pas longtemps dans le temps, c'est le moins que l'on puisse dire. On va être confronté à des choix drastiques dans les années à venir, d'autant que le Département est la collectivité par excellence de la proximité. On l'a vu à travers toutes les politiques de solidarité. 70 % de nos dépenses de fonctionnement sont consacrées à ce qu'on appelle les politiques de solidarité et dont la part majeure sont les différentes allocations personnalisées à l'autonomie. Là aussi, je vois bien que dans la tête de la population, on se dit : « *Vous allez pouvoir faire des économies de toute façon, avec ces budgets que vous avez...* ». Sauf qu'on nous impose un certain nombre de choses. L'allocation Personnalisée à l'Autonomie, ce sont des décisions qui sont prises nationalement. Le RSA, c'est la même chose. La PCH, c'est la même chose. Sur la protection de l'enfance, comme je le disais, on devient les sous-traitants des politiques que l'Etat ne peut plus mettre en œuvre. On a des obligations, et après, on nous dit : « *Il faut quand même que vous fassiez des économies. On va vous ponctionner des moyens supplémentaires.* » Surtout dans une période, je le rappelle, où on a des droits de mutation qui, en l'espace de deux ans, ont perdu 44 M€ par an. On était à 134 en 2022 et on va certainement atterrir autour de 90 en 2024.

Il faut réellement que l'on ait les reins solides pour pouvoir supporter tous ces chocs. Simplement cette incise pour vous dire que les aides aux communes peuvent être un des sujets auxquels on devra se confronter quand on va commencer à aborder le budget 2025.

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédat, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretière, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu (a donné pouvoir à Christophe Labruyère), Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie (a donné pouvoir à Rachel Durquety), M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois (a donné pouvoir à Hélène Larrezet), Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin, M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot, M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou (a donné pouvoir à Frédéric Dutin), Mme Sandra Tollis, M. Boris Vallaud (a donné pouvoir à Agathe Bourretière). **(29)**

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ABSENTS : Mme Magali Valiorgue **(1)**

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

C-2 LOGEMENT (page 163 du volume 1)

(Rapporteur : M. LESPADE)

M. LESPADE : Merci Monsieur le Président. Cette délibération porte sur la modification des conditions de garantie d'emprunt par notre collectivité dans le cadre de l'accord tripartite que l'on avait eu l'occasion de présenter ici même, accord entre la Fédération des promoteurs immobiliers de Nouvelle-Aquitaine, les bailleurs sociaux signataires de cette convention et notre collectivité.

Je rappelle la constitution d'un groupe inter-bailleurs du logement social afin d'accélérer la production de logements en évitant que la concurrence entre organismes HLM ne participe à l'inflation foncière et immobilière. C'est ainsi qu'en mars 2022 a été signée la première convention tripartite qui, je le rappelle, est inédite à l'échelle nationale, comprenant le barème pour le VEFA, des logements construits en vente en état futur d'achèvement, qui conditionnent l'octroi des garanties d'emprunt de la part de notre collectivité pour la réalisation de logements à coûts et loyers maîtrisés.

Depuis 2018, le Département a garanti près de 300 M€ d'emprunts contractés par les bailleurs sociaux et les organismes de fonciers solidaires. Compte tenu du contexte économique et social, avec la crise des coûts de construction, des difficultés d'accès à la propriété et au crédit qui complexifient la commercialisation des opérations, cette convention de partenariat évolue.

Il est donc proposé de prolonger jusqu'au au 15 avril 2025 la possibilité aux opérateurs de choisir entre la VEFA et la maîtrise d'ouvrage HLM directe dans les projets mêlant logement social et logement libre. Les garanties d'emprunt du Conseil départemental pourront donc être octroyées aux opérations VEFA dépassant le seuil prévu à la convention, pour lesquelles une lettre d'engagement a été signée entre le 1^{er} janvier 2024 et le 15 avril 2025. Bien évidemment, le seuil redeviendra applicable à compter du 16 avril 2025, sauf volonté bien sûr des signataires de prolonger la mesure, étant entendu qu'une évaluation de cette mesure provisoire sera réalisée.

Il vous est donc proposé d'approuver les modifications évoquées, et d'intégrer cette nouvelle convention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Est ce qu'il y a des questions sur ce dossier ? Très bien.

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédat, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretière, M. Paul Carrère, Mme Martine Dedieu (a donné pouvoir à Christophe Labruyère), Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie (a donné pouvoir à Rachel Durquety), M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois (a donné pouvoir à Hélène Larrezet), Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin, M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot, M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou (a donné pouvoir à Frédéric Dutin), Mme Sandra Tollis, M. Boris Vallaud (a donné pouvoir à Agathe Bourretière). **(28)**

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ABSENTS : Mme Magali Valiorgue, M. Dominique Coutière **(2)**

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

C-3 REGLEMENT UNIQUE DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT DES COLLECTIVITES, DE LEURS GROUPEMENTS ET DE LEURS ETABLISSEMENTS PUBLICS (page 182 du volume 1)

(Rapporteur : M. GAUGEACQ)

M. GAUGEACQ : Merci Monsieur le Président. Un rapport très important, même si physiquement sur le document, ce n'est pas très conséquent, mais le travail qu'il y a derrière cette proposition de règlement unique est très important. Avant de vous présenter le résultat de ce travail, je remercie toutes les Directions Générales Adjointes qui ont participé à cette élaboration et bien entendu, les membres du pôle développement territorial qui ont eu un travail important de recherche, de propositions, de négociations pour arriver à ce règlement unique.

Je vous le rappelle, c'est un objectif qui était proposé par une étude d'un cabinet spécialisé qui s'était penché un petit peu sur nos différents règlements, qui avait constaté l'existence de 46 dispositifs différents de nos règlements du Département ; la volonté de Monsieur le Président était d'arriver à une clarification, à une simplification des objectifs et donc, de nombreuses réunions de travail entre techniciens associés avec des élus (afin de voir si l'atterrissement proposé convenait, était entendable et pouvait permettre d'avancer dans ce dossier), ont permis d'arriver à ce que je propose aujourd'hui dans ce rapport.

Il vous est proposé l'adoption de ce règlement unique qui va recentrer l'ensemble de ces dispositifs en un seul règlement, qui clarifie de façon très importante les dispositifs, qui simplifie aussi les démarches puisque les collectivités éligibles n'auront qu'une seule déclaration sur une seule plateforme. Un document unique est quelque chose qui sera beaucoup plus simple.

Les bénéficiaires, cela a été annoncé dans l'intitulé du dossier, ce sont les communes et les Communautés de Communes, les Communautés d'Agglomération et les établissements publics qui leur sont rattachés. On est bien sûr sur des dispositifs éligibles concernant les dépenses d'investissement, avec un taux qui est quasiment identique pour l'ensemble des dispositifs, avoisinant les 20 %. Quelques petites majorations existent en fonction des dispositifs. Il y a les projets d'intérêt local. On met en place un plancher pour l'ensemble des dispositifs qui sont liés à ces projets-là, on secale un peu sur le dispositif DETR, on est sur un plancher d'éligibilité à 4 000 €, un taux à 20 %. Pour les projets plus structurants, on est sur un taux à 20 %, mais un plancher minimum de 50 000 €. Pour les projets vraiment d'intérêt départemental, on est sur un plancher supérieur à 1 M€. Ce sont les gros projets.

Donc, on a ces trois classifications qui sont maintenues. Il y a deux exceptions dans le règlement unique, parce qu'on est sur des dispositifs qui ne peuvent pas être adossés à un taux unique. Ce sont les aides qui ont un lien avec les amendes de police, puisqu'en fonction des dispositifs, des montants alloués chaque année et des montants des dossiers proposés, le taux peut varier ; et également, le Fonds d'Equipment des Communes, qui ne pouvait vraiment pas rentrer dans un dispositif à taux unique, parce que c'est beaucoup trop compliqué. Et donc, on maintient ces deux exceptions.

Le Coefficient de Solidarité Départemental (CSD) va disparaître. Par contre, dans le dispositif de règlement unique, il est prévu une bonification en cohérence avec des objectifs du Schéma Départemental de Promotion des Achats Publics Socialement et Ecologiquement Responsables, le SPASER que notre ami Cyril GAYSSOT cite très régulièrement. Donc, une bonification de 5 % sera attribuée sur le taux dans les dossiers qui seront « clausés » de façon à inciter les collectivités à aller vers cette démarche-là.

Le dispositif est calé avec une date limite de dépôt au 31 janvier de chaque année, avec un assouplissement dès la première année 2025 puisqu'on souhaite, si vous agréez ce règlement unique, que celui-ci puisse être mis en place dès le début de l'année prochaine. Donc, un dépôt du dossier au 31 janvier avec la possibilité de l'amender, de le compléter jusqu'à la fin avril pour des objectifs qui seront des dossiers construits et des travaux réalisés à partir de 2025.

L'essentiel de la démarche est là et donc, c'est vraiment un gros travail, à la fois de simplification, de clarification. C'est peut-être qu'une première étape parce qu'avec l'utilisation de ce règlement unique, on va peut-être voir qu'à certains niveaux il y a des améliorations à apporter. Donc, on a créé le règlement unique et je pense qu'au fil des mois et des années, il sera peut-être amené à vivre et à évoluer. Voilà, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci pour cette présentation. C'est vrai que c'est un changement important dans le fonctionnement. C'est pour donner un peu plus de lisibilité pour les élus des collectivités, pour que ce soit une plus grande simplification et pour qu'ils puissent avoir accès plus facilement aux règlements départementaux, dans la mesure où il y a un cadre qui serait unique. Aujourd'hui, il y avait quand même de gros écarts entre les plafonds, les planchers, les taux... Donc, on a essayé d'uniformiser tout cela, même si je sais qu'il y a beaucoup de réticences, de résistances - je ne sais pas comment l'expliquer -, des services instructeurs souvent, mais bon...

Grâce au travail qui a été mené de persuasion de certains, on y est arrivé, même si cela a besoin d'être encore amélioré, mais il y a eu un gros effort qui a été fait. Cela vient également renforcer le travail qui est mené au quotidien par les agents du développement territorial qui sont au plus près des élus, qui sont là pour normalement leur faire franchir les barrières de la complexité, et les accompagner.

Est-ce que vous avez des questions ou des observations sur ce dossier ?

M. GAYSSOT : Chers collègues, pour préciser qu'effectivement, on a pu travailler avec Didier GAUGEACQ et à travers la Commission intérieure de l'économie sociale et solidaire présidée par Eva BELIN, sur la transversalité des dispositifs et d'innover en mettant une bonification de 5 % de l'aide pour l'ensemble des projets locaux qui intègrent des clauses sociales, puisque nous avons un horizon qui est d'accompagner l'émergence de 3 700 mises à l'emploi d'ici 2028 à travers les clauses sociales ; et que cette innovation va permettre de concourir, et d'avoir une incitation et c'est plus qu'un symbole, c'est une intention politique, de faire converger en toute cohérence nos politiques publiques. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. D'autres prises de parole sur ce dossier ?

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédat, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretière, M. Paul Carrère, Mme Martine Dedieu (a donné pouvoir à Christophe Labruyère), Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie (a donné pouvoir à Rachel Durquety), M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois (a donné pouvoir à Hélène Larrezet), Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin, M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot, M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou (a donné pouvoir à Frédéric Dutin), Mme Sandra Tollis, M. Boris Vallaud (a donné pouvoir à Agathe Bourretière). **(28)**

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ABSENTS : Mme Magali Valiorgue, M. Dominique Coutière (2)

ADOpte A L'UNANIMITE

D-1 AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – POLITIQUE DE LA MOBILITE ET INFRASTRUCTURES, BUDGET ANNEXE DU PARC ET ATELIERS ROUTIERS DES LANDES (PARL) (page 305 du volume 1)

(Rapporteur : M. MARTINEZ)

M. MARTINEZ : Merci président. Un rapport relativement succinct avec une inscription en dépenses de 414 000 € au titre de cette DM2, avec des ajustements sur les programmes d'infrastructures routières et l'adoption, comme de coutume à la DM2, du budget annexe du PARL.

Le premier point concerne le domaine routier départemental. Concernant l'entretien courant de ce réseau routier, une inscription supplémentaire de 264 000 €. C'est pour assurer les commandes complémentaires passées auprès du PARL puisqu'il a dû augmenter ses tarifs de prestations suite à la hausse de ses coûts de production.

Le deuxième point concerne les redevances annuelles pour occupation du Domaine Public départemental. Il vous est proposé tout simplement d'appliquer des nouveaux plafonds concernant donc une modification du décret numéro 2023-797 du 18 août 2023 qui modifie le code général des collectivités territoriales, et qui double les plafonds maximaux de certaines redevances dues à la collectivité gestionnaire du domaine public occupé par les gestionnaires de réseaux électriques ou gaziers.

Donc, il vous est proposé d'appliquer ces nouveaux plafonds et d'appliquer systématiquement toute évolution de ces plafonds maximaux autorisés par la réglementation en vigueur.

Le point 3 concerne les entretiens programmés des infrastructures, correspondant aux routes de 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} catégorie. Comme chaque année maintenant depuis l'année dernière, nous votons une AP de 10 M€, ce qui nous permet de pouvoir lancer les procédures de marchés et notifier les marchés avant le vote du budget de l'année prochaine. Donc, il est proposé de voter une AP de 10 M€ et un crédit de paiement au titre de cette AP de 10 000 € pour cette DM2, et de ramener l'AP qui avait été votée au titre de 2023 à 4 274 400 €.

Le point 4 concerne les ouvrages d'art, avec en matière de petits ouvrages d'art, un ajustement de crédit à la baisse de 40 000 €.

Concernant les ouvrages d'art plus conséquents, un ajustement à la baisse de 154 000 €. Je ne reviens pas sur le pont du Mort à Saint-Paul-En-Born, qui est une histoire qui devrait enfin se terminer fin janvier 2025 et nous pourrions enfin passer à autre chose par rapport à ce dossier qui n'a que trop duré.

Le point 5 - c'est l'annexe 5 - concerne des ajustements de crédits à la hausse sur dépenses diverses de voirie à + 782 000 €. Sont concernés en particulier le développement du patrimoine départemental, la RD 85 à Tarnos, la voie de contournement du port, avec des ajustements de crédits globaux à - 44 000 €. C'est tout simplement la finalisation donc de cette opération puisque la voie nouvelle a été mise en service avant l'été de cette année.

Le point 2 de ce grand B concerne les aménagements de sécurité, avec un ajustement de crédits à la baisse de 283 000 €, tant au niveau de la maîtrise d'ouvrage départementale que des transferts de maîtrise d'ouvrage ou la co-maîtrise d'ouvrage puisque ce sont les trois véhicules juridiques qui sont permis pour accompagner les collectivités qui nous sollicitent en la matière. Vous avez le détail en annexe 4.

Concernant les accompagnements des communes et EPCI au titre des traverses d'agglomération, on a une inscription de - 121 000 € (détail en annexe 4).

Le dernier point concerne la DM2 du PARL, comme je l'avais évoqué en propos introductif, avec 137 900 € en plus en section d'investissement (pour des travaux sur site avec la ventilation des ateliers et l'installation d'un nouveau palan, les vérifications périodiques réglementaires), et 218 210 € supplémentaires en section de fonctionnement, pour des ajustements de dotations aux amortissements et de l'achat et entretien de petits matériels, les deux sections s'équilibrant à 8 625 620,40 €.

Il vous est donc demandé de délibérer sur ce rapport et de vous prononcer sur les modifications des AP et des échéanciers de crédits que vous avez dans les annexes. J'en ai terminé Président.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. Est ce qu'il y a des demandes de prise de parole ?

M. LABRUYERE : Merci Monsieur le Président. D'habitude, c'est plutôt mon collègue Julien DUBOIS qui aborde ce sujet, qui est son sujet favori, les voiries et l'entretien de notre parc routier.

Dans le point 3, il y a quand même au niveau de l'entretien programmé des AP qui sont validées autour de 10 M€ tous les ans. On a déjà débattu de ce sujet-là, mais on s'aperçoit qu'en 2023, cette AP est ramenée à 4,3 M€, c'est-à-dire une baisse de 57 %.

Nous avons besoin de comprendre pourquoi, pour quelle raison, ce budget de 10 M€, qui sert à l'entretien de nos voiries (qui est reprogrammé effectivement en 2025, je l'entends bien, mais qui n'a pas été dépensé en 2023-2024), pour quelle raison, pourquoi ça n'a pas été programmé sur cette année, pourquoi on arrive à faire une baisse aussi drastique de ce budget entretien de voirie en 2024. Merci.

M. MARTINEZ : Monsieur Labruyère ou Monsieur Dubois par procuration, je ne sais pas. Je me sentais orphelin, mais finalement, vous le remplacez avantageusement.

Vous avez répondu dans votre question. C'est une autorisation au programme. On ouvre 10 M€. On peut faire de la démagogie. On n'ouvre que 4 M€ et moi, j'arrive en DM2 et j'ajoute 1 M€ et tout le monde est content. L'AP, c'est juste une opération budgétaire et comptable sans incidence puisque nous réouvrons une AP de 10 M€ pour l'année prochaine. Nous la consommerons, oui ; nous la consommeront peut-être ou non. On verra bien par rapport aux travaux.

J'avais déjà évoqué à plusieurs reprises ici, c'est de la redite, que nous n'allons pas dépenser de l'argent pour de l'argent. L'entretien programmé fait l'objet donc d'une avance de fonds puisqu'une autorisation de programme, c'est un peu une avance de fonds prévisionnelle sur l'ouverture des marchés à venir sur les opérations que nous avons identifiées, opérations que nous devons faire l'année prochaine. Si effectivement, au vu de la liste de nos opérations, on estime qu'il faut ouvrir une AP de 10 M€ et qu'après récolelement de toutes les opérations que nous devons réaliser, l'ouverture des plis, les travaux à réaliser, on n'en dépense que la moitié, je ne vais pas aller, pour faire plaisir à tout le monde, ouvrir des opérations supplémentaires, faire des marchés supplémentaires pour aller faire des travaux qui ne sont pas prévus dans nos plans d'investissement.

Donc, dans tous les cas de figure, ce n'est pas « *comptablement parlant* » un report d'opérations. On réouvre une AP. Ce sont des AP annuelles. Il n'y a pas d'impact. Il n'y a pas de baisse de qualité de prestation sur l'entretien programmé de nos réseaux de 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} catégorie.

Il faut être rassuré là-dessus. On a ouvert une AP certes qui est peut-être conséquente, mais tout ce qui était prévu au titre de cette programmation a été réalisé.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. Pour compléter ce que vient de dire M. MARTINEZ et vous donner des chiffres précis sur l'entretien des routes dans ce département, je rappelle qu'on a 4 289 km de routes à entretenir et que sur la moyenne de 2017 à 2024, on consacre 5 790 €/km, et que la moyenne en Nouvelle-Aquitaine est de 5 733 €/km. 5 790/5 733 : vous voyez qu'on est tout à fait conformes et que les routes de ce département sont entretenues.

M. MARTINEZ : Il est bien de rappeler les chiffres, je les avais également, mais merci Président. Juste pour rappel quand même, par rapport aux nombreuses opérations qui ont été finalisées au titre de l'exercice budgétaire 2024, on a finalisé les travaux sur le vieux pont de Dax puisque nous avons quand même eu une opération qui a été financée à hauteur de plus de 1 800 000 € pour pouvoir refaire cet ouvrage d'art.

Je ne reviens pas sur les pérégrinations et sur l'historique de ce dossier. Le plus important, c'est qu'il faut rappeler que les travaux ont été réalisés en moins d'une année, qu'on a répondu aux sollicitations du maire et du président de l'agglomération de Dax concernant ce dossier. Donc aujourd'hui, le travail est fait. On ne peut que s'en féliciter.

Le projet important aussi qui a été finalisé cette année avec une mise en service cet été, c'est la démolition et la reconstruction du pont de Sorde-l'Abbaye, puisque c'est quand même une opération qui a coûté en maîtrise d'ouvrage départementale (à 100 % dans notre budget), un montant de plus de 6 M€. Les travaux avaient démarré en octobre 2022. En moins de deux ans là aussi, nous avons réussi l'exploit, alors qu'il y avait quand même une problématique environnementale qui était particulièrement ardue et franchir un fleuve est toujours compliqué. En moins de 24 mois, nous avons été en capacité de démolir et de reconstruire totalement cet ouvrage d'art qui, je pense, et les conseillers départementaux du canton concerné ne vont pas me dédire, fait largement son office aujourd'hui. J'ai pu rencontrer Madame le Maire de Sorde-l'Abbaye il y a quelques semaines, elle est tout à fait satisfaite, ainsi que les élus du secteur, de la réalisation de cet ouvrage par le Département.

Le port de Tarnos, je l'ai évoqué dans mon propos sur le rapport D1, c'est là aussi une opération de longue haleine, puisque la première convention de financement date d'il y a presque 10 ans aujourd'hui. Les travaux ont démarré finalement après, là aussi, de nombreuses pérégrinations, en janvier 2023, et nous avons donc pu ouvrir l'infrastructure routière en juin 2024, le 28 juin exactement. Les travaux seront complètement finalisés en décembre puisque vous avez des travaux de finition classiques et les aménagements paysagers qui se font à l'automne.

Enfin, et c'est tout récent puisque, si vous avez suivi l'actualité - c'était le 31 octobre je crois si je ne dis pas de bêtises -, il y avait la traversée du marais d'Orx. C'était une maîtrise d'ouvrage MACS, mais le Département, sur une opération à près de 800 000 € H.T, a participé là aussi pour un montant de plus de 400 000 € sur cette opération. Les travaux ont démarré avant l'été, le 3 juin. Il y a eu une interruption durant l'été pour éviter d'avoir des difficultés de circulation, avec notamment les flux touristiques durant l'été. Donc, nous avons suspendu le chantier. Il a été repris et les travaux ont été terminés fin septembre, début octobre et vous avez pu voir sur les photos le coup de pédale aérien de Jean-Luc et de Paul. Il y avait un peu de Van der Poel dans ces deux personnes. Je vous invite à

regarder les photos. C'était quand même assez intéressant. En tout cas, une belle opération d'aménagement.

Il faut souligner également que concernant le marais d'Orx, tout le monde se félicite de la qualité de ce projet. Vous avez à l'écran la réalisation.

[projection vidéo]

M. DELPUECH : On n'a pas résisté, Monsieur le Président, à vous présenter ces magnifiques images et on pourrait appeler ce projet « *le chaussidou consensus* ».

M. LABRUYERE : Merci Monsieur le Président. Juste pour conclure sur le dossier voirie. Je comprends bien qu'une AP, on ne la consomme pas forcément totalement. C'est vrai que quand on prévoit 10 M€, j'imagine que l'on a des projets, des dossiers montés par les services, que l'on a une estimation à peu près des coûts des travaux à réaliser. Si on a 10 M€ et que l'on consomme 8 M€, on dit qu'il y a des projets qui sont décalés, modifiés. Je l'entends, on l'entend. Là, je trouve que la baisse est extrêmement importante. On prévoit 10 M€. C'est quand même que l'on a un moment donné en dossiers pour à peu près 10 M€ de travaux. On n'en fait que 4,3 M€. Cela nous interpelle malgré tout. C'est tout. Merci.

M. LE PRESIDENT : Je vous remercie. M. Martinez ?

M. MARTINEZ : J'entends ce que vous dites, Monsieur Labruyère, mais n'hésitez pas à nous lister ce que vous considérez comme des manquements sur nos entretiens programmés de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} catégorie. On a évoqué quelques dossiers, on en a de très nombreux qui sont actuellement en cours et donc, soyez rassuré : c'est prévu et ce sera fait, même s'il y a des vents contraires et des vents mauvais qui arrivent de Paris, avec l'effort financier qui est demandé au Conseil départemental, alors que nous ne sommes nullement responsables de la mauvaise gestion de ce pays. Et surtout, la majorité de cette Assemblée n'a jamais soutenu le gouvernement et les gouvernements successifs qui nous ont amenés dans la situation financière catastrophique dans laquelle nous nous trouvons.

M. LE PRESIDENT : C'était un message même pas subliminal.

Est-ce que vous souhaitez qu'il y ait un vote [particulier] ? Oui, donc sur le dossier qui vient d'être présenté par M. Martinez :

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédat, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretière, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière, Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie (a donné pouvoir à Rachel Durquety), M. Jean-Luc Delpuech, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin, M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot, Mme Muriel Lagorce, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou (a donné pouvoir à Frédéric Dutin), Mme Sandra Tollis, Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud. (**26**)

CONTRE : Mme Martine Dedieu (a donné pouvoir à Christophe Labruyère), M. Julien Dubois (a donné pouvoir à Hélène Larrezet), M. Christophe Labruyère, Mme Hélène Larrezet (**4**)

ABSTENTION : 0

ABSENTS : 0

ADOPTÉ A LA MAJORITÉ

D-2 GESTION DOMANIALE (page 323 du volume 1)

(Rapporteur : M. MARTINEZ)

M. MARTINEZ : Merci Président.

Deux points à l'ordre du jour. Le premier que nous avions déjà évoqué à plusieurs reprises ici même : l'acquisition d'un immeuble en copropriété avenue de la Gare et avenue Saint-Vincent-de-Paul à Dax. C'est un immeuble qui va permettre d'accueillir l'association Cinéma plein mon cartable, le Bureau d'Accueil du Tournage, mais également les services du Département puisque nous allons pouvoir y mettre certains agents de la Direction de la Solidarité. On va pouvoir faire le déménagement de ces services dans cet immeuble qui sera plus à même de les accueillir, et surtout d'accueillir les publics qui sont ciblés par ces services dans les meilleures conditions qui soient.

Je vous rappelle que le principe d'acquisition de ces surfaces de bureaux et de places de stationnement avait été acté par délibération en mars de cette année. On vous avait autorisé, Président, à signer l'acte notarié d'achat par délibération à la DM1. Nous avons obtenu la Dotation de Soutien à l'Investissement des Départements (DSID) par arrêté attributif du préfet de Région le 8 juillet de cette année. Il y a eu la signature de l'acte notarié le 31 juillet 2024, pour un montant total de 3 645 900 €. Les conditions de libération de cette somme étaient les suivantes : 1 859 900 € payables à la signature de l'acte, et 1 822 950 € payables à terme au plus tard le 30 janvier 2025.

Donc, il vous est demandé sur ce point d'autoriser le Président à payer le solde de cette acquisition, d'inscrire par conséquent à la DM2 cette somme pour solde de tout compte de 1 822 950 € (c'est dans l'AP 941), et d'inscrire la recette de la DSID en recettes d'investissement, soit la somme de 911 475 €.

Le deuxième point concerne l'acquisition sur la commune de Mont-de-Marsan d'une parcelle destinée à l'accueil du campus Autisme, parcelle de 10 735 m² moyennant le prix de 75 000 €. Donc, il vous est demandé d'approuver cette acquisition pour ce prix, d'autoriser le Président à signer l'acte notarié ainsi que tous les documents et actes nécessaires à la mise en œuvre de cette acquisition, d'inscrire par transfert de crédit au chapitre 21 du Budget départemental, un crédit de paiement de 82 500 € (cela correspond aux 75 000 € que j'ai évoqués), et 7 500 € de frais prévisionnels d'actes notariés.

Et donc il vous est proposé pour ces deux points de vous prononcer sur les modifications des AP et des crédits de paiement, soit 1 822 950 € en dépenses, et 911 475 € en recettes. J'en ai terminé Président.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des questions sur ce dossier. Non ?

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédat, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretière, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu (a donné pouvoir à Christophe Labruyère), M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois (a donné pouvoir à Hélène Larrezet), M. Frédéric Dutin, M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot, M. Christophe Labruyère, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou (a donné pouvoir à Frédéric Dutin), Mme Sandra Tollis, Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud. **(26)**

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ABSENTS : Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, Mme Rachel Durquety, Mme Muriel Lagorce (**4**)

ADOpte A L'UNANIMITE

E-1 PRESERVER LES MILIEUX NATURELS, LA BIODIVERSITE ET LES PAYSAGES (page 330 du volume 1)

(Rapporteur : M. DELPUECH)

M. DELPUECH : Merci Monsieur le Président. Une courte DM sur le sujet, qui concerne essentiellement des modifications d'échéancier de crédits de paiement, d'autorisations de programme, en fonction des études et des travaux sur les sites labellisés Nature 40, plus particulièrement le site de Maumesson dans le canton de Geaune et l'étang de Gaube à Arthez-d'Armagnac, avec une répartition budgétaire sur deux exercices. Au global, il s'agit d'inscrire – 225 000 € en dépenses.

S'agissant de la biodiversité, j'en profite pour vous parler de la migration et de l'hivernage de la grue cendrée dans les Landes de Gascogne que l'on entend en ce moment. Pour la saison 2023-2024, ce sont environ 45 000 grues qui ont fréquenté, soit les zones dortoirs, soit les zones de gagnage. Vous découvrirez tout dans ce petit livret qui est aussi disponible sur le site les grues cendrées des Landes de Gascogne. Et si vous le voulez, vous pouvez même participer au comptage des grues qui se déroule normalement à partir du 2 décembre jusqu'à fin janvier 2025.

M. LE PRESIDENT : Très bien. Est-ce qu'il y a des observations ?

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédat, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretière, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu (a donné pouvoir à Christophe Labruyère), M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois (a donné pouvoir à Hélène Larrezet), M. Frédéric Dutin, M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Cyril Gayssot, M. Christophe Labruyère, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou (a donné pouvoir à Frédéric Dutin), Mme Sandra Tollis, Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud. (**25**)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ABSENTS : Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, Mme Rachel Durquety, M. Didier Gaugeacq, Mme Muriel Lagorce (**5**)

ADOpte A L'UNANIMITE

E-2 EAU : PETIT ET GRAND CYCLES (page 333 du volume 1)

(Rapporteur : M. CARRERE)

M. CARRERE : Merci Président. Je vais essayer de créer un peu moins d'émotion que mon précédent collègue. Sur le dossier E-2, une DM2 je dirais d'ajustement de dossiers.

Sur le grand cycle de l'eau, un premier point relatif aux interventions dans le cadre du schéma départemental de gestion et de valorisation des cours d'eau et milieux humides.

Compte tenu des sollicitations des différents maîtres d'ouvrage et vu l'avancement de ces opérations, il vous est proposé de modifier les échéanciers des crédits de paiement et des autorisations de programme 2020 et 2023. On aura donc pour les subventions rivières, un crédit de paiement pour l'AP 2020 à - 32 000 €, et de la même façon pour l'AP 2023, un crédit de paiement de + 32 000 €.

Pour la politique de l'eau à l'échelle du bassin versant de l'Adour (programme d'actions de l'Institution Adour), il vous est proposé d'inscrire un crédit complémentaire de 56 000 €, considérant l'état d'avancement et l'ajustement technique opérationnel du programme porté par l'Institution Adour pour le département des Landes.

Toujours dans le grand cycle de l'eau, l'espace « Aquifère » et sa gestion, acquisition de connaissances sur la nappe de l'oligocène dans le secteur de Dax.

Compte tenu de l'avancement du dossier relatif au forage sur le secteur de Rivière-Saas-et-Gourby et des procédures environnementales en cours d'instruction, qui amènent un lancement des travaux décalé et différé à 2025, il vous est proposé de modifier l'échéancier prévisionnel des crédits de paiement, et d'enlever 302 500 € au crédit de paiement 2024, qui seront reportés à l'exercice suivant.

Concernant l'étude de « *sécurisation de l'alimentation en eau potable secteur sud-ouest littoral* » : c'est un dossier important dans la mesure où nous avions connu des restrictions de l'usage de l'eau lors de l'été 2020 sur le secteur littoral landais. Il vous est proposé de porter le montant de l'autorisation de programme 2022 à + 50 000 €, ce qui fait 350 000 €, compte tenu de l'avancement de cette étude et des besoins d'investigations géophysiques complémentaires.

Concernant le petit cycle de l'eau, sur le volet des investissements en matière d'alimentation en eau potable et d'assainissement collectif, considérant les demandes 2024 des collectivités éligibles à ces aides, il vous est proposé : de porter le montant de l'autorisation de programme 2024 « alimentation en eau potable » à 1 490 000 € (ce qui fait 190 000 € de plus), de ramener le montant de l'autorisation de programme 2024 assainissement collectif à 190 000 € (ce qui fait - 310 000 €), de modifier les échéanciers prévisionnels des autorisations de programme, et d'inscrire au titre de ces autorisations de programme, en matière d'alimentation en eau potable : 153 500 € complémentaires, en matière d'assainissement collectif, un crédit de paiement complémentaire de 3 000 €. Le montant global des crédits de paiement 2024 sous autorisations de programme passe de 350 500 € à 507 000 €.

Enfin, pour le dossier du traitement tertiaire des micropolluants, compte tenu de l'état d'avancement de l'étude sur les effets éco-toxicologiques des rejets, on est en train également de travailler sur la réalisation de la 2^{ème} campagne de mesures qui est portée depuis juin 2024. Elle sera rendue en comité technique le 18 novembre. On est également en train de travailler sur la mise en œuvre de la procédure de dialogue compétitif avec les bureaux d'études qui nous accompagnent, les services, Patricia BEAUMONT et Jean-Luc DELPUECH. On a déjà eu deux rendez-vous en octobre, un rendez-vous il y a quelques jours, en novembre. Il y aura encore un rendez-vous d'ajustement définitif le 30 janvier pour une issue de sélection d'entreprise courant premier semestre 2025.

Il vous est donc proposé dans ce cadre de modifier l'échéancier prévisionnel des crédits de paiement de l'AP 2021, et de ramener le volume global du Crédit de Paiement 2024 à 230 000 €, soit - 40 000 €.

En conséquence, c'est une DM2 où on a, si je puis dire, une baisse des dépenses de 130 000 € en cumulé.

M. LE PRESIDENT : Je vous remercie. Est-ce qu'il y a des questions sur ce dossier ?

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédat, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretière, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu (a donné pouvoir à Christophe Labruyère), Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie (a donné pouvoir à Rachel Durquety), M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois (a donné pouvoir à Hélène Larrezet), Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin, M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot, M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou (a donné pouvoir à Frédéric Dutin), Mme Sandra Tollis, Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud. **(30)**

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ABSENTS : 0

ADOpte A L'UNANIMITE

E-3 PROTEGER ET VALORISER LES ESPACES LITTORAUX (page 338 du volume1)

(Rapporteur : Mme TOLLIS)

Mme TOLLIS : Merci Monsieur le Président, chers collègues. On a deux points dans ce dossier E3, avec une dépense de - 346 000 €.

Le premier point concerne la lutte contre les pollutions, avec le Syndicat Mixte du Littoral Landais. Nous vous proposons d'inscrire au titre de la participation statutaire au Syndicat Mixte du Littoral Landais, un crédit complémentaire de 4 000 € pour une participation totale aux charges de fonctionnement de 704 000 €.

Sujet numéro 2, la gestion intégrée des espaces littoraux qui concerne le Syndicat Mixte pour la Sauvegarde et la Gestion des Etangs Landais, Géolandès. Nous vous demandons d'ajuster le montant de la participation statutaire du Département pour Géolandès, à hauteur de - 350 000 €, en fonction et compte tenu de l'état d'avancement de la mise en œuvre de certains programmes, qui passent de l'exercice 2024 à l'exercice 2025, ce qui fait bien une dépense globale pour ce rapport de - 346 000 €.

Je tenais aussi à profiter de ce temps pour remercier les services et Dominique DEGOS, les services qui ont organisé la visite de notre plateforme COVED à Linxe le 8 octobre, et Dominique qui a participé à la journée. COVED, le prestataire, nous permet de revaloriser 100 % des déchets qui sont donc ramassés sur nos belles plages landaises. Dominique a pu participer à ce tri de déchets avec COVED. Il y aura d'autres journées qui seront organisées pour ceux qui le souhaitent, afin de venir voir effectivement cette revalorisation des déchets. Merci.

Mme DEGOS : Justement, j'ai pu participer à cette visite qui était vraiment très intéressante, et j'encourage tous les élus à se libérer pour la prochaine session parce que vraiment, on apprend beaucoup de choses. Ce qui est particulièrement frappant également, c'est l'implication des personnels dans cette mission qu'ils réalisent ; vraiment, ils sont très investis par la revalorisation de tous ces déchets, ça leur tient vraiment à cœur. J'ai trouvé cela assez extraordinaire, je pense que l'on aurait tous à gagner à participer à cette visite, et peut-être même à participer au ramassage des déchets sur les plages.

M. LE PRESIDENT : D'autres prises de parole ? Non ? Je ferai preuve de beaucoup moins d'enthousiasme, je vous le dis de suite, pas de la part des élus. Mais ce qui m'atterre, c'est

la méconnaissance totale de ce dispositif, pas de la part des élus, de la part des Landaises et des Landais, sachant que ce dispositif, de nettoyage systématique des plages 365 jours par an, existe maintenant depuis – *je ne suis pas sûr si je vous pose la question qu'il y en ait beaucoup qui puissent me répondre* – maintenant plus de 30 ans. Je pense que si on faisait un sondage auprès des Landaises et des Landais, et même auprès de ceux qui habitent sur le littoral, ils ne seraient pas en capacité de vous dire que cela existe.

Interrogeons-nous quand même sur tous ces dispositifs de temps en temps. Nous, on le sait, on le fait depuis longtemps et on y croit, mais quand on voit les réactions, on peut s'interroger. On y consacre quand même 1,5 M€ par an, à parité communes du littoral/Département, sur une compétence par contre totalement facultative. A ceux qui cherchent des moyens d'économies, je vous le dis aussi...

Donc sur ce dossier, il n'y a pas d'autres observations.

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédat, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretière, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu (a donné pouvoir à Christophe Labruyère), Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie (a donné pouvoir à Rachel Durquety), M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois (a donné pouvoir à Hélène Larrezet), Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin, M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot, M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou (a donné pouvoir à Frédéric Dutin), Mme Sandra Tollis, Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud. **(30)**

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ABSENTS : 0

ADOpte A L'UNANIMITE

E-4 DEVELOPPER LES ITINERAIRES DE RANDONNEE ET LA PRATIQUE CYCLABLE (page 341 du volume 1)

(Rapporteur : M. DELPUECH)

M. DELPUECH : Monsieur le Président, concernant le PDIPR, au vu de l'avancement des travaux d'entretien et de gestion des itinéraires en 2024 et du prévisionnel des travaux, notamment sur le chemin rural de Banos à Montaut et le confortement des berges à Aureilhan, je vous invite à voter un crédit complémentaire en fonctionnement de 20 000 € et en investissement, par transfert, hors autorisations de programme, un crédit 44 000 €.

Concernant le développement du cyclable, il vous est proposé là aussi, au vu des demandes de subventions, une diminution du crédit de paiement de 51 000 € sur l'autorisation de programme 2019, et une augmentation de 190 000 € de l'autorisation de programme 2024.

Pour la voie verte du Marsan et de l'Armagnac, sur l'itinéraire de l'EuroVelo 3, dans l'attente de la validation d'études environnementales par l'Etat (DREAL), essentiellement pour la reconstitution de sites de reproduction de chiroptères, une diminution de crédits de paiement de 99 000 € sur l'autorisation de programme 2019. J'en ai fini, Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Merci. Des questions sur ce dossier ? Non ?

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédat, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretière, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu (a donné pouvoir à Christophe Labruyère), Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie (a donné pouvoir à Rachel Durquety), M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois (a donné pouvoir à Hélène Larrezet), Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin, M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot, M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou (a donné pouvoir à Frédéric Dutin), Mme Sandra Tollis, Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud. **(29)**

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ABSENTS : M. Julien Paris **(1)**

ADOpte A L'UNANIMITE

E-5 DECHETS (page 345 du volume 1)

(Rapporteur : Mme FOURNADET)

Mme FOURNADET : Merci Monsieur le Président. Pour aujourd'hui, afin de répondre aux demandes importantes que nous avons eues en 2024, nous vous proposons de modifier l'échéancier prévisionnel de l'autorisation de programme 2024, et de faire un petit ajustement de 150 000 €, nécessaire pour boucler les aides 2024. J'en ai terminé.

M. LE PRESIDENT : Merci. Des questions sur ce dossier ?

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédat, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretière, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu (a donné pouvoir à Christophe Labruyère), Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie (a donné pouvoir à Rachel Durquety), M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois (a donné pouvoir à Hélène Larrezet), Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin, M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot, M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou (a donné pouvoir à Frédéric Dutin), Mme Sandra Tollis, Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud. **(29)**

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ABSENTS : M. Julien Paris **(1)**

ADOpte A L'UNANIMITE

E-6 AGIR ET INFORMER, SENSIBILISER AUX ENJEUX DU DEVELOPPEMENT DURABLE SUR LE TERRITOIRE (page 347 du volume1)

(Rapporteur : M. DELPUECH)

M. DELPUECH : Merci Monsieur le Président. Cette DM concerne essentiellement notre partenariat avec le CAUE, le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement des Landes.

Vous vous souvenez que nous avions ici approuvé une convention que j'appelle « de transition » pour la période du 1^{er} février 2024 au 31 janvier 2025. Cela nous laissait le temps de réfléchir sur une nouvelle convention d'objectifs quadriennale. C'est cette nouvelle convention qu'il vous est demandé d'approuver, qui réaffirme le partenariat et les missions d'actions du CAUE. Est confirmé, au vu de l'état des finances du CAUE, le taux de taxe d'aménagement reversé au CAUE (de 0,2 % sur un taux global de 2,5 %), la

convention sécurisant le cas échéant les ressources du CAUE par le versement d'une subvention exceptionnelle jusqu'au montant maximum de 900 000 € dans le cas d'insuffisance du montant de la taxe reversée ou de l'excédent reporté à la même hauteur de 900 000 €.

Vous trouverez les détails dans la convention annexée, avec la mention par exemple de la démarche d'actualisation de l'Atlas des paysages des Landes, dont on a parlé souvent dans cet hémicycle. Parmi les missions, on trouve le programme d'actions et les axes de réflexion, le type d'actions de communication et de sensibilisation, également de conseil. L'aspect financier dont j'ai parlé est abordé à l'article 4 de la convention ; la durée de la convention est de 4 ans, du 1^{er} février 2025 au 31 janvier 2029.

Un dernier point dans le rapport, la sensibilisation des élèves (il s'agit de 7 collèges) aux enjeux de développement durable, par un déplacement sur les sites naturels littoraux dont on vient de parler. Cette action nécessite un crédit complémentaire de 6 000 €, si vous en êtes d'accord, bien sûr.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. Y a-t-il des questions sur ce dossier ? Non ?

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédat, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretière, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu (a donné pouvoir à Christophe Labruyère), Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie (a donné pouvoir à Rachel Durquety), M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois (a donné pouvoir à Hélène Larrezet), Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin, M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot, M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou (a donné pouvoir à Frédéric Dutin), Mme Sandra Tollis, Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud. **(30)**

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ABSENTS : 0

ADOpte A L'UNANIMITE

E-7 SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS (page 358 du volume 1)

(Rapporteur : Mme DEGOS)

Mme DEGOS : Merci président.

Le premier point sur ce rapport est le suivant : la subvention d'investissement 2024, considérant la demande de subvention d'investissement du SDIS au titre de 2024. Je vous rappelle que la loi MATRAS de novembre 2021 a supprimé les centres de secours principaux. Dans les Landes, il y avait Dax, Biscarrosse et Mont-de-Marsan, qui desservaient 32 communes landaises assujetties alors à une contribution spécifique représentant 15 % de la contribution communale totale, les autres 85 % concernant toutes les communes.

La décision du Conseil d'Administration du SDIS du 5 décembre 2023 de substituer au dispositif précédent une contribution spécifique répartie 1- entre les communes desservies en premier appel par un centre de secours caserné et 2- entre les 32 communes (bénéficiant alors de leur contribution spécifique), ceci pour concourir à l'équilibre de la

section d'investissement du SDIS par une subvention d'investissement abondée à même hauteur par le Département.

Ce dispositif permettrait en 2024 un apport de 302 886,35 € au financement des investissements du SDIS par les 32 communes concernées, dans la mesure où toutes apportent leur écot, et par le Département d'une subvention d'investissement équivalente, donc de 302 000 €.

Je rappelle également la participation du Département à la reconstruction de la caserne de Pissos, dont le montant s'élève à 2 350 000 €. À ce jour, 21 des 32 communes concernées ont attribué au SDIS ladite subvention d'investissement, soit un montant total de subvention apporté de 147 191,61 €. 6 communes ont refusé, et 5 ne se sont pas prononcées.

En résumé, il vous est proposé d'attribuer au Service Départemental d'Incendie et de Secours pour 2024, une subvention relative à ces investissements, d'un montant de 147 191,61 €, montant équivalent à celui apporté par 21 des 32 communes concernées.

Je précise que le tableau que vous avez dans le rapport a été actualisé puisque la commune de Gourbera s'est prononcée positivement depuis son édition, ce qui fait que vous avez un chiffre légèrement différent.

Donc, je vous propose d'autoriser également le Président à signer tous les documents afférents à cette aide, de prélever le crédit sur le chapitre 204, de donner délégation à la Commission Permanente pour attribuer un complément de subvention au SDIS dans la mesure où tout ou partie des 5 communes délibéreraient d'ici la fin 2024, dans la limite du crédit correspondant inscrit au budget départemental, de réduire ce crédit tout en conservant la capacité de verser un complément de subvention, soit une inscription de crédit de - 70 000 €. Ça c'est le point 1.

Sur le point 2, contribution départementale 2025 pour le SDIS : depuis la loi de modernisation de la sécurité civile de 2004, la contribution du Département au budget du SDIS, fixée chaque année par l'Assemblée départementale au regard du rapport sur l'évolution des ressources et charges prévisibles de l'année à venir, est adoptée par le CA du SDIS.

Ce rapport a été présenté lors du CA du 1^{er} octobre dernier. Le montant 2025 de la contribution départementale est fixé à 25 570 751 €, en augmentation de 563 600 €, soit +2,30 % correspondant au taux d'inflation, comme pour la contribution des communes, auxquels s'ajoutent 500 000 €. La contribution départementale augmente ainsi de 1 063 600 €, soit 4,34 %, et passe de 24 507 151€ en 2024 à 25 570 751 € en 2025.

Le Département poursuit donc l'accompagnement du SDIS dans la nécessité de mettre en œuvre d'importantes mesures d'ordre social et de renforcement des effectifs pour mener à bien au quotidien ses différentes missions. Les contributions départementales ont été votées en hausse régulièrement depuis 5 ans, soit une hausse cumulée et significative du financement du Département au SDIS de plus de 5 M€, représentant plus de 27 % entre 2019 et 2024, permettant de répondre, notamment, à l'organisation cible et aux enjeux de fonctionnement.

La contribution des communes augmentant chaque année du taux de l'indice des prix à la consommation, le Département a assumé très majoritairement l'effort financier nécessaire au fonctionnement du SDIS pour offrir aux Landais un service de qualité et performant.

En 2024, l'audit budgétaire et financier du SDIS par le cabinet Lamotte a permis de témoigner de l'effort conséquent du Département. Pour les années à venir, une conférence

des financeurs avec l'Association des Maires des Landes a engagé une réflexion sur le financement du SDIS avec des contributions complémentaires du bloc communal.

Pour 2025-2027, ces travaux ont abouti à la mise en œuvre d'une contribution complémentaire en investissement des communes, permettant au SDIS de mener à bien le renouvellement de ses équipements. Ainsi, il est prévu que l'ensemble des communes du département apportent 1 M€ en 2025, 1 250 000 € en 2026 et 1 500 000 € en 2027 à la section d'investissement du SDIS, via une contribution complémentaire. L'apport du Département étant centré sur le fonctionnement du SDIS et l'atteinte de l'organisation cible. Ces éléments figureront dans un conventionnement pluriannuel entre le SDIS et les financeurs à venir en 2025.

En conséquence, il vous est proposé :

- de majorer du taux de l'inflation, soit 2,30 %, de manière paritaire avec les communes, et de 500 000 €, la contribution départementale au SDIS au titre de 2025,
- de fixer la contribution du Département des Landes au fonctionnement du SDIS à 25 570 751 €, étant précisé que ces crédits seront inscrits au budget primitif 2025 (il faut rajouter à cela 90 000 € pour la téléalarme),
- également la prise en charge de la reconstruction du centre d'incendie et de secours de Pissos pour 2 350 000 €,
- de poursuivre la définition de la projection budgétaire du SDIS à travers une convention pluriannuelle entre le SDIS et les autres financeurs, à intervenir pour 2025-2028,
- d'autoriser le Président à accomplir les démarches afférentes.

J'ai pris un peu de temps, mais c'est quand même un dossier assez complexe, et je voulais préciser un petit peu toutes les lignes.

M. LE PRESIDENT : Je vous remercie. Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole sur ce dossier ?

Vous avez été certes très précise, mais je vais aller juste au-delà, parce qu'il n'y a pas de raison que les personnes qui ont pris des décisions de ne pas participer financièrement ne soient pas nommées.

Donc, les communes qui ont répondu défavorablement alors qu'elles avaient fait une économie cette année sur la participation, parce qu'il était simplement demandé qu'elles ne fassent que retraduire l'économie qu'elles avaient faite : la commune d'Angoumé, de Benquet, de Dax, de Haut-Mauco, de Mont-de-Marsan et de Tercis-les-Bains.

Concernant les sommes, pour Mont-de-Marsan, c'est 75 000 €, pour Dax, c'est presque 58 000 €, et pour Benquet, un peu plus de 5 000 €.

Tout simplement pour montrer quand même qu'il y a des discours de campagne, et il y a des réalités, qui ne se traduisent pas financièrement pour certains.

Je rappelle quand même que le Département des Landes, en l'occurrence, en termes de financement du SDIS (parce que les comparaisons sont très à la mode), consacre annuellement 52 € par habitant de financement au SDIS, le bloc communal, 23 €. Vous voyez que c'est moins de la moitié de ce que met le Département.

Concernant les données nationales de 2022, les départements qui sont dans la même catégorie que nous en matière de SDIS, c'est 43 €, à comparer aux 52 € que j'évoquais, et les communes, 31 €. Cela veut dire que les communes des Landes, par rapport à la

moyenne nationale, payent 10 € de moins par habitant et le Département, à peu près 10 € de plus.

Je ne rajouterai pas d'autre commentaire.

Mme LUBIN : Président, j'aimerais connaître les arguments notamment des deux communes phares du département à ne pas vouloir participer, si on les connaît.

M. LE PRESIDENT : Vous le leur demanderez en direct. Ces communes ne se sont pas exprimées. On a eu suffisamment de débats au sein du SDIS, où le maire de Dax siège, et celui-ci n'a jamais donné aucune raison concernant ses choix. Il a par contre délibéré pour dire qu'il ne participerait pas.

Mme LUBIN : Je pense que collectivement, nous pouvons regretter ces décisions ; et là, je m'exprime à titre personnel, puisque nous n'en connaissons pas les raisons : j'ose espérer qu'il ne s'agit pas de basses raisons de politique politique. A un moment où on a plus que jamais besoin d'être solidaires entre nous, je trouve vraiment que c'est... d'ailleurs, je ne sais pas, ce n'est pas qualifiable.

M. DUTIN : Je vais faire chorus, effectivement, à cela. En tout état de cause étant conseiller municipal de Mont-de-Marsan, le sujet n'a même pas été abordé publiquement. Mais peut-être qu'il faudrait rappeler à ces communes que lorsqu'il s'agit de venir frapper à la porte du Département pour financer un certain nombre de projets qui sont portés par ces communes, le Département claque rarement la porte, et bien au contraire, permet de l'ouvrir plus grandement, de façon à finaliser ces projets ; et que donc, le comportement qui peut être celui-là, et je parle pour la commune de Mont-de-Marsan, est effectivement très désagréable.

M. LE PRESIDENT : Est-ce qu'il y a d'autres prises de parole ? Est-ce que vous souhaitez qu'il y ait un vote [particulier] sur ce dossier ?

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédat, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretière, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu (a donné pouvoir à Christophe Labruyère), Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie (a donné pouvoir à Rachel Durquety), M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois (a donné pouvoir à Hélène Larrezet), Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin, M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot, M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou (a donné pouvoir à Frédéric Dutin), Mme Sandra Tollis, Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud. **(30)**

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ABSENTS : 0

ADOpte A L'UNANIMITE

F-1 AGRICULTURE ET FORET (page 366 du volume 1)

(Rapporteur : Mme DEGOS)

Mme DEGOS : Merci président. C'est une petite DM sans incidence budgétaire.

Le point 1 concerne des inscriptions budgétaires sur le budget agriculture.

Premier point, le Fonds Agriculture Durable qui, je vous le rappelle, permet d'accompagner les exploitations vers un développement durable. Compte tenu des dossiers déjà votés en

Commission Permanente, de ceux en cours d'instruction pour 2024, je vous propose donc d'inscrire par transfert du dispositif ETAL (car certains investissements ont été décalés en 2025), vers le Fonds Agriculture Durable, un crédit complémentaire en investissement de 140 000 €.

Le deuxième point concerne l'aide aux investissements pour la transformation des productions et ventes à la ferme. Je vous rappelle qu'on a voté au BP une autorisation de programme n° 925 d'un montant de 80 000 € sur 3 ans. Pour reconduire le cofinancement du Département avec l'action régionale et donc, considérant notre volonté de développer les ventes par les circuits courts locaux et le nombre de dossiers déposés auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine, il vous est proposé d'augmenter le montant de l'autorisation de programme de 7 000 €, de le porter à 87 000 €, le crédit de paiement 2024 restant inchangé.

Le deuxième point, c'est le soutien du Département auprès de la filière forêt-bois. Il s'agit juste d'une prorogation de délai sur le programme de communication d'actions bois d'œuvre n° 2. Nous avions voté au budget primitif une subvention de 5 000 € pour la Fédération Interprofessionnelle du bois Landes de Gascogne, dite FIBOIS, dans le cadre du démarrage de la campagne de communication sur l'utilisation et la conservation vertueuse du matériau bois, ceci afin de sensibiliser les propriétaires forestiers au maintien des arbres jusqu'à 50-60 ans, plutôt que 35-40 ans, pour assurer un volume de bois suffisant, essentiellement pour les scieurs de gros bois.

On vous propose de proroger la durée de la convention entre le Département et la FIBOIS jusqu'au 31 décembre 2025, et d'autoriser le Président à signer l'avenant n° 1 que vous avez en annexe 2. Voilà pour le dossier agriculture-forêt.

M. LE PRÉSIDENT : Je pense que vous vouliez aborder les points d'actualité. Vous pouvez poursuivre et après, tout le monde sera libre de poser toutes les questions.

Mme DEGOS : Un petit point d'actualité sur le volet sanitaire. Vous savez que le département est impacté par, à la fois, la MHE et la FCO 8. Le Président a fait un courrier au ministre de l'Agriculture sur la demande de soutenir la vaccination des palmipèdes, puisque l'État est parti de 85 % de prise en charge du vaccin en 2024 ; pour l'année prochaine, ce serait tombé à 70 %, et une demande de prise en charge a été faite pour la vaccination contre la FCO 8, sans réponse à ce jour satisfaisante de l'État.

L'actualité très récente, je vous le rappelle, c'est un cas d'Influenza Aviaire à Saint-Étienne-d'Orthe qui a été trouvé il y a 2 jours. Il s'agissait d'analyses faites avant le déplacement de l'élevage pour engrangement du lot de canards de 16 semaines qui étaient vaccinés, bien évidemment. Et donc, l'élevage a été complètement abattu. À la suite de cela, la Préfecture a mis en place une zone de protection concernant les 8 communes autour de Saint-Étienne-d'Orthe, et une zone de surveillance de 20 communes supplémentaires. On surveille l'évolution de cette maladie. Il faut savoir qu'il y a une forte pression quand même sur l'environnement et que des cas nombreux sont recensés en Hongrie, et même en Angleterre (1 cas).

C'est une filière qui a traversé de nombreuses crises aviaires, qui est assez fragile, et qu'il convient donc de soutenir. A cela, j'exprime une inquiétude supplémentaire avec les négociations sur le Mercosur qui impacterait fortement nos productions de qualité, de volailles en particulier, essentiellement produites sous Label Rouge, sans oublier également la viande bovine, puisque vous le savez, une fois que le Mercosur est signé, il n'y a pas de traçabilité sur les produits importés. Et malheureusement, c'est toujours l'agriculture qui est la variable d'ajustement sur ces échanges commerciaux qui concerneraient également des biens et services. Je vous rappelle qu'au Brésil, le maïs servant à l'alimentation est

OGM et que les antibiotiques sont utilisés comme activateurs de croissance et que la traçabilité n'existe que sur les 42 derniers jours de l'élevage.

Donc, il faut être très vigilant sur notre filière landaise, palmipède, volaille et bovine également, car ces accords internationaux pourraient vraiment impacter notre territoire. L'inquiétude des agriculteurs sur le terrain est très palpable.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie. Est-ce que sur ce dossier de l'agriculture, vous avez des questions, ou sur l'actualité ? Non ? Je vous remercie pour vos précisions.

C'est vrai que le monde agricole quand même actuellement souffre beaucoup, et d'un point de vue sanitaire, il y avait longtemps qu'il n'y avait pas eu autant de maladies présentes qui concernent, tant les ovins que les bovins, que l'aviculture. Oui, Mme DEGOS ?

Mme DEGOS : Juste préciser que la vaccination des palmipèdes a quand même montré son efficacité puisque les services de l'État dans les Landes ont estimé l'évitement sur la dernière campagne de 500 à 700 foyers dans notre département. D'où l'intérêt de cette vaccination. C'est vraiment important. Et la baisse de la prise en charge de l'État à 70 %, forcément impacte le revenu également des exploitants ou des éleveurs qui sont concernés. Et à ce titre-là, ils sont vraiment inquiets. Mais vraiment, la vaccination a porté tous ses fruits sur la précédente saison d'élevage.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup.

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédat, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretière, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu (a donné pouvoir à Christophe Labruyère), Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie (a donné pouvoir à Rachel Durquety), M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois (a donné pouvoir à Hélène Larrezet), Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin, M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot, M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou (a donné pouvoir à Frédéric Dutin), Mme Sandra Tollis, Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud. **(30)**

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ABSENTS : 0

ADOpte A L'UNANIMITE

F-2 DOMAINE DEPARTEMENTAL D'OGNOAS (page 371 du volume 1)

(Rapporteur : M. GAUGEACQ)

M. GAUGEACQ : Merci Monsieur le Président. Sur cette DM, nous revenons sur la Commission de Surveillance qui s'est tenue le 18 octobre dernier. Nous avons eu la Décision Modificative qui concernait la gestion propre du Domaine d'Ognoas, avec une section de fonctionnement qui s'équilibre à 124 000 €, et une section d'investissement qui s'équilibre à 47 000 €.

Les points essentiels, en matière de fonctionnement, sont des augmentations, de l'article 60 au chapitre 11, en matière de combustibles, d'emballages ; on a une hausse de quelques équipements. Le point le plus important de cette augmentation concerne le chapitre 12 concernant les charges de personnel. Nous avons sur 2024 la régularisation d'une facture qui représente deux années d'un groupement d'employeurs, pour plus de 50 000 €. C'est ce qui explique en grande partie cette augmentation du 012, ainsi que la prise en charge sur l'année complète du salaire du Directeur et d'un alternant.

Voilà d'où viennent les grosses augmentations sur le poste de dépenses de personnel.

Sur la section d'investissement, de 47 000 €, ce sont essentiellement des inscriptions de subventions.

Le deuxième point concerne la journée portes ouvertes, le samedi 16 novembre. La distillation a commencé avant-hier. Le volume à distiller est sensiblement identique à l'an dernier puisqu'il avoisine les 2 000 hectolitres. Pour rappel, en 2023, une année de crise, d'événements climatiques, on était à 800 hectolitres. Donc, on est revenu depuis 2024 et 2023 à des années plus régulières avec des volumes plus normaux.

Dans le cadre de cette journée portes ouvertes pendant la période de distillation qui va durer du 7 au 25 novembre, la distillation est ouverte à l'ensemble des personnes qui veulent venir visiter le domaine bien sûr, mais il y a une journée spécifique le 16 novembre. Il vous est proposé, comme on le fait chaque année, que le Conseil départemental prenne en charge des frais liés à l'organisation, la promotion et la communication de cette journée portes ouvertes.

Je ne peux que vous inviter à aller vous rendre sur le Domaine d'Ognoas, samedi 16 novembre, pour assister à la distillation, bien sûr goûter le résultat de la distillation en direct de l'alambic. C'est très bon.

Le point 3, il s'agit de valider le catalogue des tarifs qui vous est proposé. Très peu d'augmentations sur les tarifs proposés parce qu'on est déjà sur des produits haut de gamme, mais à des prix qui sont pratiquement au maximum de ce que l'on peut espérer par rapport à ce que fait la concurrence.

Simplement une nouveauté cette année. Il apparaît qu'il y a un trou entre des millésimes, entre 73 et 94. On manque de millésimes. Donc, une proposition a été faite cette année par le Directeur, de mettre en place des Armagnacs assemblés, 15 ans, 20 ans, 30 ans et 50 ans, pour permettre aux connaisseurs qui veulent des vieux Armagnacs de pouvoir avoir des Armagnacs d'une certaine durée de vieillissement, comblant ainsi ces manques de millésimes.

Vous avez en annexe tous les tarifs proposés en fonction des différentes clientèles ciblées. Le point suivant concerne les gîtes. Vous le savez, nous avons un parc important de gîtes qui concerne des métairies rénovées (deux historiques, Chauron et Pasquet). Il faut valider des tarifs de location, dans le cadre de l'adhésion à Gîtes de France. Vous avez en annexe également tous les tarifs proposés en fonction des périodes. Ce sont des gîtes classés 3 épis, et cette opération de gîtes sur le Domaine d'Ognoas a donné lieu à une opération de restructuration et de rénovation de 4 gîtes supplémentaires.

Aujourd'hui, tous les travaux sont terminés. Il reste à réaliser l'investissement et l'équipement mobilier dans l'ensemble des gîtes qui portera la capacité au printemps prochain à 42 lits.

Le cinquième point concerne un volet très important : l'annualisation du temps de travail, on est sur une exploitation agricole avec des périodes de pointe et des périodes creuses, on a des salariés qui sont aux 35 heures classiques. Il a été proposé, suite à de nombreuses rencontres avec la Direction, les agents et les services du Département, de travailler sur une annualisation du temps de travail. Aujourd'hui, les choses sont validées par l'ensemble des parties prenantes. Les agents ont accepté la proposition qui leur a été faite. Cela permettra d'avoir des variations annuelles en fonction des périodes de pointe et de creux, de pouvoir limiter l'accès aux heures supplémentaires, d'avoir des périodes plus faibles et normales et une haute activité, d'avoir trois périodes différentes. Cela va permettre de

clarifier un peu les choses et surtout, de pouvoir donner la possibilité aux agents de pouvoir faire un peu plus d'heures quand il y en a la nécessité.

Enfin, le dernier point concerne une prime que l'on propose chaque année, même si elle s'appelle « exceptionnelle ». Elle revient tous les ans. Il vous est proposé d'attribuer aux agents du Domaine d'Ognoas une prime de 300 € nets par agent pour l'année 2024.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des questions sur ce dossier ?

M. LABRUYERE : C'était une question. Je m'interrogeais sur l'impact des taxes douanières, qui vont augmenter en Chine, sur l'importation de nos spiritueux. Est-ce que sur le Domaine d'Ognoas on exporte en Chine, et est-ce que cela aura un impact ?

M. GAUGEACQ : Je n'ai pas les taux précis d'exportation, mais nous sommes surtout sur un marché national. Je n'ai pas le chiffrage, mais on a un peu d'exportations, sur des grands chefs, au niveau européen, mais pas vraiment en Chine ; pas autant que certaines maisons qui sont vraiment axées sur ce marché-là. Pour nous, l'impact sera très limité.

M. LE PRESIDENT : Merci. D'autres interventions ? Non ?

Je vous remercie.

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédat, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretière, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu (a donné pouvoir à Christophe Labruyère), Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie (a donné pouvoir à Rachel Durquety), M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois (a donné pouvoir à Hélène Larrezet), Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin, M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot, M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou (a donné pouvoir à Frédéric Dutin), Mme Sandra Tollis, Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud. **(30)**

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ABSENTS : 0

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

G-1 ATTRACTIVITE – TOURISME (page 3 du volume 2)

(Rapporteur : M. GAYSSOT)

M. LE PRESIDENT : Je vais passer la parole à Cyril GAYSSOT. C'est l'heure qui me le fait dire, n'y voyez aucune discrimination, mais essayez de faire attention dans vos exposés. C'est peut-être parce que c'est Didier GAUGEACQ qui est passé avant, je ne sais pas, mais il y a quelque chose qui a déclenché chez moi cette expression.

M. GAYSSOT : Je vous remercie, Monsieur le Président. Vous me voyez chafouin de cette information liminaire, car j'ai appris il y a quelques temps que mon collègue n'allait pas m'inviter à réveillonner avec lui, et l'apprendre ainsi en pleine séance, chers collègues, me fait souffrir.

L'attractivité. Justement, je voulais porter à votre connaissance, en liminaire, un sujet bien moins sémillant, qui concerne notre contexte économique. Fin août, les chiffres sont tombés hier, 375 nouvelles entreprises défaillantes, ne serait-ce qu'en août 2024. C'étaient 379 en juillet (+ 20 %, comparé à l'année dernière). Nous sommes dans les statistiques

de 2015. La chose que nous constatons, c'est une baisse de l'emploi, mais un maintien des investissements.

Donc, on voit bien que l'emploi est la variable d'ajustement de cette situation conjoncturelle, et nous serons, bien sûr, vigilants avec l'ensemble des chambres consulaires. C'est identique à 2015 je le disais, et cela touche essentiellement le commerce, le BTP, la construction essentiellement, l'hôtellerie et la restauration. C'est pour cela que je me suis permis ce liminaire.

Avant-hier, j'étais à Paris à la 13^{ème} édition du concours Domolandes au sein du groupe Action Logement à Paris, pour célébrer les lauréats du concours de l'innovation territoriale, porté essentiellement par le Conseil départemental des Landes à travers le Technopôle Domolandes et la Communauté de Communes Maremne Adour Côte-Sud.

Il y a huit start-ups innovantes. Le lauréat s'appelle REVOLTY, pour sa solution innovante permettant de donner une seconde vie aux batteries au lithium de la mobilité électrique, de démocratiser le stockage solaire résidentiel de manière abordable et durable. L'ensemble des membres du jury y a trouvé une innovation technologique qui avait un intérêt majeur pour la transition énergétique.

J'en arrive au dossier de l'attractivité territoriale, aides à l'immobilier d'entreprise. Il vous est proposé d'inscrire par transfert - *et vous avez les éléments en annexe 1* - les ajustements budgétaires de 50 000 €.

Deuxième sujet qui concerne la dissolution du Syndicat Mixte pour la restructuration de la Zone d'Activités Pédebert à Soorts-Hossegor.

Un point tout de même sur ces Syndicats Mixtes, symbole de la résistance, de la dynamique économique et industrielle des Landes. Les Syndicats Mixtes, lieu de concertation, lieu de création, dont le premier a été créé en 1976 (Syndicat Mixte de Moliets, qui associe au total une vingtaine de communes et dix EPCI). Ces collectivités membres représentent environ 60 % de la population landaise et couvrent environ la moitié de la superficie du département. Ce sont des outils pertinents et structurants de notre département.

Avec la dissolution du Syndicat Mixte Pédebert, est associé un versement à ses membres d'un peu plus de 1,5 M€ pour l'ensemble de ses partenaires. Nous avons participé à la pose de la première pierre de la pépinière d'entreprises portée par Maremne Adour Côte-Sud sur la dynamisation du tissu industriel, de la glisse et du surf, un équipement de 4,6 M€.

Dans ce contexte, nous vous proposons de prendre acte que la mission du syndicat mixte pour la restructuration de la zone d'activité Pédebert à Soorts-Hossegor sera achevée au 31 décembre de cette année, et nous vous sollicitons également pour vous prononcer favorablement sur la dissolution dudit Syndicat Mixte à cette date, et d'approuver évidemment les termes de la convention idoine. Je vous remercie.

Point sur le tourisme. Je vais vite, Président. Pas assez... C'est dommage, j'allais dire deux ou trois choses pour faire le lien avec ce que je disais avant, mais notre règlement de tourisme, qui a été revu, a accompagné plus d'une soixantaine de projets, dont une vingtaine sont encore en cours, et c'est pourquoi nous vous proposons de procéder à l'investissement, conformément aux détails que vous avez tous lus en annexe, aux ajustements budgétaires en lien avec les budgets 2020, 2022, 2023, 2024.

Il en est de même pour le Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne. Idem sur les années budgétaires 2020, 2022, 2023, 2024 : - 44 500 €. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Je vous remercie. Vous avez drôlement grignoté le temps de M. MARTINEZ qui doit maintenant aborder l'acte de bravoure annuel, en apnée, qui est le rapport d'activité des Sociétés d'Economie Mixte et des sociétés publiques locales.

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédat, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretière, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu (a donné pouvoir à Christophe Labruyère), Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie (a donné pouvoir à Rachel Durquety), M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois (a donné pouvoir à Hélène Larrezet), Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin, M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot, M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou (a donné pouvoir à Frédéric Dutin), Mme Sandra Tollis, Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud. **(30)**

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ABSENTS : 0

ADOpte A L'UNANIMITE

G-2 RAPPORTS D'ACTIVITES DES SOCIETES D'ECONOMIE MIXTE ET DES SOCIETES PUBLIQUES LOCALES (page 81 du volume 2)

(Rapporteur : M. MARTINEZ)

M. MARTINEZ : Merci président. Des remerciements tout d'abord, 110 pages de moins par rapport à l'année dernière. Le DGS m'a écouté, m'a entendu et je l'en remercie publiquement. Cela fait quand même pas loin de 800 pages toujours, donc je vais essayer d'être synthétique. Je ne vais pas faire d'envolée lyrique comme Cyril GAYSSOT. Je vais rester très factuel.

On commence comme d'habitude par la SATEL, sur l'exercice budgétaire 2023. Les faits marquants, vous avez le détail des activités opérationnelles de la société des pages 189 à 197 du rapport. 27 concessions d'aménagement à ce jour au niveau de la SATEL. Un point quand même important, nous avons battu notre record de ventes et de commercialisation de terrains sur Atlantisud avec 7 M€ de ventes en 2023. Nous avons de nombreux mandats d'aménagements, de réalisations.

Un focus, à la demande de Rachel, concernant l'opération de la Cité Scolaire de Peyrehorade. Une opération qui est sous maîtrise d'ouvrage de la Région avec un budget de plus de 17 M€, plus de 12 M€ étant à la charge du Département. Il faut savoir que le marché de maîtrise d'œuvre va être attribué incessamment sous peu. L'opération devrait être livrée fin 2028 puisque les travaux devraient débuter fin 2025, début 2026, pour une durée de deux années. Nous avons quelques opérations de promotion immobilière. Nous avons des opérations de patrimoine en propre. Je pense à l'usine de MATERRUP à Saint-Geours, puisqu'ils sont locataires d'un bâtiment propriété de la SATEL, et un projet d'extension est actuellement en cours, projet qui verra donc la construction d'une extension, là aussi portée par la SATEL en tant que bailleur.

Je vais faire un petit point sur VITALANDES puisque nous participons au niveau de la SATEL en tant qu'actionnaire à la foncière de revitalisation. Nous avons une dizaine de projets identifiés aujourd'hui dans le cahier des charges. Nous avons notamment – cela va intéresser Paul CARRERE – répondu à l'appel à manifestation d'intérêt au niveau du buffet

de la gare de Morcenx. On espère que SNCF Réseau nous donnera le marché pour qu'on puisse faire l'opération. Nous l'avons évoqué entre nous, on a bon espoir.

Nous allons créer une salle d'escalade à Saint-Geours-de-Maremne. Nous avons des réhabilitations sur plusieurs bâtiments, voire la construction du siège de la société NEEDLE à Saint-Martin-de-Seignanx puisque nous l'avons évoqué lors d'une visite du Directeur Général de la Caisse des Dépôts et Consignations à Domolandes il y a quelques mois. Concernant la situation financière de la SATEL pour l'année 2023, le chiffre d'affaires est en hausse de 1 %, le bénéfice est en hausse de 37 %, nous avons des fonds propres qui sont en hausse de 5 % et une baisse conséquente de l'endettement (- 17 %). Notez que les emprunts et l'endettement sur les concessions stricto sensu sont en baisse de 26 %, ce qui entraîne une capacité d'autofinancement en hausse de 25 %. C'est dû, bien sûr, à une capitalisation qui est chaque année de plus en plus importante puisque cela fait 10 ans maintenant que nous accumulons des résultats positifs. La SATEL pour 2023, ce sont 725 marchés notifiés à des entreprises pour un montant de plus de 35 M€, et sur ces 725 marchés, 64 % sont attribués à des entreprises landaises.

Le point suivant concerne ENERLANDES. ENERLANDES poursuit son développement avec une situation financière plus que saine. Nous avons 89 centrales photovoltaïques, 21 M€ d'investissements et près de 4 hectares de surfaces développées de panneaux. Le chiffre d'affaires est en hausse de 2,6 %, avec un bénéfice en hausse de plus de 3 %, des fonds propres en hausse de 10 %, un endettement qui baisse fortement de 35 %. Donc ENERLANDES, là aussi, tout comme la SATEL, est fortement capitalisée et dispose d'importantes réserves grâce, là aussi, aux nombreux résultats positifs accumulés depuis sa création.

À noter le fait que nous versons encore et toujours des dividendes aux actionnaires d'ENERLANDES, beaucoup moins désormais que les années passées. Depuis l'année dernière c'est le cas. Nous sommes à 98 000 € de versement de dividendes, puisque nous avons décidé en Conseil d'Administration de privilégier la recapitalisation de la société afin d'anticiper d'importants investissements dans les sept années à venir. C'est une trésorerie qui sera disponible et qui sera la bienvenue en temps et en heure. Il faut noter aussi, je l'avais déjà évoqué l'année dernière, que la recapitalisation d'ENERLANDES passera notamment par le retrait du Département de la SEM GES, que je vais évoquer par la suite. Le produit de la vente des actions du Département au sein de GES permettra donc de recapitaliser la société ENERLANDES.

Les perspectives d'avenir, nous les connaissons. On a une diversification des filières puisqu'aujourd'hui, il y a une baisse tendancielle des tarifs assurée au titre des ventes d'énergie dans le cadre des contrats de la CRE (Commission de Régulation de l'Energie). On s'est positionné en tant qu'ENERLANDES dans la constitution d'une SAS, l'ENR Adour (avec pour l'instant l'installation de centrales photovoltaïques flottantes sur toutes les retenues d'eau du bassin versant de l'Adour), des prises de participation dans des sociétés de centrales photovoltaïques, voire la création en propre de sociétés pour porter des projets photovoltaïques.

Pour GASCOGNE ENERGIES SERVICES, on a parmi les faits marquants de l'année 2023 : une hausse des produits de l'activité. Une hausse qui est avant tout et surtout due à un effet prix et non pas un effet volume puisque c'est surtout la tendance haussière des marchés de l'électricité et du gaz qui font que désormais, il y a une augmentation des recettes de la société qui entraîne une hausse du chiffre d'affaires, une hausse importante des bénéfices, mécaniquement une hausse des fonds propres et une baisse de l'endettement. La CAF a fortement augmenté, elle est à + 1,45 M€, et je le rappelle ici, parce que comme vous le dites Président, parfois certains élus oublient sur le territoire le rôle et l'importance du Département, la société GES était dans une situation extrêmement

difficile il y a un peu moins de dix années. Nous avons donc engagé un redressement financier avec l'ensemble des actionnaires de la société, mais également des banques qui étaient parties prenantes. Nous avons donc, grâce au Département, mis en œuvre ce plan d'apurement et de redressement initié en 2016. Comme je vous l'ai dit, le Département a retravaillé sa participation, les prêts bancaires, il y a eu des apports en compte courant d'associés, ce qui fait qu'aujourd'hui la société se porte relativement bien, et elle ne distribue toujours pas, et c'est bien normal, des dividendes puisque, au vu de la situation passée, ce serait plus que malvenu.

Les perspectives ne sont pas si apaisées que ça puisque, comme je vous l'ai dit aujourd'hui, la bonne santé financière, c'est avant tout l'effet prix sur la vente de l'énergie, non pas un effet volume, parce que les clients constatant l'augmentation de leurs tarifs en matière de consommation de fluide énergétique, ils sont de plus en plus attentifs à ces factures, ce qui fait qu'aujourd'hui, les factures unitaires sont plutôt à la baisse. Même si la démarche commerciale de GES est plutôt offensive puisqu'il y avait 65 000 points de livraison, donc 65 000 clients en 2022 ; ils espèrent en 2025-2026 arriver à une tendance à 100 000 points de livraison. Reste à voir si ce plan audacieux sera respecté.

Autre plan de développement pour essayer de limiter les aléas liés à la vente d'énergie, le développement de projets de centrales photovoltaïques portés par GES avec d'autres cofinanceurs, que ce soit sur la zone de bassins ou l'aérodrome de Aire-sur-l'Adour.

Pour ce qui concerne DOMOLANDES, je ne reviens pas sur ce que fait DOMOLANDES et quels sont les objectifs, ni sur les faits marquants de l'année. La situation financière fait état d'un chiffre d'affaires en hausse de 11 %, avec un bénéfice en hausse de 129 %, notamment en raison de la hausse de la redevance de la délégation de service public puisqu'elle est de + 110 500 € aujourd'hui ; ceci malgré le transfert de l'activité de l'atelier ECV vers HUBICS, on en parlera par la suite. Les fonds propres sont en hausse de 12 %, l'endettement est en légère hausse de 9 %, mais la CAF est en forte hausse de 148 %.

Donc aujourd'hui, les perspectives d'avenir, c'est tout simplement de poursuivre le déploiement, avec le schéma directeur qui avait été voté en Conseil d'Administration de DOMOLANDES (le schéma directeur Eco Campus Domolandes), et le lancement d'un incubateur à projets pour compléter l'offre d'accompagnement de cette société.

HUBIC est une SEM solidaire et sociale consacrée à l'innovation numérique, à l'habitat et au cadre de vie. Les faits marquants de l'année 2023 : il y a eu une augmentation du capital. On a eu quelques difficultés dans le fonctionnement puisqu'il y a eu une absence prolongée du Directeur de projet. Cela a entraîné quelques difficultés de fonctionnement de la structure qui devraient être résorbées avec l'embauche d'un nouveau développeur. On reconduit certaines certifications et on constate quand même malgré tout une hausse des commandes signées pour l'exercice 2023-2024, en hausse de 10 %, pour un chiffre d'affaires porté à 330 000 € H.T.

Donc, la situation financière, comme je vous l'ai dit, au vu de ces quelques éléments, est en baisse de 11 %. Le bénéfice est en baisse de 38 %. Donc, on essaie de changer cette tendance plutôt dégradée pour les perspectives d'avenir, avec l'augmentation du chiffre d'affaires en objectif, la diversification des missions, la prospection de nouveaux clients et la production et le développement des produits et des offres de services à destination de ces nouveaux clients.

Concernant la SOGEM : la SOGEM vous le savez, exploite les équipements sportifs de loisirs de la commune de Moliets, dans le cadre d'une convention de délégation de service public passée avec le Syndicat Mixte.

La situation financière pour 2023. Il y a un chiffre d'affaires en hausse de 9 %, un bénéfice en baisse, mais qui est négatif avec une perte de 106 000 €. Pourquoi cette baisse, puisque nous avions un excédent de 52 000 € l'année précédente en 2022 ? Nous avons intégré les effectifs de l'activité restauration avec 5 CDI et plusieurs CDD et le recrutement d'un Directeur Général délégué. Nous avons un contentieux actuellement aux Prud'hommes. La baisse de ce bénéfice est une réalité malgré là aussi l'abandon de créance de la redevance annuelle puisque, normalement, 160 000 € sont versés au titre de cette redevance dans le cadre de la Délégation de Service Public (DSP). Il y a une clause de retour à meilleure fortune qui représente aujourd'hui désormais 480 000 € puisque, sur 2018, 2020 et 2023, nous n'avons pas fait l'appel de fonds de ces 160 000 € de redevance. Donc, les fonds propres sont en baisse, le résultat est dégradé.

Malgré tout, petite éclaircie, la baisse de l'endettement (- 35 %). Pour les perspectives d'avenir, il y a le plan CAP 2025 et sa poursuite pour que le golfe de Moliets redevienne un golfe attractif dans le département, mais au-delà au niveau national. Il y a une mise en œuvre de 37 recommandations qui font suite à différents audits techniques qui ont été menés au sein de la structure. Il y a un plan d'investissement qui est également adossé à ces recommandations de plus de 3 M€. Il a démarré en 2023. Il se poursuit en 2024 et 2025. Concernant la DSP, elle a été prolongée jusqu'au 31 décembre 2024. Par la suite, un nouvel appel à candidature sera réalisé.

Concernant la SEIPA qui concerne donc les intérêts et l'exploitation du port d'Albret, la situation financière est la suivante : un chiffre d'affaires en hausse de 7,5 %, une forte augmentation du bénéfice qui passe de moins de 5 000 à près de 24 000 €. La hausse de ce chiffre d'affaires est avant tout et surtout due à la hausse des abonnements, mais aussi à la hausse des green fees, qui sont des ventes de prestations pour pouvoir utiliser chaque jour le parcours, puisqu'on passe de 457 000 € à 483 000 € au niveau de cette prestation, et cette hausse du chiffre d'affaires ainsi que du bénéfice existe malgré ou grâce aussi à la hausse de la redevance annuelle qui est versée dans le cadre de la DSP puisqu'aujourd'hui elle augmente de 23 236 € au niveau de la part variable qui est un signe de bonne santé de la société. Les fonds propres sont en hausse. L'endettement est limité. La CAF augmente de plus de 50 %.

Les perspectives d'avenir : une nouvelle DSP pour 10 ans qui intégrera désormais une redevance de plus de 70 000 € au lieu de 46 000 € lors de la DSP précédente. Et concernant la redevance variable, elle sera plafonnée désormais à 20 000 € chaque année. Là aussi, un plan d'investissement important a été décidé dans le cadre de cette DSP, le périmètre d'intervention étant revu à la hausse, avec la gestion des abords du golf et des espaces boisés qui entraînera par conséquent des dépenses de fonctionnement supplémentaires en matière de personnel, de consommations diverses et de matériels divers.

Pour XL Autonomie, la société a été créée en 2019. Les actionnaires sont la Poste et le Conseil départemental à parité à hauteur de 50 %. Concernant les faits marquants de l'année 2023, un développement de partenariat avec les mutuelles et la Mutualité Française, une dynamique régulière de croissance puisque l'objectif était d'avoir plus de 500 usagers réguliers sur cette SEMOP. On a 707 usagers recrutés au 31 décembre 2023, dont 336 sont actifs. Je vous rappelle qu'en 2022, c'étaient 533 usagers pour 275 usagers actifs. Donc là aussi, on a une montée en puissance de l'opérateur et donc de ses services à destination des personnes âgées du département.

Nous avons mis en place des conventions de financement avec de nombreux partenaires institutionnels, les CIAS du Département, le Conseil départemental, la CARSAT. Il faut noter l'arrivée de 3 CIAS, dont celui de Mont de Marsan agglomération au cours de l'année 2023. Nous avons une procédure de renouvellement de la DSP qui a été annulée pour motif d'intérêt général. Paul l'a évoqué dans ses rapports, je n'y reviendrai pas.

Pour ce qui est de la situation financière de XL Autonomie, le chiffre d'affaires est donc en hausse, c'est mécanique (+ 21 %). Un bénéfice en hausse qui est, pour la première fois depuis la création de la société, positif à 69 000 €. Les fonds propres restent en hausse, mais restent négatifs bien évidemment parce que nous « nous traînons » des reports à nouveau négatifs avec les résultats négatifs depuis 2019. J'en ai terminé. 13 minutes et 12 secondes, Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Je pense que vous êtes une inspiration pour beaucoup d'entre nous. Est-ce qu'il y a des questions ? Vous avez convaincu tout le monde. J'espère qu'ils vous ont surtout écouté attentivement.

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédat, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretière, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu (a donné pouvoir à Christophe Labruyère), Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie (a donné pouvoir à Rachel Durquety), M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois (a donné pouvoir à Hélène Larrezet), Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin, M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot, M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou (a donné pouvoir à Frédéric Dutin), Mme Sandra Tollis, Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud. **(30)**

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ABSENTS : 0

ADOpte A L'UNANIMITE

H-1 AGIR POUR L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE ET SES ACTEURS, AGIR POUR L'ENVIRONNEMENT : LE SCHEMA DE PROMOTION DES ACHATS SOCIALEMENT ET ECOLOGIQUEMENT RESPONSABLES (page 406 du volume 1)

(Rapporteur : M. GAYSSOT)

M. GAYSSOT : Merci Monsieur le Président. Monsieur le Président, c'est vraiment le meilleur d'entre nous parce que moi, je dois présenter 4 pages. Il en a présenté 708 en 14 minutes, ce qui me fait 4 secondes. Je devrais éteindre le micro.

Je vous présente le bilan du SPASER, le Schéma de Promotion des Achats Socialement et Ecologiquement Responsables. Comme je le rappelle assez souvent, c'est une intention politique bien plus qu'un dispositif. Le bilan 2023 couvre une année charnière puisque nous avons ensemble voté une nouvelle version de ce schéma, ensemble en juin 2023 et donc, nous sommes, on va dire, sur une période intermédiaire de ce schéma. Quelques éléments pour les porter à votre connaissance : 139 consultations lancées, 230 marchés signés, 258 attributaires, 78 % des attributaires de marchés sont des TPE-PME. 57 % sont des entreprises landaises, c'est important. Ce chiffre est à la hausse. 63 % des marchés notifiés avec une clause d'insertion, soit à peu près 15 000 heures d'insertion contractualisées. 4 marchés réservés pour les structures d'insertion par l'activité économique, que ce soient des entreprises d'insertion, des ateliers, chantiers d'insertion, des ESAT ou des entreprises adaptées. 177 marchés notifiés avec une clause environnementale. Et pour ce qui concerne l'axe 3, l'économie sociale et solidaire, 13 marchés attribués, à peu près 384 000 € sur des sujets qui concernent le sport, l'éducation et la culture.

Enfin, sur la partie 2023, nous avons lancé ensemble la société collective d'intérêt collectif Terroir des Landes qui a pour objectif de nourrir nos enfants et nos aînés à travers les circuits courts et la restauration publique collective. Celle-ci a démarré. Depuis 2024, 3 tonnes par semaine, 10 salariés et elle utilise les marchés réservés puisqu'elle a un

agrément entreprise adaptée, ce qui lui confère d'avoir des marchés en expérimentation avec la Communauté de communes Maremne Adour Côte Sud.

Et donc, nous vous proposons d'approuver le bilan qui vous a été présenté. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des questions ?

Mme BELIN : Merci Monsieur le Président. Je vais être brève, mais je ne pouvais pas passer sous silence le contexte actuel et notamment le projet de loi de finances du gouvernement actuel, le projet de loi de finances 2025 qui prévoit, vous le savez ou je vous l'apprends, de réduire les crédits alloués à l'économie sociale et solidaire de 25 %. Notre collègue Cyril GAYSSOT avait parlé d'humiliation. Je reprends évidemment ce qualificatif puisqu'amputer le budget de cette économie est vraiment une aberration, une économie qui a montré sa résilience au moment de la crise de 2008, mais qui montre aussi un meilleur taux de pérennité des entreprises en France.

Les valeurs de l'ESS sont une incarnation des valeurs de la République, à ce titre et pas seulement. L'ESS est à développer et non pas à freiner. On peut parler d'inconscience dans pareilles circonstances. À l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine, ce sont 17 000 emplois qui sont menacés, 800 structures qui bénéficient chaque année du dispositif local d'accompagnement que nous votons régulièrement au sein de cette Assemblée. Ces mêmes structures sont déjà en première ligne des baisses de soutien des collectivités territoriales, sous cure d'austérité depuis plusieurs années et qui vont encore se serrer la ceinture à hauteur de 6,5 M€. On nous avait parlé de 5 milliards, ce sera 6,5 milliards.

Nous venons pourtant de vivre une expérience unique. Je m'explique. A l'occasion des JO 2024, ce sont 600 marchés publics qui ont été remportés par des structures de l'ESS : associations, coopératives, entreprises d'insertion ou de travail adapté qui ont contribué à l'élaboration des sites et à l'accueil des athlètes. Elles ont fabriqué des briques en terre crue, des t-shirts ou encore ont constitué les petites mains de la conciergerie solidaire qui ont pris en charge le linge de 15 000 résidents. D'autres structures ont démontré leur capacité d'innovation en fabriquant les 11 000 sièges du centre aquatique et l'Arena du Nord de Paris à partir de bouchons de bouteilles en plastique recyclés.

Plus localement, comment peut-on interpréter le signal qui est envoyé à toutes celles et ceux qui sur le terrain organisent patiemment les solidarités, animent les territoires, innovent au service du plus grand nombre en répondant à leurs besoins, les besoins du quotidien, les besoins du terrain ? Des structures seront sans aucun doute, pour certaines d'entre elles, amenées à supprimer des emplois et à cesser des activités. Nous ne pouvons pas nous résigner à cette situation. Dans notre département, les structures de l'ESS que nous accompagnons ont un ancrage fort. Nous devons les soutenir, les protéger et nous nous y emploierons.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie. Est-ce qu'il y a des interventions ?

Mme TOLLIS : Merci Monsieur le Président. C'était juste pour mettre en exergue le volet environnemental, ce dont a parlé Cyril et pour vous dire en deux mots que nous sommes sollicités sur le territoire par des entreprises pour venir leur parler et exprimer cet axe du SPASER, notamment au niveau environnemental. Nous avons eu l'occasion avec les services de pouvoir visiter l'entreprise UNELO, qui est maintenant située sur la zone Atlantisud puisqu'elle a déménagé, pour parler effectivement de ce volet environnemental et notamment de l'utilisation de nouvelles technologies à bas carbone dans le domaine routier et autres.

C'était juste pour illustrer ce SPASER qui est effectivement au niveau social, mais aussi au niveau environnemental et que nous avons des entreprises locales qui vont pouvoir également axer sur ce volet-là en utilisant ces nouvelles technologies environnementales. Merci.

M. LE PRESIDENT : Je vous remercie. D'autres prises de parole ? Non ? Donc, le dossier est adopté.

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédat, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretière, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu (a donné pouvoir à Christophe Labruyère), Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie (a donné pouvoir à Rachel Durquety), M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois (a donné pouvoir à Hélène Larrezet), Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin, M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot, M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou (a donné pouvoir à Frédéric Dutin), Mme Sandra Tollis, Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud. **(30)**

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ABSENTS : 0

ADOpte A L'UNANIMITE

I-1 EDUCATION ET SPORTS (page 420 du volume1)

(Rapporteur : M. BEDAT)

M. BEDAT : Merci Monsieur le Président. Pour le premier dossier, il s'agit de mettre en adéquation l'avancée des travaux et les travaux d'accessibilité des collèges et les paiements. Donc, il vous est proposé d'augmenter l'autorisation de programme concernée de 53 056 € et d'augmenter donc le crédit du paiement 2024 de 175 000 €.

Le deuxième dossier est dans le cadre du soutien aux écoles de sport. Il vous est proposé de modifier le règlement de soutien pour les déplacements sur les championnats de France et de le réserver aux sports individuels pratiqués en équipe.

Le troisième dossier concerne la dynamique territoriale, on va dire l'expérience olympique. Pour rappel, on vous a mis toutes les opérations que nous avons réalisées en 2023 et 2024 autour de la thématique des Jeux olympiques. On a la chance que ce soit en 2024. Si cela avait été pour ceux 2028, j'ai peur que l'on ne soit pas dans le même niveau de soutien, quoique, on verra. On a 4 ans pour les préparer, mais il faut aller à Los Angeles, cela va être peut-être un peu plus cher qu'à Paris. En tout cas, vous avez vu toute la liste au-delà des 500 landaises et landais que nous avons pu amener à Paris, ou en tout cas aux épreuves olympiques, il y a eu tout un ensemble d'opérations dont ont profité les collectivités locales avec notamment un soutien à leurs investissements.

Sur le Raid XL, il vous est proposé de procéder à un ajustement de crédit de 20 000 €, étant entendu que compte tenu de la complexité de cette opération qui a remporté un grand succès, cela nécessite une préparation à la hauteur et donc, il vous est proposé sûrement de la reporter, d'en faire une régularité tous les deux ans pour ce Raid XL.

Le dernier dossier concerne les sports collectifs de haut niveau avec le renouvellement de l'opération de promotion du rugby avec les 4 clubs concernés : Mont-de-Marsan, Dax,

Tyrosse et Peyrehorade, consistant en une opération double de communication, bien sûr, mais aussi d'actions, surtout, en faveur des collégiens. Cela démarre ce weekend avec le derby Peyrehorade/Tyrosse et cela continuera peut-être, mais enfin je ne sais pas comment cela va être là pour l'opération du derby landais Mont-de-Marsan/Dax. Donc - 122 000 €.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie. Est-ce qu'il y a des questions ou des interventions sur ce dossier ? Le derby qui est délocalisé.

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédat, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretière, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu (a donné pouvoir à Christophe Labruyère), Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie (a donné pouvoir à Rachel Durquety), M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois (a donné pouvoir à Hélène Larrezet), Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin, M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot, M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou (a donné pouvoir à Frédéric Dutin), Mme Sandra Tollis, Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud. **(30)**

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ABSENTS : 0

ADOpte A L'UNANIMITE

J-1 JEUNESSE (page 429 du volume 1)

(Rapporteur : Mme BERGEROO)

Mme BERGEROO : Pour cette DM, il convient d'inscrire un complément de dépenses pour les politiques jeunesse de 122 040,70 €. Je vous rappelle juste que les politiques jeunesse sont hors compétence et qu'à partir de là, on peut effectivement, vu le contexte, imaginer peut-être quelques arbitrages.

Pour le soutien aux communes et groupements de communes pour l'enseignement du premier degré, il vous est proposé de procéder à un ajustement global de dépenses de 2024 au titre des différentes AP, sans inscription supplémentaire.

Concernant les aides aux familles, vous le savez, le Département octroie des aides permettant d'alléger les frais de scolarité, mais également afin de favoriser l'égal accès aux vacances, aux activités, aux loisirs. Nous vous proposons de procéder à un ajustement global de crédit par transfert de +145 101 € dont vous avez le détail en annexe.

Parmi ces aides, quelques éclairages concernant en particulier l'aide à la gratuité du transport. Pour rappel, vous le savez, le Département prend en charge le coût de l'abonnement au transport scolaire pour les élèves ayant droit, après accord avec la Région Nouvelle-Aquitaine et les intercommunalités qui sont aujourd'hui compétentes.

Vous avez dans votre dossier un tableau qui vous montre l'évolution de la charge de la gratuité des transports, une augmentation entre l'année scolaire 2021-2022 et 2022-2023 de + 7,6 %, ce qui nécessite le montant que vous avez en inscription supplémentaire de 145 000 €. A savoir que le Département, ici en l'occurrence, n'a aucune maîtrise, ni des prix ni des changements d'offres de services qui ont pu être proposées par les intercommunalités aujourd'hui compétentes, ce qui explique cette augmentation. A savoir évidemment que ce transfert de compétence aux intercommunalités et la convention qui existe avec le Département doivent être révisés. L'échéance, c'est 2024-2025 donc ce sera peut-être un temps d'échange avec l'ensemble des opérateurs.

L'aide départementale aux transports des internes. Je ne reviendrai pas dessus parce que tout le monde connaît. Aujourd'hui, il faut prendre acte du bilan, adopter pour l'année scolaire 2025 le règlement d'aide, à savoir que nous avons intégré un point concernant le règlement qui intègre aujourd'hui un quotient familial plafond pour ouvrir des droits à l'aide fixée à 15 500 €, et actualiser évidemment le barème de calcul.

Pour les bourses départementales, là aussi il convient de prendre acte du bilan. On augmente les valeurs du point à 3,55 pour l'année, soit une augmentation de 1,65 %, d'actualiser le barème et de modifier en conséquence le règlement.

Juste pour préciser, nous poursuivons notre travail avec les chefs d'établissement, les travailleurs sociaux, les assistantes sociales de l'Education Nationale, auprès des familles pour qu'elles puissent recourir à leurs droits. Aujourd'hui nous avons un peu plus de 3 000 demandes numériques et tous les dossiers papier sont en train d'arriver. Il semblerait qu'il y ait un frémissement, mais je ne veux pas m'avancer plus avant.

Troisième point, favoriser l'égal accès de tous aux vacances, activités et loisirs. Cela concerne en fait l'aide aux familles pour les enfants en séjours de vacances que l'on appelle les bons vacances. Là aussi, vous avez la présentation du bilan, c'est à dire vous avez le nombre de bons vacances qui ont été octroyés en 2023 puis en 2024.

Il faut savoir qu'il y a aujourd'hui une instruction dématérialisée des bons vacances qui implique aux organisateurs de séjours de transmettre au Département des données à caractère personnel sur les familles bénéficiaires. Vous pouvez imaginer qu'il y a nécessité pour avoir une protection des données, d'une convention type que vous avez en annexe et qu'il faut approuver.

Par ailleurs, il y a l'adoption du barème. Savoir aussi qu'on exclut du champ les séjours qui sont hors département, sauf pour les vacances adaptées.

Pour les ajustements complémentaires, il y a une inscription de 58 900 € en dépenses d'investissement, + 63 140 € en dépenses de fonctionnement, là aussi, que vous avez en annexe, ce qui fait un total de dépenses de 122 040,70 €.

M. LE PRESIDENT : Je vous remercie. Est-ce que sur ce dossier il y a des demandes de prise de parole ou non ?

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédat, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretière, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu (a donné pouvoir à Christophe Labruyère), Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie (a donné pouvoir à Rachel Durquety), M. Julien Dubois (a donné pouvoir à Hélène Larrezet), Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin, M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot, M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou (a donné pouvoir à Frédéric Dutin), Mme Sandra Tollis, Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud. **(28)**

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ABSENTS : M. Jean-Luc Delpuech, M. Olivier Martinez **(2)**

ADOpte A L'UNANIMITE

M. LE PRESIDENT : Certainement que quand on va aborder le budget 2025, il y a peut-être des choses sur lesquelles il faudra débattre là aussi, certainement. Et le dialogue, parce que c'est vrai que quand on n'avait qu'un seul interlocuteur sur le transport scolaire,

cela se passait bien, là, avec tous les nouveaux opérateurs de mobilité les pratiques sont différentes. Il va falloir que l'on précise un petit peu les choses parce qu'il va y avoir besoin de revoir certainement un certain nombre de dispositifs.

Mme BERGEROO : J'ai oublié quelque chose d'important. Vous avez un guide de propositions éducatives sur vos tables à destination des collégiens. Ce sont toutes les actions que le Département met en place à destination de tous les collégiens. Vous voyez tous les champs, à la fois environnemental mais aussi engagement citoyen, orientation, émancipation, développement durable, art et culture.

K-1 CULTURE ET PATRIMOINE (page 447 du volume 1)

(Rapporteur : Mme DURQUETY)

Mme DURQUETY : Merci Monsieur le Président.

Je rappelle en préambule que ce dossier est le résultat d'une politique volontariste de notre Département, pas une compétence obligatoire, comme aime à le rappeler M. DUBOIS qui n'est pas là ce jour, et dans le cadre des choix restrictifs imposés par la loi de finances actuellement en discussion, les points suivants pourraient donc être en indélicatesse dès le budget prochain.

Le premier point évoque le surcoût de la réhabilitation du Café Music récemment inauguré à Mont-de-Marsan. Ainsi, nous proposons de modifier l'autorisation de programme initialement votée pour l'augmenter à hauteur de 650 000 €, soit une augmentation de 150 000 € selon convention et avenant en annexe 2.

Le deuxième point concerne la subvention départementale à l'EPA Flamenco. Il s'agit d'octroyer une avance à hauteur de 50 %, soit 330 475 € pour permettre à l'EPA d'anticiper sur les nécessaires commandes de prestations techniques et artistiques.

Le troisième point propose une modification des périodes d'ouverture au public des deux musées départementaux, donc, l'Abbaye d'Arthous et le musée de la Faïence et des Arts de la Table de Samadet. Cet ajustement permettra aux équipes de mieux s'adapter aux attentes du public avec une attention particulière pour les groupes, l'accueil scolaire et le périscolaire ainsi que le public en situation de handicap ou autres publics fragiles. C'est aussi une volonté de faire de la pratique culturelle un outil à part entière de la politique départementale qui s'intéresse tout particulièrement à ces publics et fait de l'accessibilité comme de l'inclusion des priorités.

Faut-il rappeler que ces choix politiques forts du Département dans les Landes maintiennent un maillage et des propositions culturelles de qualité au plus près des citoyens ? Faut-il rappeler que chacune de ces actions renforce les liens citoyens et territoire ? Si le Département, si les Départements n'ont plus demain les moyens de ces ambitions, qui les portera en faveur des citoyens ?

Ainsi, je vous propose de vous prononcer sur les autorisations de programme et échéanciers que vous retrouverez en annexe 1.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Des prises de parole ? Toujours pas. Très bien.

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédat, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretière, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu (a donné pouvoir à Christophe Labruyère), Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie (a donné pouvoir à Rachel Durquety), M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois (a donné pouvoir à Hélène Larrezet), Mme Rachel Durquety, M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot, M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Sandra Tollis, Mme Magali Valiorgue. (27)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ABSENTS : M. Frédéric Dutin, Mme Salima Sensou, M. Boris Vallaud (3)

ADOpte A L'UNANIMITE

K-2 COOPERATION SCIENTIFIQUE PROPOSEE PAR L'INSTITUT DES ETUDES POLITIQUES DE BORDEAUX (IEP) (page 455 du volume 1)

(Rapporteur : Mme DURQUETY)

Mme DURQUETY : Ce dossier K2 propose de s'intéresser aux cahiers de doléances et d'expressions libres qui ont été produits par les Gilets Jaunes en 2019. Ils sont restés quelque temps en souffrance dans les préfectures et finalement ont été versés aux archives départementales sans la grande restitution publique qui était pourtant promise à l'époque par le Président Macron. Au travers d'une coopération scientifique proposée par l'Institut des Etudes Politiques de Bordeaux, il s'agirait pour les chercheurs et chercheuses de réaliser une analyse contextuelle de ces cahiers landais.

Pour notre département, les revendications en matière de justice territoriale, fiscale, les difficultés d'accès aux soins, ceux aux services publics, la quête d'écoute et de dignité que l'on retrouve tout au long de ces cahiers restent d'actualité et méritent d'être étudiées. Ainsi, nous vous proposons d'approuver cette coopération scientifique et le partenariat pour un montant de 50 000 € sur deux exercices. Merci.

M. LE PRESIDENT : Je vous remercie. Est-ce qu'il y a des questions ou des interventions sur ce sujet ?

Nous ne sommes pas les premiers à nous en saisir. Ce sont des choses qui se mettent en œuvre. Il y a eu d'autres Départements qui l'ont fait. Cela va être mise en place dès l'année prochaine, cette coopération, comme l'a expliqué Rachel DURQUETY, avec l'Institut d'Etudes Politiques de Bordeaux, donc avec des post-doctorants ou des doctorants. On verra les personnes qui nous seront proposées.

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédat, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretière, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu (a donné pouvoir à Christophe Labruyère), Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie (a donné pouvoir à Rachel Durquety), M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois (a donné pouvoir à Hélène Larrezet), Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin, M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot, M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou (a donné pouvoir à Frédéric Dutin), Mme Sandra Tollis, Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud. (30)

CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
ABSENTS : 0

ADOpte A L'UNANIMITE

L-1 BUDGET PARTICIPATIF CITOYEN DES LANDES (page 459 du volume 1)

(Rapporteur : Mme BERGEROO)

Merci Monsieur le Président. Concernant ce dossier, deux points.

Le premier point, mais je ne vais pas revenir dessus, c'est l'organisation du budget participatif avec en particulier le calendrier prévisionnel et la composition de la commission citoyenne. Mais je l'ai évoqué précédemment en CP. Sur le calendrier, actuellement nous sommes dans la phase de dépôt depuis le 4 novembre jusqu'au 30 novembre.

Deuxième point, on vous propose d'étendre le principe de défraiement des citoyens membres des instances de participation, en particulier de la commission citoyenne aux frais d'hébergement pouvant être engendrés, sachant que l'on reste sur des frais qui seront remboursés sur le barème applicable aux agents de la fonction publique.

M. LE PRESIDENT : Merci. Cela n'appelle pas d'observation ? Toujours pas.

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédat, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretière, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu (a donné pouvoir à Christophe Labruyère), Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie (a donné pouvoir à Rachel Durquety), M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois (a donné pouvoir à Hélène Larrezet), Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin, M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot, M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou (a donné pouvoir à Frédéric Dutin), Mme Sandra Tollis, Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud. **(30)**

CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
ABSENTS : 0

ADOpte A L'UNANIMITE

M-1 PERSONNEL DEPARTEMENTAL (page 463 du volume 1)

(Rapporteur : M. BEDAT)

M. BEDAT : Merci Monsieur le Président. Pour le premier dossier créations de postes, il vous est proposé de créer 10 postes permanents pour assurer le transfert des agents SAVS du pôle ressources adultes départementales des jardins de Nonères. En clair, on ne crée pas 10 postes supplémentaires. C'est suite à des différences de statuts qui existaient sur le pôle entre ceux qui dépendaient de la fonction publique et hospitalière et ceux de la fonction publique territoriale. On proposait d'harmoniser cela.

Sur les emplois permanents, c'est classique. Vous retrouvez en annexe les possibilités de remplacement que nous autorisons en termes de suite aux accroissements temporaires d'activité ou saisonniers.

Le deuxième sujet important, c'est la transformation de postes. En annexe 3, vous avez la liste.

Le troisième dossier, c'est la modalité de recrutement. En annexe 4, vous retrouverez tout ceci.

Point important, c'est l'organisation des services départementaux. On avance toujours dans la transformation de notre organigramme de manière à assumer pleinement les tâches. C'est pour cela qu'au fil de l'eau, on a transformé, notamment cette Direction adjointe des solidarités où on retrouvera - vous avez l'organigramme et je crois que c'est suffisamment clair - un Directeur Général Adjoint et en dessous deux Directeurs-Directrices, de l'autonomie d'un côté et de l'autre côté, ce qu'on appelle le DEFI, mais qui n'est autre que le bloc enfance, famille, insertion.

Donc, on a cet organigramme et comme l'a dit Paul CARRERE tout à l'heure, il s'agit également de renforcer notre travail sur l'insertion et donc, là aussi, c'est clair au niveau de l'organisation.

Cette présentation a reçu l'avis favorable du Comité Social Territorial.

Ensuite, dans la promotion interne, il s'agit simplement de supprimer un poste pour en créer un autre dans une catégorie d'emploi inférieure.

Les deux derniers points concernent le règlement d'aide aux agents. Le premier concerne l'aide de l'action sociale. Cela correspond à quelques aides qui sont attribuées après avis favorable du CST là aussi, et de la Commission pour des agents qui pourraient être en difficulté. Vous avez le règlement en page 6. Et dans le cadre du forfait durable qui a été adopté déjà ici en Assemblée, il vous faut prendre acte des conditions d'exclusion du dispositif. Vous avez les trois règles : le bénéfice d'un logement de fonction, le bénéfice d'un véhicule de fonction et le transport gratuit assuré par l'employeur. Voilà, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pour le dernier point, cela allait de soi, mais il vaut mieux le préciser.

Est ce qu'il y a des questions sur ces dossiers du personnel ? Non. Vous en avez fait une lecture attentive. C'est très bien.

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédat, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretière, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu (a donné pouvoir à Christophe Labruyère), Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie (a donné pouvoir à Rachel Durquety), M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois (a donné pouvoir à Hélène Larrezet), Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin, M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot, M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou (a donné pouvoir à Frédéric Dutin), Mme Sandra Tollis, Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud. **(30)**

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ABSENTS : 0

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

M-2 INFORMATIQUE ET TELECOMMUNICATIONS (page 489 du volume 1)

(Rapporteur : M. PARIS)

M. PARIS : Merci Monsieur le Président. Premier point, il s'agit d'un crédit complémentaire de 27 000 € pour financer la maintenance des applications développées en externe.

Ensuite, un crédit complémentaire de 1 500 € pour la cotisation au marché d'adhésion à la télécommunication et à la sécurité.

Pour la participation au Syndicat Mixte ALPI : il s'agit là aussi d'un crédit complémentaire, de 75 000 € pour la compétence « logiciels ».

Et enfin nous allons recevoir une subvention du FEDER sur le dispositif « REACT-UE » pour l'achat de matériel informatique, d'un montant de 439 621,91 €.

Donc, un crédit complémentaire sur cette partie de 103 500 € en dépenses, et une recette supplémentaire de 439 621,91 €.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. C'est vrai que c'est un soutien important. Est ce qu'il y a des questions sur ce dossier ? Non ?

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédat, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretière, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu (a donné pouvoir à Christophe Labruyère), Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie (a donné pouvoir à Rachel Durquety), M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois (a donné pouvoir à Hélène Larrezet), Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin, M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot, M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou (a donné pouvoir à Frédéric Dutin), Mme Sandra Tollis, Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud. **(30)**

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ABSENTS : 0

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

M. LE PRESIDENT : On va passer aux dossiers de Dominique COUTIERE sur les finances. D'abord, le compte-rendu des délégations qui ont été données au Président, ensuite l'organisation et la gestion financière, la programmation pluriannuelle des investissements et on finira par la Décision Modificative.

M-3 INFORMATIONS ET COMPTES RENDUS A L'ASSEMBLEE DES DELEGATIONS DONNEES AU PRESIDENT (page 493 du volume 1)

(Rapporteur : M. COUTIERE)

M. COUTIERE : Merci Monsieur le Président. Le premier dossier est le dossier qui fait état de toutes les délégations que l'on a pu donner au Président pour être fluide sur les suppressions, les modifications apportées aux régies, les mandats spéciaux, les assurances, les marchés publics et les contentieux. Vous avez tout cela en annexe. Je vous remercie.

POUR : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédat, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretière, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu (a donné pouvoir à Christophe Labruyère), Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie (a donné pouvoir à Rachel Durquety), M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois (a donné pouvoir à Hélène Larrezet), Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin, M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot, M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou (a donné pouvoir à Frédéric Dutin), Mme Sandra Tollis, Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud. **(30)**

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ABSENTS : 0

ADOpte A L'UNANIMITE

M-4 ORGANISATION ET GESTION FINANCIERE (page 523 du volume 1)

(Rapporteur : M. COUTIERE)

M. COUTIERE : Le dossier suivant est le dossier qui porte sur des créances non recouvrables pour un montant de 42 767,34 € dans le budget principal et de l'EHPAD de Nonères, pour 1 031,11 € et 5,29 €.

Ensuite, comme cette année on va voter le budget sûrement avec un peu de retard puisqu'on attend que toutes les modifications soient adoptées par le gouvernement et donc, on vous demande l'autorisation, comme c'est possible, de dépenser au niveau d'investissement sur le programme, 25 % des dépenses de l'année précédente. Je pense que cela ne pose pas de problème.

Le dernier élément dans ce dossier, c'est une convention de service entre les services financiers du Département et la trésorerie pour rendre les choses le plus fluide possible.

POUR : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédat, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretière, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu (a donné pouvoir à Christophe Labruyère), Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie (a donné pouvoir à Rachel Durquety), M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois (a donné pouvoir à Hélène Larrezet), Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin, M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot, M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou (a donné pouvoir à Frédéric Dutin), Mme Sandra Tollis, Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud. **(30)**

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ABSENTS : 0

ADOpte A L'UNANIMITE

M-5 PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DES INVESTISSEMENTS – AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT (page 554 du volume 1)

(Rapporteur : M. COUTIERE)

M. COUTIERE : Je ne vais pas vous le lire en entier parce que je vais vous barber, c'est tout ce qui a été décidé et qui se traduit par des autorisations de programme et des crédits

de paiement. Vous m'en faites grâce ? Je vous remercie de la confiance témoignée aux services.

POUR : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédat, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretière, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu (a donné pouvoir à Christophe Labruyère), Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie (a donné pouvoir à Rachel Durquety), M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois (a donné pouvoir à Hélène Larrezet), Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin, M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot, M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou (a donné pouvoir à Frédéric Dutin), Mme Sandra Tollis, Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud. **(30)**

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ABSENTS : 0

ADOpte A L'UNANIMITE

M. COUTIERE : On arrive à la fin. Je dois faire état d'une écriture que l'on doit passer parce qu'elle a été passée de façon pas tout à fait convenable avec les Pyrénées-Atlantiques sur la prise en compte de jeunes sur notre territoire, pour un montant de 201 000 € parce qu'on n'avait pas tenu compte des aides que l'on reçoit en contrepartie de la CAF. On vous informe. C'est sans impact parce qu'on reprend une créance de 201 000 € que l'on va décomposer entre ce qu'ils nous doivent réellement au niveau du Département et ce qu'on va recevoir de la CAF de l'autre côté.

M-6 DECISION MODIFICATIVE N°2-2024 (page 561 du volume 1)

(Rapporteur : M. COUTIERE)

M. COUTIERE : On arrive à la DM. On peut la caractériser de petite DM. Vous avez fait état pendant toute la matinée de ce qu'on avait rajouté et enlevé. C'est parfaitement équilibré. En matière d'investissements, on a + 2 M€ en dépenses et + 2 M€ en recettes. Les dépenses sont essentiellement le solde d'acquisition d'un immeuble à Dax pour 1 082 000 € sur les 2 M€. Tout cela est compensé par des aides supplémentaires puisqu'à la fin de l'année, on fait aussi le bilan de toutes les aides. On les évalue au départ de façon approximative et à la fin, on régularise tout cela.

En fonctionnement, c'est Paul CARRERE qui a dépensé beaucoup d'argent. Il s'en est excusé tout à l'heure, mais c'est pour le bien de nos concitoyens. Donc, c'est la solidarité départementale avec quasiment 10 M€.

Pour le reste, ce sont vraiment des petites choses.

En recettes, on a des recettes qui viennent d'un peu partout. Il n'y a pas grand-chose à en dire. La seule chose importante quand même, c'est qu'on a encore provisionné les DMTO à la baisse puisqu'on avait prévu 95 M€ et on sait aujourd'hui qu'on ne les fera pas. Mois après mois, cela continue à baisser. On avait eu des mois qui nous paraissaient sympathiques cet été, on s'est dit ça s'est peut-être arrêté. Manque de chance, le mois d'octobre nous a douchés. La prévision qui a été faite est de 88 M€. Le Président a dit tout à l'heure que l'on serait autour de 88 / 90M€. On a quand même une baisse de 7 M€ par rapport à ce qui avait été estimé et surtout, le plus grave, c'est que l'on n'en voit pas la fin. On attend toujours, mais cela ne vient pas pour l'instant.

Voilà les principales choses que l'on peut dire sur cette DM, avec une petite note qui a été donnée tout à l'heure sur la TVA qui a remplacé la taxe foncière. Cette année, on va perdre 5 M€ si on avait eu le même système qu'avant. Ce sont 5 M€ de plus qui rajoutent à la perte des DMTO. La théorie était de dire que l'on devrait y gagner quand cela va bien. Le problème, c'est qu'on a besoin d'argent quand ça va mal et quand on a des charges qui s'accumulent. On n'a pas besoin d'argent quand ça va bien.

On l'a dit tout à l'heure, on a l'Enfance qui a dérapé et on a le soutien aux EHPAD qui a contribué à des dotations significatives au niveau du budget du Département.

Voilà ce que l'on peut dire de la DM. Elle est équilibrée et on se retrouvera, comme l'année dernière, avec un démarrage au niveau du budget de l'année prochaine à 0.

Je ne sais pas si cela induit des commentaires. De toute façon, il y a le vote.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup pour ces exposés synthétiques. Maintenant, je pense que chaque groupe est amené à expliquer son vote. Je vais donner la parole, puisqu'elle la sollicite, à Hélène LARREZET. Les autres me font signe s'ils veulent intervenir ou pas.

Mme LARREZET : Monsieur le Président, chers collègues. Nous sommes bien conscients de la situation et des orientations à date de la préparation budgétaire de l'État et qui prévoit notamment de mettre à contribution les Départements, notre Département et, comme vous l'avez évoqué, d'autres collectivités et quelque part, d'une façon plus ou moins directe, éventuellement aussi l'ensemble des collectivités en cascade.

Dans ce contexte et dans le cadre de cette DM, sans faire du tout injure à l'importance de l'ensemble des dossiers que nous avons étudiés ce matin, nous allons, nous, surtout retenir, retenir et soutenir la principale décision, vous l'avez dit également Monsieur le Président, la principale décision selon nous la plus significative dans le bloc solidarité, qui est évidemment le fait de rajouter ces 2 M€ complémentaires à la reconduction du plan d'actions en faveur de nos EHPAD, et le plan d'actions triennal que vous avez rappelé, qui est engagé.

C'était essentiellement ce que je souhaitais exprimer, mais vous aurez compris que néanmoins, globalement et par ailleurs, cette DM n'est pas de nature à changer la position que nous avions prise, la position de notre groupe, et en cohérence avec le vote que nous avions effectué au mois de mars dernier, nous nous exprimerons contre la Décision Modificative qui nous a été présentée ce matin. Je vous remercie pour votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Est-ce que d'autres personnes souhaitent s'exprimer ? Monique LUBIN.

Mme LUBIN : Monsieur le Président, très rapidement puisque, effectivement, cette DM est somme toute modeste, si on peut dire. Elle n'est pas modeste, notamment pour les EHPAD de ce département. Nous la voterons, bien évidemment. Je ne voudrais pas trop plomber l'ambiance qui n'est quand même pas aux réjouissances extraordinaires.

Pour participer en ce moment de manière active à l'élaboration du budget de l'État 2025 et pour avoir assisté et participé à un débat avec la ministre chargée des relations avec les territoires sur le budget des collectivités locales, je pense que l'année 2025 et probablement les années qui vont suivre ne s'annoncent pas comme des longs fleuves tranquilles pour les collectivités locales, pour les Départements bien évidemment, les Régions, et comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire, cela ruissellera. Non pas dans le sens que nous avait annoncé le Président de la République en 2017, mais dans un mauvais sens, c'est à dire que cela ruissellera dans le moins pour les citoyens qui sont au bout de la chaîne.

Vous avez parlé à plusieurs reprises des décisions budgétaires qui ont été prises ces dernières années et il ne faut pas avoir fait forcément Saint-Cyr pour savoir que ce qui était annoncé allait poser un problème très rapidement. Quand on remplace des dépenses dynamiques par des compensations de TVA, on sait bien ce qu'il va se passer à un moment. Quand on supprime la CVAE, on sait bien ce qu'il va se passer à un moment. Quand on supprime tout lien entre les collectivités locales et le citoyen, on sait ce qu'il va se passer.

Donc, tout cela était couru d'avance, cousu de fil blanc. Cela a été dénoncé à plusieurs reprises, cela a été discuté au Parlement, mais rien n'y faisait. Aujourd'hui, le résultat est là et il est là même plus vite que prévu. Je ne pensais pas que l'on en verrait les conséquences aussi rapidement. Nous y sommes, avec une situation économique qui se dégrade sur le pays, une situation internationale qui est quand même extrêmement inquiétante. Bref.

J'ai quand même un peu l'impression, Monsieur le Président, que ces dernières années, nous avons mangé notre pain blanc. Nous avons eu le bonheur de voter des budgets florissants, j'ose le dire, et de pouvoir mener des politiques florissantes pour les Landais. Je sais que nous ferons tout pour maintenir au maximum la sérénité, j'ai envie de dire, de notre budget. Nos finances dans ce Département font que nous pouvons aborder l'avenir de manière un tout petit peu plus certaine que certains Départements lorsque j'entends des collègues qui sont aujourd'hui en situation de faillite, clairement, mais il n'empêche que nous aurons certainement à prendre des décisions qui pourraient être un petit peu difficile dans les années qui viennent. J'en terminerai là, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie. Je ne vais pas en rajouter. Je me suis exprimé cette semaine. Vous savez très bien ce que je pense de tout cela et on aura largement l'occasion d'aborder le sujet en 2025. D'ailleurs, comme je vous le disais dans le débat, on sera amené certainement à reporter nos votes le plus tard possible pour avoir un budget le plus sincère possible et où l'ensemble des arbitrages auront pu être faits durant le premier trimestre de l'année 2025.

J'entends la satisfaction d'un côté de l'opposition pour le soutien aux EHPAD qui représente quand même les 3/4 de la Décision Modificative. Quand même, quand on n'en n'est pas à 50 % mais c'est à 75 %, cela aurait pu vous tendre vers une approbation. Qu'est-ce que vous voulez que je vous dise. Je sais que ce n'est pas toujours facile, je le conçois.

Ce que je regrette, c'est pour cela que j'ai souhaité le dire, c'est qu'à un moment donné, il faut aussi que tout le monde ait du courage, quand on ne cesse de demander des crédits supplémentaires pour le Service Départemental d'Incendie et Secours et que quand on est directement concerné, on ne les accorde pas. Je ne dis pas cela du tout pour vous Madame Larrezet, parce qu'au contraire, vous avez délibéré favorablement. Je sais faire la différence entre des gens qui ont le courage et d'autres qui en ont beaucoup moins et qui restent avec des paroles plutôt de campagne et non de responsabilité.

Donc sur le sort des collectivités territoriales dans ce pays, c'est à peu près le même sort qui est réservé à l'ensemble des Français. Comme le disait Monique LUBIN, cela ne va pas être très réjouissant. Il faudra que l'on fasse preuve de résilience, d'imagination pour que les landaises et les landais soient les moins impactés possible, mais enfin, à l'impossible nul n'est tenu à un moment donné.

Voilà ce que je pouvais vous dire.

On va passer au vote pour confirmer les positions que vous avez chacun exprimées.

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédat, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretière, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière, Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie (a donné pouvoir à Rachel Durquety), M. Jean-Luc Delpuech, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin, M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot, Mme Muriel Lagorce, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou (a donné pouvoir à Frédéric Dutin), Mme Sandra Tollis, Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud. **(26)**

CONTRE : Mme Martine Dedieu (a donné pouvoir à Christophe Labruyère), M. Julien Dubois (a donné pouvoir à Hélène Larrezet), M. Christophe Labruyère, Mme Hélène Larrezet **(4)**

ABSTENTION : 0

ABSENTS : 0

ADOPTÉ A LA MAJORITÉ

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie. L'ensemble des dossiers a été examiné et adopté. N'oubliez pas en partant de signer les registres nécessaires pour cette Décision Modificative. Je vous rappelle que l'on se retrouve dans une prochaine réunion de Commission Permanente au mois de novembre, le 22 novembre. Merci beaucoup.

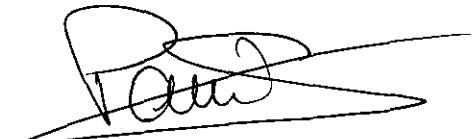
La séance est levée à 13h30

Le Président,



Xavier FORTINON

Le Secrétaire de séance



Julien PARIS

TABLE DES MATIERES

Procès-verbal des débats – Réunion Décision Modificative N°2 de 2024

N°s	Titres des rapports	Pages
	A - AUTONOMIE (Personnes âgées et Personnes handicapées) ET PROTECTION DE L'ENFANCE	
A-1	LES ACTIONS EN FAVEUR DE L'AUTONOMIE	5
A-2	LES ACTIONS EN FAVEUR DES PERSONNES AGEES	7
A-3	LES ACTIONS EN FAVEUR DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP	16
A-4	PROTECTION DE L'ENFANCE	17
	B - INSERTION, FAMILLE, LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS	
B-1	INSERTION PROFESSIONNELLE ET LUTTE CONTRE L'EXCLUSION SOCIALE	20
B-2	SOUTIEN AUX FAMILLES	22
B-3	LES ACTIONS EN FAVEUR DE LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS	22
	C - SOLIDARITE TERRITORIALE	
C-1	SOLIDARITÉ TERRITORIALE - AIDES AUX COMMUNES ET AUX ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE	25
C-2	LOGEMENT	29
C-3	RÈGLEMENT UNIQUE DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT DES COLLECTIVITÉS, DE LEURS GROUPEMENTS ET DE LEURS ÉTABLISSEMENTS PUBLICS	30
	D - AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	
D-1	AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE - POLITIQUE DE LA MOBILITÉ ET INFRASTRUCTURES, BUDGET ANNEXE DU PARC ET ATELIERS ROUTIERS DES LANDES (PARL)	32
D-2	GESTION DOMANIALE	36
	E - ENVIRONNEMENT : TRANSITIONS ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE	
E-1	PRÉSERVER LES MILIEUX NATURELS, LA BIODIVERSITÉ ET LES PAYSAGES	37
E-2	EAU : PETIT ET GRAND CYCLES	37
E-3	PROTÉGER ET VALORISER LES ESPACES LITTORAUX	39
E-4	DÉVELOPPER LES ITINÉRAIRES DE RANDONNÉE ET LA PRATIQUE CYCLABLE	40
E-5	DÉCHETS	41

N°s	Titres des rapports	Pages
E-6	AGIR ET INFORMER, SENSIBILISER AUX ENJEUX DU DÉVELOPPEMENT DURABLE SUR LE TERRITOIRE	41
E-7	SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS (SDIS)	42
	F - AGRICULTURE ET FORET	
F-1	AGRICULTURE ET FORET	45
F-2	DOMAINE DÉPARTEMENTAL D'OGNOAS	47
	G - ATTRACTIVITE, TOURISME ET THERMALISME	
G-1	ATTRACTIVITÉ - TOURISME	49
G-2	RAPPORTS D'ACTIVITÉS DES SOCIÉTÉS D'ÉCONOMIE MIXTE ET DES SOCIÉTÉS PUBLIQUES LOCALES	51
	H - ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE	
H-1	AGIR POUR L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE ET SES ACTEURS, AGIR POUR L'ENVIRONNEMENT : LE SCHEMA DE PROMOTION DES ACHATS SOCIALEMENT ET ECOLOGIQUEMENT RESPONSABLES	55
	I - EDUCATION ET SPORTS	
I-1	EDUCATION ET SPORTS	57
	J - JEUNESSE	
J-1	JEUNESSE	58
	K - CULTURE	
K-1	CULTURE ET PATRIMOINE	60
K-2	COOPERATION SCIENTIFIQUE PROPOSEE PAR L'INSTITUT DES ETUDES POLITIQUES DE BORDEAUX (IEP)	61
	L - DEMOCRATIE PARTICIPATIVE	
L-1	BUDGET PARTICIPATIF CITOYEN DES LANDES	62
	M - FINANCES, PERSONNEL, ADMINISTRATION GENERALE	
M-1	PERSONNEL DEPARTEMENTAL	62
M-2	INFORMATIQUE ET TELECOMMUNICATIONS	64

N°s	Titres des rapports	Pages
M-3	INFORMATIONS ET COMPTES RENDUS A L'ASSEMBLEE DES DELEGATIONS DONNEES AU PRESIDENT	64
M-4	ORGANISATION ET GESTION FINANCIERE	65
M-5	PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DES INVESTISSEMENTS - AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	65
M-6	DECISION MODIFICATIVE N°2-2024	66